

DÉPARTEMENT MILITAIRE

BIBLIOTHÈQUE VEILLON

RÈGLEMENT

1. La *Bibliothèque Veillon* est placée sous la direction du Département militaire, au bureau duquel les demandes de livres doivent être adressées.

2. Elle est ouverte au public le vendredi de chaque semaine, de 3 à 5 h. de l'après-midi.

3. Les demandes de livres doivent être faites par écrit et signées; la lettre et le numéro du livre, le titre de l'ouvrage et le nom de l'auteur doivent être indiqués exactement sur le bulletin de demande.

4. *Les Atlas, les Cartes et les Plans* ne pourront sortir qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Département militaire.

5. Chaque personne pourra recevoir et garder pendant un mois, deux volumes à la fois. Passé ce terme, les livres reçus devront rentrer, mais ils pourront être remis de nouveau à la même personne si aucune autre ne les a demandés dans l'intervalle.

6. Tous les livres devront nécessairement rentrer pour le 1er *octobre* de chaque année, pour la révision du catalogue, et il n'en sera de nouveau délivré qu'à dater du 15 dit.

7. Les personnes qui ne se conformeront pas aux dispositions des articles 5 et 6 ci-dessus, payeront une amende de 10 centimes par volume et par jour de retard.

8. Toute dégradation de livre sera à la charge de celui auquel il a été remis, dans la mesure qui sera fixée pour chaque cas par le Département militaire.

9. *Le Bureau du Département ne se charge pas d'expédier les livres au dehors.*

Lausanne, le 9 août 1871.

DÉPARTEMENT MILITAIRE.



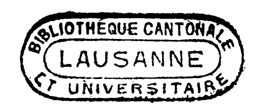
Histoire des Troubles qui ont agité la SUISSE depuis 1830 à 1833 inclusivement,

publiée par
C. V. de Sommerlatt

et traduite de l'allemand
par
J. Hallé, Professeur

(– Enrichie d'un portrait et d'une lithographie représentant le combat de Prattelen d'après le tableau du célèbre Disteli –)

ZURICH 1834.
Imprimerie de Schulthess & Hoehr.


BIBLIOTHÈQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE

Introduction.

Jamais, depuis l'origine de la confédération helvétique, on n'avait vu la Suisse dans un état de malaise, de faiblesse et de dégradation pareil à celui où elle était tombée vers la fin du siècle dernier. On aurait vainement cherché dans les coeurs abâtardis de leurs descendants l'héroïque vertu qui animait les Guillaume Tell et les Winkelried, qui rendait la Suisse heureuse et libre, et forçait l'étranger à la respecter, à l'admirer. Dans les grands cantons, les chefs-lieux s'étaient approprié la puissance souveraine, et celle-ci avait fini par tomber entre les mains de quelques familles privilégiées qui s'en servaient au gré de leurs passions. Les habitants de la campagne étaient regardés comme des sujets, ou plutôt comme des serfs. Il ne leur était point permis d'aspirer aux emplois tant soit peu importants; le commerce et l'industrie leur étaient ou formellement interdits, ou rendus impossibles par des entraves de tout genre. Non seulement ils ne recevaient des villes aucun secours pour acquérir les connaissances propres à former des citoyens bons et heureux, mais celles-ci s'opposaient encore, autant que possible, à l'amélioration de leur sort. Lorsque, de temps à autre, le peuple osait former le projet, ou seulement témoigner le désir de sortir de cet état d'avilissement et de

gêne, il s'attirait des châtiments ou des remontrances sévères. Les citadins, du haut de leur orgueil, ne regardaient qu'avec un dédaigneux mépris ceux qu'ils auraient voulu réduire à la condition de bêtes de somme. On comprend facilement qu'il ne pouvait y avoir d'attachement entre les gouvernements et le peuple, d'union entre les villes et les autres parties des cantons. L'édifice social n'avait d'autres liens que la force des circonstances. Dans les cantons qu'on appelait démocratiques, l'antique esprit national était frappé d'une torpeur funeste; et bien que le peuple se réunît chaque année comme souverain, ces assemblées générales n'exerçaient plus qu'un simulacre de pouvoir. Les familles qui se trouvaient investies du gouvernement avaient acquis assez d'influence pour diriger à leur gré les délibérations du peuple. On ne faisait rien non plus dans ces cantons pour l'éducation des citoyens; car là, comme dans le reste de la Suisse, les gouvernements craignaient que, si le peuple venait à s'éclairer, il ne relevât son front abattu et ne précipitât de leurs trônes ceux qui trouvaient tant de douceur à commander.

Les pays conquis dans les premiers siècles étaient restés sujets des treize anciens cantons, ou plutôt des treize gouvernements auxquels la Suisse était soumise. Les gouverneurs que les cantons souverains y envoyaient alternativement se permettaient les vexations les plus arbitraires; et, au lieu de faire pencher la balance de la justice en faveur du droit, ils se laissaient

presque toujours corrompre. Tous les moyens leur paraissaient bons, pourvu qu'au bout de leur règne ils eussent rempli leur bourse. On conçoit facilement que ces pays ne supportassent qu'avec impatience un joug aussi pesant, et qu'ils soupirassent après l'instant où ils pourraient le secouer et se placer au rang des autres Suisses.

Le même esprit de discorde qui divisait les gouvernements et le peuple, dans la plupart des cantons, et qui formait une barrière d'airain entre les cantons souverains et leurs sujets, régnait aussi entre les gouvernements de ces divers cantons, qui ne se regardaient qu'avec un oeil d'envie et de jalousie.

La diète n'était plus qu'une espèce d'académie politique où l'on s'adressait réciproquement quelques compliments insignifiants, où l'on prononçait de longs discours sans conséquence, et qui n'avait ni esprit national pour délibérer, ni énergie pour exécuter. On vit, il est vrai, de temps à autre, quelques députés faire leurs efforts pour attirer l'attention de l'assemblée sur cet état de décadence, et sur les moyens propres à ranimer l'amour sacré de la patrie; mais leurs voix ne trouvèrent que des oreilles endurcies par l'égoïsme. La Suisse, aussi usée que la seule comparaison qui lui convînt, ressemblait à un édifice miné et vermoulu, qui devait s'écrouler au premier choc.

Ce coup n'était pas éloigné; et ce fut la France, alors constituée en république, qui se chargea de le porter. Elle y fut engagée, soit par des Suisses qui

avaient été bannis de leur patrie à cause de la liberté de leurs opinions, soit par l'appât des avantages qui en résulterait pour elle-même. C'est en vain que les gouvernements de la Suisse dégénérée cherchèrent à conjurer l'orage qui les menaçait. C'est en vain qu'ils se montrèrent disposés à satisfaire les voeux de la France, et qu'ils rendirent au peuple, pour se l'attacher, les droits et les franchises qu'ils lui avaient ravis. C'est en vain que la diète, assemblée à Arau les premiers jours de 1798, fit retentir des paroles d'union fraternelle par toute l'Helvétie, et que les députés invoquèrent les ombres immortelles des héros du Grutli, qu'ils avaient toujours insultées. A peine avaient ils prêté le serment d'usage, qu'un messager vint leur annonçer que six cents hommes de la campagne de Bâle étaient entrés dans la ville, que les châteaux des gouverneurs étaient en flammes, et que ce canton avait brisé les chaînes de l'esclavage. Les députés, alarmés par cette nouvelle, se séparèrent et trouvèrent presque tous, en rentrant chez eux, le peuple soulevé contre les gouvernements et prêt à reconquérir les droits impérissables de l'homme.

L'heure décisive avait sonné. Une armée française était entrée en Suisse dès le mois de Février suivant, et avait successivement occupé les villes de Fribourg, de Berne et de Soleure. Les gouvernements de ces cantons s'étaient vainement hâtés d'envoyer des troupes à la rencontre de l'ennemi; et ce fut avec tout aussi peu de succès que d'autres cantons

se réunirent pour s'opposer à sa marche victorieuse. Les Français se virent bientôt maîtres de toute la Suisse. La confédération fut dissoute. Elle devait être remplacée par un seul état, ayant un gouvernement central, et portant le titre de *république helvétique*.

Cette malheureuse contrée offrit bientôt le spectacle de toutes les horreurs qui suivent la guerre. Les vainqueurs s'emparèrent des trésors publics, imposèrent des contributions sur les communes et les particuliers, emmenèrent des citoyens comme prisonniers; en un mot exercèrent toutes sortes de violences; et comme si ce n'eût point été assez de la présence d'un ennemi, la Suisse se vit bientôt envahie par des armées de Russes et d'Autrichiens, qui en firent le théâtre de leurs sanglantes querelles. Ce pays, autrefois si heureux, se vit alors en proie à toutes les calamités; la disette, les maladies, la misère, et par surcroît de maux, la désunion de ses habitants. Cet état déplorable dura jusqu'à la fin du siècle. Il sembla s'améliorer avec la naissance du nouveau. Il faut convenir d'ailleurs, que si les Français apportèrent de grands maux à la Suisse, ils lui ont procuré des avantages bien plus grands encore. Ils contribuèrent à renverser le règne de l'aristocratie et à raviver l'antique esprit de liberté.

Pendant l'année 1800 et les deux suivantes, plusieurs citoyens s'occupèrent à rédiger une constitution qui pût convenir à la nouvelle république; mais aucun des essais qu'on fit à cet égard n'eut de succès. D'un

côté, le peuple voulait la liberté et l'égalité des droits, et de l'autre les villes et les familles déchues cherchaient à recouvrer leur pouvoir et leurs priviléges. Les diverses autorités helvétiques, loin de s'accorder entre elles, travaillaient à se détruire les unes les autres; tantôt c'était l'une qui dominait, tantôt c'était sa rivale. [1]) En général, rien de ce qu'elles firent n'était propre à rendre la Suisse heureuse.

Elles excitèrent ainsi la haine de la plupart des citoyens, et contre elles-mêmes, et contre l'unité de gouvernement.

Comme cette désunion avait non seulement augmenté les troubles, mais dégénéré en guerre civile, puisque le gouvernement helvétique et ses troupes avaient été violemment dispersés, Napoléon, alors consul des Français, résolut d'y mettre un terme. En conséquence, il manda à Paris des députés de tous les cantons et de tous les partis pour l'instruire de l'état de leur patrie et lui exposer chacun leurs prétentions. La majorité se prononça contre une république unique, et demanda le rétablissement des cantons, qui, unis entre eux, formeraient la confédération. Le premier consul trouva cette proposition fort de son goût; car avec le rétablissement des cantons il aurait moins à craindre de la Suisse. Il abolit

[1]) Le sénat et le grand conseil déposèrent d'abord le directoire exécutif pour établir une commission exécutive; puis celle-ci destitua le sénat et le grand conseil et convoqua un nouveau conseil législatif etc.
N. du trad.



de nouveau les priviléges des villes et la dépendance des sujets, déclara que tous les citoyens seraient égaux, divisa la Suisse en dix-neuf cantons, et donna à chacun une constitution. Ce décret, qui fut promulgué le 19 Février 1803, reçut le nom d'*acte de médiation*.

Il se passa bien, il est vrai, quelques scènes sanglantes en Suisse après l'introduction de l'acte de médiation; mais on vit bientôt cette contrée, et surtout les nouveaux cantons, reprendre une nouvelle vie et fleurir en paix sous son influence. Le mur qui séparait les habitants des divers cantons était abattu, et tous se regardaient desormais comme des enfants de la même patrie. Désormais chaque citoyen s'intéressait non seulement au bien-être de son canton, mais à la prospérité de la confédération entière. Les nouveaux gouvernements travaillaient avec zèle et sagesse au bonheur de leurs concitoyens. Le commerce et l'industrie florissaient dans les petites villes. L'aisance et l'instruction faisaient chaque jour de nouveaux progrès. Des écrits périodiques et autres, que les gouvernements, ennemis des lumières, éloignaient auparavant du peuple, répandaient maintenant des connaissances utiles parmi toutes les classes de citoyens, et diminuaient l'égoïsme et l'esprit de localité. On vit alors se former des sociétés dont le but et les travaux respiraient le plus pur patriotisme. On vit disparaître une foule d'abus, et naître de belles et grandes choses. Les mauvaises lois furent remplacées par des lois dignes d'un peuple libre et éclairé,

et celles qui ne furent pas abolies furent du moins améliorées. Le système militaire reçut une réforme complète, et la patrie pouvait être maintenant defendue contre les agressions de l'étranger. En un mot, on fit plus en dix ans pour le bonheur et la régénération de la Suisse, qu'on n'avait fait jusque là pendant une suite de siècles. L'acte de médiation renfermait sans doute aussi quelques articles onéreux, entre autres celui qui obligeait la Suisse à fournir à Napoléon une armée de 18,000 hommes; cependant l'époque pendant laquelle il fut en vigueur peut être appelée une heureuse époque.

Les partisans de l'aristocratie et de l'obscurantisme ne se soumirent qu'avec beaucoup de répugnance au règne de l'égalité et des progrès; mais ils n'osèrent pas résister ouvertement; car ils auraient eu contre eux la grande majorité de la nation; et puis Bonaparte était là, avec sa volonté de fer et son geste foudroyant. L'empereur étant tombé, tout prit une autre face. Une diète, assemblée à Zurich, déclara l'acte de médiation aboli. On vit bientôt renaître les querelles et les dissentions. Tandis qu'en plusieurs endroits le peuple demandait des constitutions plus démocratiques, les anciens nobles, appuyés sur les baïonnettes étrangères qu'ils avaient traîtreusement appelées en Suisse, cherchaient à rétablir la souveraineté des treize cantons avec toutes ses conséquences. Les efforts du premier de ces partis furent tout-à-fait comprimés, et ceux du second reçurent, par la force

des circonstances, une direction différente. Au lieu de treize cantons, la confédération en compta vingt-deux; le Valais, Genève et Neuchâtel y ayant été incorporés. Les aristocrates, voyant ainsi leurs espérances déçues, cherchèrent à atteindre leur but par une autre voie. Ils enfantèrent les fameuses constitutions cantonales de 1814, et les firent adopter, en menaçant de la sainte-alliance ceux qui oseraient les trouver imparfaites. Pour compléter cet attentat fait à la sainte liberté, l'année suivante vit naître le pacte fédéral, qui n'était qu'une conspiration des gouvernements contre les droits sacrés du peuple.

Avec la création des vingt-deux cantons, l'introduction des constitutions cantonales et l'acceptation du pacte fédéral, commença pour la Suisse une nouvelle époque, qui n'offre malheureusement ni beaucoup de prospérité, ni surtout beaucoup de gloire. Les gouvernements cantonaux ont à la vérité, opéré quelque bien pendant les quinze années qui ont précédé la révolution de 1830. Plusieurs ont corrigé leur législation et fait plus pour l'éducation du peuple qu'on n'avait fait dans le siècle dernier; plusieurs ont fondé ou soutenu des institutions utiles à l'état et cherché à diminuer les dettes que les guerres leur avaient fait contracter. En revanche, combien de choses opposées à l'esprit national et aux progrès du siècle! C'est surtout dans les constitutions cantonales et le pacte fédéral qu'il en faut chercher la cause. En posant des barrières trop marquées entre les cantons

ils réveillèrent l'étroit et misérable esprit de localité, rendirent le Suisse étranger au Suisse, et empêchèrent le peuple de s'élever à des vues grandes et nobles.

Ces constitutions accordaient aux petits conseils une puissance dangereuse. Les grands conseils, qui, dans l'origine, devaient représenter la souveraineté nationale, maintenant soumis à l'autorité exécutive, n'étaient, le plus souvent, que des instruments dont elle abusait. Les élections des membres des grands conseils étaient calculées de telle manière, qu'elles se faisaient presque toujours sous son influence. Les villes, d'ailleurs, en fournissant proportionnément aux grands conseils plus de membres que la campagne, mettaient celle-ci dans une entière dépendance. Dans les cantons purement démocratiques, les premières autorités surent manoeuvrer de telle sorte qu'elles ont fait rétrograder le peuple. Dans les autres cantons, l'aristocratie déchue, habile en fait d'intrigue, trouva bientôt le moyen de se placer de nouveau à la tête de toutes les affaires importantes. Elle ne put, sans doute, parvenir à ressaisir entièrement son ancien pouvoir; mais elle en acquit assez pour faire beaucoup de mal à la patrie. La liberté de la presse fut anéantie par l'établissement d'une censure méticuleuse. Si quelque citoyen, à l'aide d'une presse étrangère, se permettait d'élever une voix libre, il était exposé à des enquêtes sévères et puni par l'amende ou la prison. Quiconque était assez hardi pour blâmer, dans une simple conversation, les actes des gouvernements,

quelque fondées que fussent ses critiques; quiconque basardait une parole d'homme libre, pouvait s'attendre à un châtiment rigoureux, si ce mot parvenait aux oreilles susceptibles des autorités. Dans la confusion bizarre où se trouvaient les pouvoirs, malheur à celui qui tombait en litige avec son gouvernement; il ne pouvait espérer de jugement équitable; car il trouvait le plaignant, le témoin et le juge dans la même personne. Les voeux, les plaintes et les besoins du peuple n'étaient plus écoutés. Ce qui le rendait surtout impatient d'un tel joug, c'étaient les charges et les impôts auxquels on le soumettait; car la plupart de ces impôts étant indirects, ils pesaient bien plus sur les habitants de la campagne et sur la classe pauvre des villes que sur les citadins capitalistes. Les emplois les plus importants et les plus lucratifs ne s'obtenaient que par les intrigues les plus scandaleuses. Un homme frappé d'une incapacité reconnue était sûr de l'emporter sur un compétiteur qui n'avait que son mérite, pourvu qu'il eût un oncle dans le conseil d'état. Il n'y a peut-être pas un seul état civilisé qui offre autant d'exemples de partialité et d'injustice dans la distribution des places. Les cantons prirent de nouveau des mesures hostiles les uns contre les autres, en établissant des droits de péage exorbitants ou même en prohibant l'importation réciproque de leurs produits. La diète ne s'assemblait plus que pour satisfaire à une vaine formalité. On y discutait longuement chaque année; mais on n'y prenait aucune

résolution, parce qu'elle manquait d'énergie et d'esprit républicain, parce qu'elle n'avait ni union ni nationalité, en un mot, parce que chaque député voulait avant tout l'avantage immédiat et matériel de son canton, et que cet intérêt était presque toujours en opposition avec le bien-général. Ainsi, après la session de chaque diète, il ne restait d'autres vestiges de son existence que les sommes qu'elle avait coûté à la Suisse. On sait d'ailleurs que cette assemblée, ainsi que le contingent fédéral, était aux ordres des ambassadeurs étrangers. Ecouter leurs gestes, ramper devant eux, souvent aux dépens de la patrie, était, pour les représentants de la Suisse, une oeuvre méritoire et glorieuse. Mais la grande majorité de la nation pensait d'une manière plus noble, plus indépendante que ceux qui s'étaient chargés de la représenter, et avait, malgré les efforts de l'obscurantisme, fait de grands progrès politiques et intellectuels. On devait donc prévoir que cet état de choses ferait bientôt place à un ordre plus conforme aux droits éternels de l'homme, et plus digne d'un peuple libre et courageux.

Au moment même où le parti dominant et oppresseur se croyait le plus sûr d'avoir atteint son but, d'avoir affermi pour toujours le népotisme et l'arbitraire, il était sur les bords de l'abîme où devait s'engloutir son règne. La presse avait commencé à se faire jour, et à renverser les honteuses barrières qu'on lui avait opposées. On voyait grossir rapidement le nombre des écrits destinés à instruire le peuple

sur les affaires publiques de la confédération, et à l'éclairer sur ses plus chers intérêts. Dans presque tous les cantons, on vit s'élever des hommes entendus, qui travaillèrent avec courage à la régénération de la patrie. Ils eurent, dans les commencements, à lutter contre mille obstacles, à surmonter mille difficultés; mais ils ne se laissèrent point effrayer, ni détourner d'une aussi noble carrière.

Le nombre des sociétés savantes s'augmentait aussi chaque année, et à côté des objets scientifiques qu'on y traitait, les besoins de la patrie n'étaient point oubliés. Le peuple apprennait ainsi à connaître sa situation; et plus cette connaissance devenait intime et générale, plus on sentait l'urgence d'une prompte amélioration. Les gouvernements, se voyant trop faibles pour s'opposer de front à ce désir ardent du mieux, commencèrent prudemment l'oeuvre de la réforme; mais au lieu d'agir avec franchise et vigueur, au lieu d'attaquer le vice dans la racine, ils tergiversèrent et n'employèrent que des demi-remèdes. Le seul canton du Tessin opéra complétement sa régénération politique; et dès lors cet état s'anima du souffle de la paix et de la liberté. Dans quelques cantons on abolit la censure et on la remplaça par des lois plus ou moins bonnes sur la presse, tandisque dans d'autres on défendit sévèrement l'entrée des gazettes libérales. Ces mesures, quoique opposées, conduisaient au même résultat, celui d'instruire le peuple sur les défectuosités de ses constitutions, l'arbitraire de ses

gouvernements et les abus de ses administrations. Si les grands et les petits conseils avaient alors écouté les voeux et les besoins de la Suisse; s'ils avaient obéi à la puissante voix qui leur criait: "Hâtez-vous, le temps presse," ils auraient, non seulement épargné à leur patrie bien des troubles et des malheurs, mais encore se seraient vus entourés de la reconnaissance et des bénédictions de leurs concitoyens. Mais ils ne voulurent pas l'entendre, cette voix, et leur opiniâtreté, en les précipitant de leurs trônes, amena la liberté du peuple.

Dès le commencement de 1830 une foule de citoyens commencèrent à témoigner leur mécontentement sur les liens politiques de la Suisse. Les journaux s'élevaient tous les jours avec plus de force contre les vices de la législation, contre les abus de la force exécutive. Partout on entendait parler d'améliorations, de changements de rapports entre les cantons; mais la volonté du peuple en effervescence ne se déclarait encore que d'une manière sourde et confuse. Cependant tout observateur un peu attentif pouvait facilement prévoir que les divers nuages qui grondaient çà et là à l'horizon ne tarderaient pas à se réunir, pour faire éclater la terrible voix d'un seul tonnerre. Les gouvernements remarquaient bien avec anxiété ces sinistres présages; mais ils n'osaient rien faire pour en prévenir l'accomplissement; car ils sentaient qu'ils avaient perdu la confiance de la nation, et qu'ils n'étaient plus que des corps décrépits qui ont survécu à leur âme.

La nouvelle rapide d'une révolution plus rapide encore fut le coup de vent qui vint rassembler ces nuages dispersés, et leur donner une direction unique. Elle glaça d'épouvante le coeur des gouvernants, parce qu'elle leur annonçait leur infaillible chute, tandisqu'elle embrasa comme une étincelle les plus indifférents des citoyens, qui se dirent alors: "Nous sommes républicains, et cependant les Français sont plus libres que nous. Que la pure lumière de leur victoire nous serve de fanal pour marcher à la conquête de nos antiques droits." Le mécontentement, la fermentation, le trouble s'augmentaient chaque jour davantage parmi le peuple. Il sortit de son sein des hommes entendus qui se consultèrent sur les besoins de la patrie. Ils présentèrent des adresses aux gouvernements, pour fixer l'attention de ceux-ci, et sur le mal, et sur les remèdes qui seuls pouvaient conjurer l'orage. Cependant on répandait des brochures pour achever d'éclairer la Suisse sur sa position, et pour l'encourager à demander avec vigueur les réformes dont elle sentait le besoin.

Les gouvernements, qui depuis quelque temps n'osaient plus contrecarrer ouvertement les voeux du peuple, n'avaient garde de le faire dans cette occasion. Ils mirent donc encore la main à l'oeuvre de la régénération, mais d'une manière si lente et si incomplète, qu'on voyait clairement qu'ils ne cherchaient qu'à gagner du temps et à tranquilliser les esprits.

Le peuple se méfia, et craignit d'être, comme

précédemment, trompé dans ses plus chères espérances. Mais loin de se laisser refroidir par les tergiversations de ses représentants, il manifesta toujours plus haut sa volonté ferme et constante. Jusque là il s'était contenté d'exprimer cette volonté par la voix des écrits et des particuliers; maintenant il s'attroupe et prend une attitude menaçante. Les autorités se voient obligées de céder et d'abdiquer leurs places.

De nouvelles constitutions, plus appropriées au temps et aux besoins de la Suisse, sont présentées et acceptées, d'autres autorités sont constituées, et font espérer pour l'avenir plus de dignité, de bonheur et de liberté.

Cependant tous les cantons ne parvinrent pas à ce but avec une égale facilité. Il ne s'obtint dans celui de Bâle en particulier que par de sanglants sacrifices.

Nos lecteurs trouveront dans les pages suivantes un tableau historique des troubles qui ont amené, dans la plus grande partie de la Suisse, un ordre de choses tout nouveau. Ce tableau sera divisé en deux parties générales. Dans la première nous raconterons les changements survenus dans les divers cantons, à l'exception de celui de Bâle. La seconde partie sera entièrement consacrée aux malheureuses dissentions dont ce dernier a été le théâtre, attendu qu'elles offrent un intérêt plus général et en quelque sorte européen.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Révolution dans le canton de Thurgovie.

Le canton de Thurgovie fut le premier qui, en 1830, entreprit l'oeuvre de sa régénération politique. Depuis le quinzième siècle jusqu'en 1798, ce canton avait été sujet des huit cantons qu'on appelait anciens. *) En 1803, il fut élevé, en vertu de l'acte de médiation, au même rang que les autres états de la confédération. La constitution qu'il reçut alors était très-propre à rendre heureux ses habitants; et les autorités administratives concouraient sagement au même but, quoique ce canton dût faire des sacrifices considérables dans les commencements. La chute de Napoléon interrompit tout-à-coup cet état prospère; car l'acte de médiation ayant été aboli, en 1814, la Thurgovie vit s'élever dans son sein deux partis, très-prononcés; l'un aurait désiré une constitution purement démocratique, tandisque l'autre

*) Ces huit anciens cantons étaient: Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden, Glaris et Zoug.

2

voulait rétablir la noblesse et les priviléges. Enfin après beaucoup d'hésitations et d'intrigues, dans lesquelles les ministres des puissances alliées jouèrent le principal rôle, on parvint à adopter une constitution, qu'on ne pouvait pas précisément qualifier du titre d'aristocratique; mais qui valait beaucoup moins que l'ancienne. Auparavant, c'était le peuple qui élisait les membres du grand conseil; le tiers par élection directe, et les deux autres tiers par des candidats qui devaient tirer au sort. D'après la nouvelle constitution le tiers des membres du grand conseil restait bien encore à l'élection directe du peuple; mais le second tiers était nommé par un collége électoral, composé de tous les membres du petit conseil, de neuf membres du tribunal d'appel, de neuf membres du grand conseil, et de seize des plus riches propriétaires laïques. Le dernier tiers était élu par le grand conseil lui-même.

Les membres du petit conseil restaient neuf ans en charge, et étaient rééligibles; ceux du grand conseil étaient nommés pour huit ans; la moitié devait en être renouvelée au bout de quatre ans; mais ils étaient ordinairement réélus, quelle que fût leur incapacité. Quant aux impôts, ils étaient pour la plupart indirects, c'est-à-dire qu'ils atteignaient principalement l'habitant de la campagne et le bourgeois peu aisé. Ajoutons que le petit conseil s'attribuait toujours plus de pouvoir, que ses actes devenaient tous

les jours plus arbitraires et qu'il gouvernait à son gré l'autorité législative. — Le petit conseil se montrait aussi très-partial quand il s'agissait de pourvoir une place importante; le mérite et la capacité n'étaient point des titres suffisants; il fallait être riche ou parent. On ne faisait presque rien pour l'éducation du peuple et l'amélioration des écoles. Il y avait telle commune, par exemple celle de Weilhof, paroisse de Wenge, où l'instituteur n'avait pour traitement que 20 batz par semaine; encore était-il obligé de tenir son école à une demi-lieue de sa demeure. La manière dont les procès étaient conduits et jugés entraînait à une foule de frais et d'abus. Aussi le mécontentement du peuple s'augmentait-il chaque jour. Dès le commencement de 1830, il était parvenu à un tel degré, que la grande majorité des citoyens se prononçait déjà hautement pour un nouvel ordre de choses. La gazette d'Appenzell, dont le but tendait surtout à provoquer une réforme dans le canton de Thurgovie, y était lue avec une grande avidité, et laissait une impression profonde dans les esprits. Le feu de la révolte couvait déjà dans tous les cœurs; il éclata bientôt en un vaste incendie à l'occasion d'une route inutile que M. le conseiller Freyenmuth voulait faire établir, et à la nouvelle de la révolution de Juillet. Il ne manquait plus qu' un homme capable, qui voulût se mettre à la tête du mouvement populaire

pour le diriger. Cet homme se trouva dans la personne de M. Thomas Bornhauser, alors pasteur à Mazingen, et maintenant placé en cette qualité à Arbon. Ce digne citoyen, qui unit de rares talents et de vastes connaissances à l'enthousiasme le plus pur pour la liberté et le bien de ses compatriotes, s'était déjà prononcé, il y a quelques années, dans un synode des ecclésiastiques de Frauenfeld, sur les vices de la constitution et du pouvoir administratif, ainsi que sur la nécessité d'une réforme. Il avait, plus tard, renouvelé la même proposition, dans une assemblée de la société d'utilité publique de son canton. Ses paroles patriotiques avaient, il est vrai, trouvé peu d'assentiment dans ces deux assemblées; mais elles avaient été accueillies avec enthousiasme par le peuple, au bien-être duquel il voulait consacrer sa vie. Appuyé sur la sainteté de sa cause, il travaillait avec un zèle infatigable à la régénération de sa patrie; et après les journées de Juillet, il eut la satisfaction de la voir mûrir rapidement pour une révolution. Pour accélérer cette dernière, il publia une brochure ayant pour titre: *Des changements à apporter à la constitution du canton de Thurgovie.* Cet ouvrage remarquable, qui se terminait par ces mots: « Le coq a chanté; l'aurore commence à luire; réveillez-vous, Thourgoviens! au nom de vos descendants, corrigez votre constitution, » cet ouvrage, dis-je, fut non pas lu, mais dévoré par le peuple.

Le gouvernement avait perdu l'amour, la considération et la confiance des citoyens, et la constitution était une oeuvre morte. Aussi, le premier ayant, le 2 Octobre, invité les divers cercles à procéder conformément à la constitution au choix des nouveaux membres du grand conseil, trente-deux communes s'y refusèrent, parce qu'elles craignaient que le petit conseil, fort de ce complément, ne persistât à s'opposer à la réforme. Ce refus engagea le gouvernement à rapporter son décret, le 13 du même mois, et à adresser au peuple une proclamation, dans laquelle il s'étendait longuement sur *les attaques passionnées* auxquelles étaient en butte les institutions existantes, et les autorités chargées de faire respecter les lois; se courrouçait contre ceux qui flattaient le peuple, contre les vœux insensés et les folles prétentions de celui-ci; blâmait hautement la manière dont les mécontents s'y étaient pris; convenait cependant que la constitution avait besoin d'être amendée, mais qu'il ne fallait pas trop se hâter, et finissait par inviter les communes récalcitrantes à procéder aux élections. Il était trop tard. Le peuple se défiait du gouvernement; il n'obéit point à la sommation. Le 18 Octobre, trente citoyens se réunirent à Weinfelden pour se consulter sur la situation de la chose publique. Parmi eux se trouvait M. Bornhauser. L'assemblée le chargea, lui, le conseiller d'état actuel M. Merk de Pfyn, et le maire de Diessenhofen,

M. Wægelin, de rédiger une pétition pour prier le grand conseil de s'occuper sans délai d'une constitution nouvelle, d'en soumettre le projet à l'examen d'une commission prise dans le sein du peuple, puis de la faire voter par les cercles. Ces trente citoyens étaient convenus de se réunir au même endroit quatre jours après, pour signer la pétition. La chose s'étant ébruitée en quelques communes, on vit arriver environ 2500 hommes à Weinfelden; ensorte que l'assemblée dut avoir lieu à l'église. M. Merk ouvrit la séance par un discours analogue aux circonstances et M. Wægelin présida aux discussions avec ce calme, cette dignité qui convient à un objet aussi important. Ensuite M. Bornhauser fit lecture de la pétition qu'il avait rédigée, dont voici sommairement le contenu: 1) « Le grand conseil est prié de s'occuper le plustôt possible d'un amendement légal de la constitution. 2) Il voudra bien aussi inviter chaque cercle à élire au scrutin secret deux ou trois représentants, qui pourront même être choisis hors de leur cercle, et laisser les élections s'opérer avec la plus entière liberté. Ces représentants formeront la commission constituante. 3) Cette commission recueillera les vœux du peuple, pour en former un projet de constitution, qui sera imprimé et soumis à la votation des cercles. »

On écouta la lecture de cette pétition avec le plus profond recueillement. Il n'y eut que M.

le major Kesselring, gendre du conseiller d'état Freymuth, et préfet de Weinfelden, qui élevât la voix pour désapprouver. M. Wægelin ayant demandé aux personnes présentes si elles étaient prêtes à signer cette pièce, toutes levèrent solennellement la main. M. Bornhauser adressa encore une courte allocution au peuple, pour l'exhorter à l'ordre et à la décence, «afin, dit-il, que la bonne cause triomphe par des moyens louables, et que notre conduite ne donne à nos ennemis aucun avantage sur nous.» On en vint ensuite aux signatures. Le nombre des personnes disposées à signer étant trop considérable, les ressortissants de chaque endroit furent priés de choisir un homme pour souscrire au nom de tous; malgré cela, le temps et le papier ne purent répondre au zèle des signataires, ensorte que la pétition ne fut revêtue que de 516 noms. *) Le lendemain, cette pièce fut remise par quatre délégués à M. le landammann en charge Morell, pour être présentée par le petit conseil à l'autorité législative.

Le petit conseil se crut, par cette démarche, obligé de suspendre les élections qui devaient avoir lieu, et de convoquer le grand conseil pour le 8 Novembre. La séance fut ouverte par un

*) C'était déjà une belle majorité, si, en effet, il n'y eut qu'une personne par ville, bourg ou village qui signât. N. du Trad.

discours de M. le landammann Anderwert. Il ne s'y montra pas très-favorable à la révolution qui se préparait, puisqu'elle avait l'impudence de s'attaquer à la constitution de 1814, son ouvrage chéri. Le discours prononcé, la pétition fut remise au grand conseil par un message du petit. Ce message portait: que l'initiative pour la révision de la constitution appartenait au grand conseil, et il se fondait sur les motifs suivants: «Si l'on privait le grand conseil de la faculté d'amender la constitution, pour en charger une assemblée constituante, cette démarche amènerait sa dissolution, placerait l'autorité administrative sur un pied provisoire et sans force, mettrait le pouvoir entre les mains d'une faction et livrerait le pays à l'anarchie. Le grand conseil actuel, dont la composition est due à un mode d'élection détesté, ne serait, sans doute, pas très-propre à remplir cette tâche, parce que la foule suppose qu'il n'a ni la volonté, ni la faculté nécessaire pour opérer la réforme telle qu'elle l'entend. Que le peuple commence donc par élire un grand conseil. Ce moyen doit d'autant mieux lui convenir qu'il lui donne aussi la liberté de recomposer le petit conseil. C'est ainsi que, par un renouvellement entièrement au choix du peuple, le but de la révolution pourrait être atteint, sans s'écarter de la marche ordinaire.» Le grand conseil nomma une commission de quinze membres pour examiner cette proposition. Celle-ci produi-

sit un projet qui répondait beaucoup moins encore que la proposition du petit conseil aux vœux exprimés dans la pétition signée à Weinfelden. On conçoit quelle indignation dut s'emparer du peuple quand il se vit ainsi trompé dans ses espérances. Il avait attendu avec impatience l'instant où le grand conseil s'assemblerait ; ce jour étant arrivé, il s'était porté en foule à Frauenfeld, et avait pénétré dans la salle des séances. M. Bornhauser et d'autres chefs du parti populaire s'y étaient aussi rendus.

Quand on apprit quelle commission le grand conseil avait nommée, il s'éleva un grand tumulte, qui augmentait à chaque minute. Les chefs populaires se rendirent alors auprès des deux landammanns, pour leur déclarer de nouveau leur volonté et celle du peuple ; ils insistaient particulièrement sur ce qu'on changeât quelques articles du projet de la commission. Celle-ci dut accéder à leur demande, et, assistée de quelques membres du petit conseil, elle amenda les articles qui lui avaient été désignés. Le 9, elle soumit son travail au grand conseil. La plupart des membres, consultant leurs intérêts plutôt que ceux du peuple, s'empressèrent de l'adopter. Il n'y eut qu'une très-faible minorité qui opinât pour une assemblée constituante.

D'après le projet adopté par le grand conseil, celui-ci devait être composé de la manière suivante : « Au moyen d'une assemblée électorale

formée de tous les citoyens actifs, chacun des trente-deux cercles élira, à la majorité absolue, deux membres directs pris entre tous les citoyens du canton; chaque cercle nommera, de la même manière, trois électeurs, qui pourront pareillement être pris dans toutes les parties du canton. Ces quatre-vingt-seize électeurs éliront, sous la présidence du président en charge, à la majorité absolue et au scrutin secret, les trente-six autres membres du grand conseil. Tout électeur laïque du canton est éligible. La nouvelle constitution fixera la durée des fonctions des grands conseillers; etc.»

Ce projet se termine ainsi: «Le grand conseil, immédiatement après sa recomposition, s'occupera de réviser en entier la constitution de 1814. Cette révision ne devra point être contraire au but de la présente loi.»

Le 12, le petit conseil invita les cercles à procéder aux élections. Mais le peuple, mécontent de l'arrêté du grand conseil, qu'il appelait une demi-mesure, se concerta de nouveau, et décida que chaque cercle enverrait, le 18, deux hommes de confiance à Weinfelden. Le gouvernement ayant appris cette résolution, fut effrayé des conséquences, et témoigna ses craintes à M. Bornhauser. Celui-ci répondit; «qu'en effet le peuple était mécontent, parce qu'on avait trompé son attente; que la décision du grand conseil ne ermplissait point les vœux exprimés dans la péti-

tion de Weinfelden, et que de toutes parts arrivaient des députations chargées de lui peindre l'irritation des esprits; qu'on proposait une conférence des députés de tous les cercles pour prévenir des démonstrations plus orageuses; qu'il pensait lui-même que c'était là le seul moyen efficace; que cette assemblée de députés déciderait si le concours d'un plus grand nombre de citoyens était nécessaire, pour s'assurer de l'opinion du peuple relativement à la loi qu'on venait de promulguer.»

Cette réponse engagea le gouvernement à charger les deux landammanns de s'adjoindre le redoutable Bornhauser, de s'informer de lui de la marche que prendrait la révolution et de faire tout leur possible pour le rendre favorable à l'arrêté du grand conseil. Malgré cette précaution l'assemblée eut lieu à Weinfelden le jour fixé; mais au lieu de soixante députés, on y vit paraître plus de trois mille personnes. Cependant, comme dans cet intervalle, le gouvernement, les membres du grand conseil et en général tous les partisans de l'aristocratie avaient intrigué auprès du peuple, la majorité, et Bornhauser lui-même, se déclara en faveur de l'arrêté. Celui-ci, pour engager le peuple à apporter aux élections un esprit qui fût à la hauteur du temps, donna quelques conseils qu'on écouta avec les plus vifs témoignages d'assentiment.

Les cercles électoraux, dit-il, doivent forte-

ment recommander aux députés qu'ils nommeront les instructions suivantes: 1) « Ils accéléreront de tout leur pouvoir l'œuvre de la révision. 2) Les délibérations relatives à cet objet seront publiques. 3) Ces députés insisteront pour que la nouvelle constitution ne laisse subsister aucune espèce de collége électoral, c'est-à-dire pour que tous les membres du grand conseil soient élus directement par le peuple. 4) Ils introduiront, dans la constitution, le principe de la plus complète publicité pour les séances du grand conseil, ainsi que pour toutes les branches de l'administration. 5) Les électeurs demanderont la faculté de prendre dans leur sein le président du collége électoral qu'il faudra former cette fois encore. 6) Ils tiendront à ce que les vœux du peuple soient pris pour base de la nouvelle constitution, et à ce que cette constitution soit d'abord imprimée, puis soumise à la votation de tous les citoyens. 7) Le grand conseil qui va être nommé se considérera comme purement provisoire, et devra se dissoudre dès que la nouvelle constitution aura été acceptée par les cercles, afin qu'on procède sur le champ aux élections, suivant le mode qui sera prescrit par cette constitution. »

Ces conseils, dictés par l'amour le plus ardent pour la patrie, et empreints d'un vrai républicanisme, furent cependant empoisonnés par les lâches critiques d'un parti qui s'agitait

encore dans l'ombre, et lançait son venin jusque sur leur auteur. Mais le peuple thurgovien l'en aima, l'en estima davantage encore, et le saluait partout comme son libérateur.

Les assemblées électorales des cercles eurent lieu le 25; les conseils de M. Bornhauser furent lus devant les électeurs; mais ils ne furent donnés comme instructions aux députés que par vingt-trois de ces cercles. Le choix ne tomba pas dans tous sur des hommes à principes libéraux; cependant ceux-ci formèrent la majorité. M. Bornhauser fut élu par plusieurs cercles comme membre honoraire du grand conseil.

Chaque cercle ayant nommé deux députés au grand conseil et trois pour le collége électoral, la session fut ouverte le 15 Décembre. Le collège électoral, d'abord présidé par M. le landammann Anderwert, nomma pour son nouveau président M. le docteur Merk. Cette assemblée fut loin de se montrer, dans les élections, aussi libérale que les cercles. Plusieurs hommes que le peuple regardait comme ses ennemis furent de nouveau appelés au grand conseil.

Dans ce moment de troubles, arriva du directoire l'invitation d'envoyer des députés à une diète extraordinaire qui allait se réunir. Il fallait donc nommer cette députation et lui donner des instructions. Le gouvernement, dans son embarras, ne savait lequel des deux grands conseils il devait convoquer pour cet objet. M. Born-

hauser et ses amis firent pencher la balance pour le nouveau, parce qu'on ne pouvait attendre de l'ancien ni députés ni instructions selon le vœu du peuple.

La session fut ouverte le 18 sous la présidence de M. le landammann Anderwert.

Une foule de citoyens s'étaient rendus, ce jour là, dans le chef-lieu, pour prendre part, autant que possible, aux délibérations de l'autorité créée par eux et sortie de leur sein. Le grand conseil commença par admettre la publicité des séances, excepté pour celles qui seraient consacrées aux instructions des députés à la diète; ensuite les membres furent appelés à prêter serment, d'après une nouvelle formule. Pour réviser la constitution, on nomma une commission de quinze membres; un pour chacun des huit districts, et les autres choisis à volonté. M. Bornhauser devait être invité à faire partie de la commission comme membre honoraire. Les travaux de cette commission devaient commencer au mois de Janvier, et le gouvernement, ainsi que les autres autorités, continuer ses fonctions jusqu'à-ce que la constitution eût été acceptée.

L' année 1830 se termina sans événement important pour la Thurgovie; mais les premiers jours de la suivante furent marqués par une aventure qui fit du bruit en Suisse et occasionna beaucoup de rumeur dans ce canton. Dans la matinée du 2 Janvier un avocat, nommé M.

Hæberli, alla heurter à la porte de Bornhauser; celui-ci ayant ouvert, l'avocat entre et pose un poignard sur la table, en disant qu'il a d'abord eu l'intention de l'assassiner; mais qu'il a changé d'avis. Malgré l'envie que M. Bornhauser aurait eue de dérober au public la connaissance de cet attentat, elle se répandit avec la rapidité de l'éclair. On eut beaucoup de peine à soustraire Hæberli à la vengeance du peuple. Le 4, celui-ci se porta en foule vers le chef-lieu, et ne s'apaisa qu'en apprenant que Bornhauser vivait, et que son ennemi était sévèrement gardé. Cette affaire, après avoir occasionné de fâcheux débats, finit par être considérée comme un délit purement correctionnel.

Le grand conseil s'était assemblé le 3. Bornhauser, d'après le vœu du peuple, y fut admis comme membre honoraire, jusqu'à-ce que les travaux relatifs à la constitution fussent terminés. Les deux jours suivants, on s'occupa de l'élection des membres de la commission constituante; on décida en même temps que cette commission commencerait l'œuvre de la révision le 17 du même mois, et que le public serait invité à lui communiquer ses désirs et ses vues. M. Bornhauser en fut nommé président. La constitution, qui, assurément est une des meilleures de la Suisse, fut achevée au mois de Mars, et dans le mois suivant adoptée à une grande majorité par le peuple thurgovien. Dès cet instant

une nouvelle vie anime la population. Amour ardent de la patrie, de la liberté et de la justice, fidélité inviolable à la constitution et aux lois, vif intérêt pour tout ce qui concerne la confédération, voilà les nobles vertus qui distinguent maintenant la Thurgovie.

Ce canton occupe à la diète le premier rang après Berne, et fait rougir, par ses vues larges et patriotiques, ceux dont il était autrefois le sujet. C'est là un beau monument de gloire élevé à l'homme qui s'est arraché un moment au culte des muses, pour assurer le triomphe d'une déesse plus chère à l'Helvétie.

II.

Révolution dans le canton de Zurich.

Dans aucun canton de la Suisse, le peuple ne trouvait plus d'obstacles à son développement politique, économique, commercial et intellectuel que dans le canton de Zurich, avant la révolution. Cette gêne était d'autant plus dure, en particulier pour les communes voisines du lac, que ces communes avaient toujours senti le besoin de s'y soustraire. La ville employait les châtiments les plus révoltants pour réprimer cette

tendance à la liberté; c'est ce qui arriva surtout en 1794 et 1795. Aussi la grande majorité des habitants embrassa-t-elle avec chaleur la cause de la révolution de 1798, et salua les Français comme des libérateurs. Voilà pourquoi encore ces mêmes habitants de la campagne se montrèrent si attachés au gouvernement helvétique et le défendirent de tout leur pouvoir, lorsqu'on voulut introduire l'acte de médiation. Il y eut même plusieurs communes qui prirent les armes à cette occasion. Zurich, aidé de quelques autres cantons, parvint à étouffer la révolte, et à s'emparer des chefs, Willi, Haeberli et Schnaebeli, qui furent décapités. On vit bien subsister encore quelque mécontentement; mais on peut dire en général que l'époque pendant laquelle l'acte de médiation a été en vigueur fut un heureux temps pour ce canton; aucun, peut-être, ne fit plus de progrès de tout genre.

L'année 1814 amena dans ce canton, comme dans beaucoup d'autres, des changements assez considérables. Les familles déchues voulaient profiter d'une si belle occasion pour ressaisir leurs priviléges, rétablir le conseil des Deux-Cents, et replacer la campagne sous leur domination. Les marchands et les artisans de la ville tâchaient de recouvrer leurs anciennes prérogatives et de faire revivre les droits des tribus. Tout cela leur paraissait facile, appuyés sur les baïonnettes des étrangers et secondés par les

relations que certains magistrats soutenaient avec leurs ministres. Les habitants de la campagne désiraient au contraire une constitution, un ordre de choses plus libéral que celui qui les avait régis depuis 1803; mais ce parti ne put parvenir à son but; et si l'aristocratie n'atteignit point complétement le sien, elle eut au moins la satisfaction de voir la ville acquérir une dangereuse influence dans le gouvernement.

D'après la constitution qu'on imposa alors, le grand conseil était formé de la manière suivante. Chacune des treize tribus de la ville de Zurich nommait directement deux membres; les tribus de Winterthour, cinq, et les cinquante-une autres tribus du canton, chacune un membre. L'élection des cent-trente autres membres était réservée au grand conseil lui-même. Pour remplacer les membres élus par le grand conseil, il fallait attendre qu'il y eût cinq places vacantes; alors le petit conseil en donnait avis à la première session du grand conseil. Celui-ci nommait, au scrutin secret et à la majorité absolue, un collége *proposant* de cinq membres du petit conseil et de quinze du grand. Ce collége s'assemblait immédiatement après avoir été assermenté, et dressait, au scrutin secret et à la majorité absolue, une liste de candidats, en nombre triple à celui des places vacantes, et composée d'hommes remplissant les conditions exigées par la constitution; c'était parmi ces candidats que la

grand conseil choisissait, au scrutin secret et à la majorité absolue, les cinq membres qui lui manquaient.

Les membres élus directement par le grand conseil étaient presque toujours des bourgeois de Zurich, parceque le plus souvent les représentants de la campagne aimaient mieux s'attirer la faveur des citadins que de défendre les intérêts de leurs commettants. On conçoit sans peine que ces abus devaient perpétuer les anciennes animosités et faire naître de nouveaux mécontentements; et comme si ce n'eût point été assez, le grand conseil porta encore, en 1819, une grave atteinte à la constitution. D'après cette constitution les membres élus directement par les tribus devaient être soumis tous les six ans à une nouvelle élection. Mais une loi promulguée à l'époque dont nous parlons prescrivait aux assemblées des tribus, non-seulement de décider au scrutin secret et à la majorité absolue, si leurs membres directs devaient être maintenus ou rappelés, mais encore déclarait que ces membres conserveraient leurs places, si l'assemblée ne réunissait pas plus de la moitié des citoyens actifs.

Cependant, malgré une telle violation, malgré la tendance aristocratique de la constitution, on a beaucoup fait, depuis 1814, pour le bien-être des habitants de ce canton. Zurich, comme directoire, s'est aussi montré animé d'un esprit

plus fédéral que Berne et Lucerne; il a fait d'heureux efforts pour maintenir l'indépendance de la Suisse et empêcher la dissolution complète des faibles liens qui en unissaient les différents états. Mais il ne restait malheureusement encore que trop de sujets de plaintes et de mécontentement. On négligea de donner des lois qui fussent en harmonie avec le temps et les progrès de la raison; les écoles de la campagne n'étaient point sur le meilleur pied; les droits exclusifs des tribus et des corps de métiers favorisaient les citadins au détriment des campagnards; la liberté de la presse gémissait d'abord sous une censure sévère, qui, grâces au zèle infatigable de l'immortel Usteri, se relâcha peu-à-peu et finit par succomber. Les baillis, qui joignaient les fonctions du pouvoir exécutif à celles du pouvoir judiciaire, rendaient souvent des décisions d'une partialité révoltante. Ils dépensaient des sommes énormes pour réparer et embellir leurs vieux châteaux, et au moyen d'impôts indirects, ces frais tombaient toujours à la charge du peuple. Les places de pasteurs, et en général toutes les places lucratives, étaient occupées par des bourgeois du chef-lieu. Les ecclésiastiques se montraient, pour la plupart, opposés au développement intellectuel de leurs paroissiens. Les employés subalternes se permettaient une conduite plus tyrannique encore que leurs supérieurs; et l'on ne faisait que rarement

droit aux plaintes portées contre eux, quelque fondées qu'elles fussent. L'administration économique était un sanctuaire où n'osaient pénétrer les regards des citoyens. Les petits conseillers se faisaient aussi grands que des roitelets, et se servaient souvent des finances de l'état pour leurs intérêts particuliers. Un éclat scandaleux, donné il y a quelques années par deux d'entre eux, a même prouvé jusqu' à l'évidence que la direction supérieure du canton se trouvait alors en des mains indignes et infidèles. Enfin les habitants de la campagne n'avaient aucun accès aux emplois un peu considérables; c'étaient toujours des hommes incapables ou dévoués à l'aristocratie qui siégeaient dans les tribunaux de première instance, bien qu'on eût pu trouver des citoyens instruits et amis du peuple.

Tant d'abus, frappants pour tous les Zuricois, ne pouvaient surtout échapper à la clairvoyance des habitants des rives du lac. Leur mécontentement, aigri par le souvenir des injustices qu' ils avaient jadis souffertes, s'augmentait de jour en jour, et les faisait soupirer après une révolution. Ce désir était encore entretenu et excité par des jeunes hommes instruits de la ville même, qui, éclairant le peuple sur la situation des choses, dévoilaient et censuraient sans ménagement les négligences et les empiétements du pouvoir. Quoique les autorités supérieures, et en particulier le gouvernement, ne vissent

ces progrès qu' avec une grande répugnance, le sentiment de leur faiblesse les empêchait de s'y opposer; ils l'osaient d'autant moins qu' un membre du petit conseil, M. Usteri, s'était en quelque sorte placé à la tête de ce mouvement politique et intellectuel; et bien que la plupart des mêmes hommes qui avaient d'abord favorisé cet élan populaire, se fussent lâchement retirés au moment décisif, conduits par leurs intérêts ou leur pusillanimité, la réforme n'en marcha pas moins à pas de géant.

La nouvelle de la révolution de Juillet fut accueillie avec le même enthousiasme par les populations zuricoises, que l'avait été celle de l'entrée des Français en 1798. La fermentation, augmentée encore par des journaux et d'autres écrits politiques, devint bientôt générale; elle fut poussée à son comble par les prétentions de la ville de Zurich, qui voulait s'attribuer à elle-seule des fonds considérables appartenants au canton. On vit alors des membres du grand conseil et d'autres citoyens s'assembler en différents endroits des rives du lac, pour délibérer sur la situation de la patrie; mais le peuple ne trouva point que ces assemblées pussent amener les résultats qu' il désirait tous les jours avec plus d'instances. On avait lieu de craindre que le torrent populaire ne sortît bientôt de son lit, et ne franchît, dans son emportement les barrières de l'ordre et des lois.

Pour prévenir ce malheur et opérer, s'il en était encore temps, l'oeuvre de la réforme, trente-un membres du grand conseil se réunirent à Uster, le 13 Octobre. Ils rédigèrent, pour le gouvernement, une pétition dans laquelle ils lui peignaient l'état du pays, et attiraient son attention sur les changements que le peuple, maintenant plus éclairé, désirait voir apporter dans ses institutions. Ils ajoutaient que si ce peuple était resté jusqu'ici dans l'ordre légal, il n' en fallait point conclure qu' il y restât toujours, à moins qu' on ne se hâtât de répondre à ses espérances.

Ils priaient aussi le gouvernement de convoquer le grand conseil aussi promptement que possible, attendu que lui seul pouvait travailler avec fruit à une réconciliation entre la ville et la campagne, et en général au bonheur de tout le canton. Ils finissaient par lui récapituler sommairement les voeux du peuple.

Le gouvernement convoqua en effet le grand conseil pour le 1 Novembre. Le mémoire d'Uster fut remis à celui-ci avec un écrit du petit conseil. Ce dernier portait qu' il s'agissait de la révision du système militaire, des droits de douane et d'importation; mais que le but principal de cette session extraordinaire était des changements à faire à la constitution; surtout sous le rapport de la représentation nationale; qu' en conséquence le gouvernement attendait

que le grand conseil chargerait de cette tâche une commission prise dans son sein.

Après une discussion de trois jours, le grand conseil nomma une commission de vingt-un membres. Elle commença ses travaux le 8; le grand conseil devait s'assembler de nouveau le 25. Suivant le projet de la commission, la ville de Zurich ne devait fournir à la représentation nationale que quatre-vingt-douze membres, au lieu de cent-trente; les autres cent-vingt membres seraient pris dans la ville de Winterthour et la campagne, et resteraient six ans en charge.

Dès que ce projet fut parvenu à la connaissance du public, il excita de nouveaux murmures. On trouva qu' il était loin de pouvoir satisfaire le voeu et les besoins du peuple, et qu' il laissait à la ville de Zurich tous les moyens de remettre la campagne sous son obéissance. On vit alors se former des assemblées populaires et renaître l'agitation des esprits dans beaucoup de communes et de tribus. Le petit conseil par une proclamation invita le peuple à rester dans l'ordre et la tranquillité, à fermer les oreilles à de dangereuses insinuations et à attendre avec confiance les décisions du grand conseil.

Ces exhortations arrivaient trop tard. L'irritation était à son comble, et le gouvernement avait perdu la confiance du peuple. On re-

connut que le salut ne pouvait venir que de ce peuple lui-même. Conduits par cette idée, un grand nombre de citoyens qui s'étaient réunis à Staefa dans la nuit du 18 au 19 Novembre, résolurent de convoquer à Uster une assemblée générale du peuple, pour le 22 du même mois. Le lendemain des messagers furent envoyés dans toutes les parties du canton pour inviter les citoyens à se rendre à cette assemblée.

Le 22, dès le matin, on vit accourir de tous côtés une foule de citoyens vers Uster, pour délibérer sur les grands intérêts de la patrie, à la vue des fières sommités des Alpes, boulevarts de la liberté; en présence d'un ciel sans nuages, qui semblait sourire à ces défenseurs des droits de l'homme, dont le nombre s'élevait au delà de douze mille.

Le premier orateur qui prit la parole fut M. le conseiller Hegetschweiler, et le caissier des domaines de l'état, M. J. J. Steffan, de Waedenschweil. Cette nombreuse réunion observa toujours l'ordre et la décence la plus parfaite. On résolut à l'unanimité d'adresser au petit conseil une représentation, dont les points principaux étaient les suivants: «La campagne nommera les deux tiers des membres du grand conseil; les cinq sixièmes en seront élus directement par le peuple, pour trois ans, avec la faculté d'être rééligibles au bout de ce temps; la constitution sera entièrement refaite, et en

général toutes les lois du canton seront amendées ; la constitution pourra, de temps en temps, subir des modifications qui seront soumises à la sanction des assemblées primaires; il y aura séparation complète des pouvoirs de l'état; la liberté de la presse sera proclamée; le protocole du grand conseil sera ouvert à la connaissance des citoyens et, autant que le permettra le local, ses séances accessibles au public; le droit de pétition sera légalement garanti; la nomination des employés de l'administration sera réservée au petit conseil, et celle des présidents des tribunaux de districts appartiendra à la cour d'appel; les membres des municipalités seront librement choisis par le peuple; les priviléges des tribus ainsi que le service des casernes, seront abolis; on établira une répartition plus juste de l'impôt d'équipement; la durée du service militaire sera restreinte; la plupart des impôts indirects, tels que celui des boissons, du timbre, etc. subiront une réduction; la loi concernant les taureaux devra être rapportée; les gendarmes seront salariés par l'état et leur nombre diminué; il ne sera plus perçu de droits de barrière et de douane; la dîme sera diminuée, et le taux des intérêts fixé à quatre pour cent; les priviléges de la chasse seront abolis; le règlement relatif aux avocats subira des changements; les communes auront le droit de choisir leur pasteur sur une triple présentation; les comptes de

l'état seront communiqués au public, et les impositions réglées d'après les fortunes; le système d'éducation sera soumis à une réforme complète *) etc.»

Le gouvernement ayant communiqué cette pièce au grand conseil, la commission des vingt-un se vit obligée de discontinuer ses travaux; elle fut augmentée de quatre nouveaux membres, et reçut du grand conseil l'invitation de répondre au voeu que le peuple manifestait relativement au mode de représentation nationale. Le petit conseil en donna connaissance au peuple, en l'engageant à attendre tranquillement le résultat de cette mesure. Le grand conseil s'étant assemblé deux jours après, se déclara provisoire, lui et les autres autorités, ordonna la formation d'un nouveau grand conseil populaire, pour examiner l'oeuvre de la commission et travailler au bonheur du pays.

Cette résolution fit naître une joie universelle. Le peuple ayant élu ses représentants, le grand conseil s'assembla et nomma les membres indirects; mais il fit malheureusement plusieurs choix qui valaient beaucoup moins que les plus mauvais du peuple. La constitution

---

*) L'espèce humaine ne s'ennoblit pas par les choses qu' on apprend à la jeunesse, mais par la manière dont on les lui enseigne. Un peuple ne perdra jamais sa rudesse par des traitements brutaux.

N. du Trad.

achevée, elle fut approuvée par le grand conseil, puis soumise à la sanction du peuple qui l'adopta à une grande majorité. Les lois furent revues et, en général, les besoins du peuple satisfaits.

C'est ainsi que la cause du peuple, de la liberté et des droits imprescriptibles de l'homme a remporté une brillante victoire sur l'aristocratie, l'arbitraire et les priviléges. Le nouvel ordre de choses a déjà produit dans ce canton bien des fruits de bonheur et de prospérité. Cependant il faut avouer qu'un grand nombre des libérateurs d'Uster ont renié le noble esprit qui les animait, ou paraissait les animer; c'est un reproche qu' on peut surtout adresser au gouvernement. Voué à une étroite et méticuleuse diplomatie, il est très-rare de le voir produire quelque chose de grand, de digne d'une nation indépendante; comme directoire il ne joue que trop souvent un pitoyable rôle. Le grand conseil lui-même n'est point resté à la hauteur où il s'était d'abord placé. Si de temps à autre il ose prendre une résolution énergique et appropriée à l'esprit du siècle, effrayé d'une création plus grande que lui, il s'en fait bientôt un affreux fantôme qu' il cherche à étouffer par des demi-mesures. En revanche, le peuple du canton de Zurich mérite toute notre estime. Poursuivant sans relâche la carrière des développements, comme tout vrai Suisse doit le faire, il laisse son gouvernement bien loin derrière lui.

III.
Révolution dans le canton d'Argovie.

Le canton d'Argovie, comme celui de Thurgovie, a été jusqu' en 1798 un pays sujet. En 1803 Berne, à qui il avait appartenu presqu'en entier, s'efforça de le remettre sous sa domination; mais elle ne put y parvenir, parceque Napoléon ne voulait en Suisse ni priviléges ni servage. L'Argovie forma donc un canton particulier, et reçut une constitution qui, malgré des imperfections, pouvait passer pour très-bonne. Le peuple argovien qui jusque-là avait dû obéir aveuglément aux orgueilleux despotes de Berne, appréciait d'autant plus les avantages de cette constitution et sentait d'autant mieux la douceur de se gouverner soi-même. L'état était en effet très-bien administré et le peuple heureux sous le régime de l'acte de médiation; mais les revers de 1813 amassèrent sur cet intéressant canton un orage qui menaça son indépendance. Déjà Berne se disposait à étendre de nouveau sur lui sa patte d'ours, dont il avait si long-temps souffert les étreintes fatales. Déjà on faisait de part et d'autre des préparatifs d'attaque et de défense, lorsque les monarques alliés obligèrent la Venise de la Suisse à se débouter de ses injustes prétentions. Mais pour rester indépendante, l'Argovie dut faire le sacrifice de sa constitution.

Celle qu' elle fut obligée d'adopter était, comme dans la plupart des cantons, beaucoup moins bonne que celle qu'on lui avait ôtée. Les membres du grand conseil étaient maintenant nommés pour douze ans et renouvelés par tiers tous les quatre ans. Chacun des quarante-huit cercles ne pouvait nommer qu'un député direct. Pour être éligible, il fallait avoir atteint l'âge de 30 ans et posséder en fonds non hypothéqués la valeur de 5000 fr. Le grand conseil nommait ensuite cinquante-deux membres d'après une triple liste de candidats, dont deux devaient posséder au moins 15,000 fr. Les cinquante autres députés étaient élus par un collége électoral, composé de treize membres du petit conseil, d'un nombre égal de juges du tribunal d'appel, et d'autant de membres du grand conseil. Les membres du petit conseil restaient aussi douze ans en charge. Ensorte que le principe de l'aristocratie se trouvait déjà renfermé dans la constitution même. Cependant il eût été fàcile à l'un comme à l'autre de ces pouvoirs de diriger les affaires du canton suivant les besoins du peuple; mais ils n'était point animés d'un si noble esprit. Si quelquefois il leur arrivait de donner des preuves de leur amour pour le peuple, souvent aussi ils semblaient vouloir montrer que les autorités supérieures de l'Argovie étaient à cet égard les dernières de la Suisse. La situation du peuple

était sous beaucoup de rapports à peu-près la même qu' elle avait été jusqu' en 1798.

Le malaise et le mécontentement se faisaient sentir déjà depuis quelques années, et un grand nombre de citoyens souhaitaient de voir améliorer plusieurs parties de l'administration; mais il n'était point encore question de changer la constitution ni les institutions existantes. On se plaignait surtout de ce que les principaux fonctionnaires publics restaient trop long-temps en charge *) et de ce qu' on avait enlevé au peuple la nomination de la plus grande partie de ses représentants; on blâmait la dépendance où le grand conseil s'était placé vis-à-vis du gouvernement et les actes arbitraires de ce dernier. On voyait aussi avec grand déplaisir la liberté de la presse anéantie, et les écrits libéraux biffés sans pitié pour complaire au gouvernement ou à des états étrangers **). L'amalgame des pouvoirs, si contraire à la saine raison, la dépendance où se trouvait le tribunal d'appel par rapport à l'autorité exécutive, donnaient

---

*) La sience du gouvernement doit aussi s'éclairer de l'expérience; mais plus vous laisserez au peuple la faculté de vous déposer, moins il en usera; ici le droit est tout, le fait presque rien. N. du Trad.

**) A notre avis, s' il est une censure permise, c'est celle qui s'exercerait par des notes critiques que l'auteur serait obligé de faire imprimer avec l'écrit censuré; celui qui est capable de biffer doit aussi savoir écrire. N. du Trad.

pareillement lieu aux plaintes des citoyens. Enfin l'entretien des routes, presqu'entièrement aux frais des communes, les émoluments excessifs des avocats et des procureurs, la marche lente, coûteuse et souvent injuste des procès, les charges du service militaire, qui accablaient les uns sans atteindre les autres, excitaient aussi les doléances du peuple argovien.

Le gouvernement n'ignorait point ces sujets de plaintes; mais il n'avait recours qu'à des demi-mesures pour y mettre un terme. Il lui arrivait même quelquefois de substituer un grand mal à un mal très-léger. A le voir faire, on eût dit qu' il ne pensait qu' à s'élever lui-même et ne regardait le peuple que comme un moyen de satisfaire son ambition. Pour couronner d'aussi belles oeuvres et mettre le comble à la gloire de l'Argovie, il enfanta le concordat de l'évêché, dont l'adoption est surtout due à M. le bourgmestre Herzog. Le peuple eut beau témoigner son mécontentement lorsqu'il fut soumis à la sanction du grand conseil: les despotes et leurs créatures, les obscurantistes de tous les états firent triompher la cause des ténèbres.

Depuis ce temps, c'est-à-dire, depuis le milieu de l'année 1829, les plaintes et les murmures allèrent en croissant. On n'avait plus de considération pour le grand conseil, et le petit avait perdu toute confiance. La révolution française

de Juillet ne fut donc point la cause de la révolution de l'Argovie; elle ne fit que l'accélérer. Déjà le 12 Septembre, trente-six Argoviens signèrent à Lenzbourg une pétition pour le grand conseil, et la remirent au conseil exécutif. Le but principal de cette pétition était de prier l'autorité législative d'ordonner une révision légale de la constitution. Il est d'autant plus urgent de le faire sans délai, ajoutaient les pétitionnaires, qu'il n'y a, dans cette constitution, aucun article relatif à une révision, qu'on n'a pas eu jusqu'à présent de moyens légaux pour l'entreprendre, et que, cependant tout bon citoyen doit avoir en horreur des démarches illégales.

Cette pétition, avec un écrit qui l'accompagnait, fut mise, le 27, sous les yeux du petit conseil, lequel prit la résolution de déposer ces deux pièces sur le bureau de la chancellerie, afin que le grand conseil pût en délibérer dans sa session ordinaire de Décembre; car il regardait la chose comme de trop peu d'importance pour le convoquer extraordinairement. Il espérait aussi que, pendant ce temps, l'ardeur des esprits se ralentirait et que les voeux pour la révision finiraient par s'éteindre; il était entretenu dans cette idée par les adresses de quelques communes du district de Brugg, qui protestaient de leur attachement à l'ordre de choses alors existant.

On conçoit sans peine que ces délais excitassent les murmures des citoyens qui s'étaient déclarés pour une constitution appropriée aux besoins et à la dignité d'un peuple libre; et comme ils étaient persuadés que le petit conseil regardait de mauvais oeil leurs démarches et cherchait à les paralyser, ils se prononcèrent de jour en jour avec plus de force. L'époque des élections ordinaires du grand conseil étant arrivée, le parti libéral s'efforça, comme en Thurgovie, d'empêcher qu'elles n'eussent lieu. Il parut dans ce temps une brochure ayant pour titre: *De la révision de la constitution d'Argovie*, qui était très-propre à produire cet effet. L'auteur blâmait le gouvernement de ce qu'il n'avait pas convoqué le grand conseil en session extraordinaire, et l'accusait de s'opposer à la réforme; puis rappelait les vices de l'ancienne constitution: le mode d'élection du grand conseil; le rôle passif des représentants du peuple; le trop grand nombre des membres du petit conseil et du tribunal d'appel; la trop longue durée des fonctions de ces mêmes membres; le cumul du pouvoir exécutif et du judiciaire dans la personne des préfets; la censure, etc.

Cette brochure produisit une grande sensation; et bien que le gouvernement fît son possible pour endormir le peuple, en flattant ses espérances par la convocation du grand conseil, les partisans de la réforme ne se laissèrent point

prendre à cet appât. Le petit conseil eut le chagrin d'apprendre qu'une grande assemblée populaire devait avoir lieu à Wohlenschweil, le 7 Novembre. Voyant qu'il n'était plus en son pouvoir d'empêcher l'orage, il s'efforça de le diriger. Il invita en conséquence le préfet de Bade à se rendre à cette assemblée pour exhorter les citoyens au respect de leurs devoirs et de l'ordre public.

Le jour fixé étant arrivé, plus de 4000 hommes de l'Argovie, animés par l'amour de la liberté et des droits de l'homme, se réunirent dans une prairie. Le maire de l'endroit, M. Geissmann, fut nommé président de cette Landsgemeinde. M. le préfet de Bade prit d'abord la parole, pour accomplir l'ordre du gouvernement. Quoique son discours ne fût pas de nature à contenter le peuple, on l'écouta néanmoins jusqu'au bout avec un calme respectueux. L'assemblée dura près de trois heures, et pendant tout ce temps on y vit régner la dignité et la décence. La pétition du 12 Septembre fut lue et approuvée, ainsi que la brochure sur la révision de la constitution. On décida unanimément que les résolutions de l'assemblée, munies d'un grand nombre de signatures, seraient remises par une députation au gouvernement, pour que le grand conseil pût enfin connaître la volonté du peuple.

Dix jours après on devait procéder aux élections ordinaires du grand conseil; mais 22 cercles

s'y refusèrent. Cela engagea le gouvernement à rédiger une proclamation pour inviter les cercles récalcitrants à nommer leurs députés le 25 Novembre, et pour leur annoncer que le grand conseil s'assemblerait le 29 du même mois. Cependant de tous ces cercles, il n'y eut que celui de Moehlin qui obéit; le peuple des autres, irrité de l'opiniâtreté du gouvernement et des intrigues que les aristocrates employaient pour que rien ne fût changé, résolut, ayant pour mot d'ordre : « Liberté et Tell », de soutenir sa cause les armes à la main; et en effet il se disposait déjà à conquérir par la force ce qu'on lui refusait injustement par d'autres moyens.

Le 21, eut lieu à Frick une nouvelle assemblée dont le but était de voir si, dans la position difficile où se trouvait le canton, il n'y aurait pas moyen d'apaiser le peuple, sans toutefois exiger qu'il se relâchât de ses justes prétentions. On ne voulait point sortir de la voie légale, aussi long-temps qu'on pourrait conserver l'espoir d'opérer la réforme sans violence. L'assemblée résolut en conséquence d'envoyer une députation à M. le bourgmestre Fetzer, pour le prier instamment de suspendre les élections, à défaut de quoi le peuple allait marcher en masse contre Aarau. Ces menaces acquirent une nouvelle force par l'arrivée simultanée de nouvelles qui annonçaient qu'en plusieurs endroits on élevait des arbres de liberté. M. le bourgmestre renvoya les députés avec l'assurance qu'il

emploierait tous ses moyens de persuasion pour engager le gouvernement à retirer sa sommation. En effet, celui-ci le fit le lendemain; mais d'une manière si prolixe et si embrouillée qu'un grand nombre ne purent comprendre de quoi il s'agissait.

Cependant comme la fermentation, au lieu de s'apaiser, menaçait en plusieurs endroits d'éclater en révolte ouverte, le gouvernement avança de trois jours la convocation du grand conseil. Pour prévenir tout désordre, il joignit 250 hommes de troupes à la compagnie de chasseurs qui se trouvait à l'instruction dans le chef-lieu; mais il les licencia bientôt après, parcequ'il espérait que le peuple serait satisfait des décisions que le grand conseil allait prendre. Dans le discours d'ouverture prononcé par M. le bourgmestre Fetzer on remarquait entre autres cette prosopopée: « Comment est-il possible, se demandent les bons citoyens les uns aux autres, comment est-il possible que la belle, l'heureuse Argovie soit tombée dans un état de révolution si funeste? et la réponse expire sur les lèvres de tous. » *)

Dans le rapport dont le gouvernement accompagna les pétitions adressées au grand conseil, il s'étendait longuement sur les coupables intrigues, les perfides mensonges, les calomnies et les me-

*) Ces bons citoyens, étant évidemment les partisans du gouvernement, devaient au contraire avoir beaucoup à répondre en sa faveur. N. du Trad.

naces qui avaient jeté le pays dans la triste situation où il se trouvait; il cherchait à se justifier, à présenter sa conduite comme innocente et pure, et offrait même d'abdiquer sur le champ pour faire place à un petit conseil provisoire, si cette mesure pouvait tranquilliser les esprits.

A cette déclaration, qui ne pouvait manquer de produire sur le grand conseil l'effet prévu, le petit conseil joignait la proposition de faire élire par le peuple une assemblée constituante composée de 114 membres. Le grand conseil nomma une commission de 11 membres pour examiner cette proposition. Le 2, elle fut adoptée avec quelques changements par le grand conseil, qui chargea le gouvernement de la faire exécuter, en l'invitant à continuer ses fonctions. Le petit conseil fit déjà connaître la décision du grand conseil le 4, et fixa pour le 20 les élections des membres de l'assemblée constituante. Il décréta pour le même jour les élections des membres manquants au grand conseil.

Sur ces entrefaites, le gouvernement de Berne faisait à celui d'Argovie l'offre de lui envoyer des troupes pour lui aider à contenir ceux qu'il appelait des mutins. Dès que cette offre eut été connue du public argovien, il s'éleva de nouveaux murmures; le peuple ne pouvait cacher son indignation en apprenant qu'il se trouvait encore en Suisse des autorités assez ennemies de leur pays pour vouloir repousser avec les baïonnettes les voeux des citoyens. Le gouvernement d'Argovie ayant eu la

sagesse de refuser, les esprits furent bientôt rassurés à cet égard. Cependant la décision du grand conseil n'obtint point auprès du peuple le succès qu'en attendait le gouvernement. On pensait qu'en suivant la marche prescrite, ces deux autorités pourraient diriger et mutiler à leur gré les travaux de l'assemblée constituante; ce qui confirmait le peuple dans cette idée, c'est que l'une et l'autre insistaient pour que les cercles qui s'étaient refusés aux élections complétassent le grand conseil.

Déjà dans la séance du 26 Novembre, un membre du grand conseil, Henri Fischer de Mérischwand, avait déclaré que le peuple ne souffrirait pas plus longtemps qu'on paralysât ses efforts, qu'il voulait absolument entrer en jouissance de ses droits; que sa patience était enfin lasse, etc. Au lieu d'écouter l'avertissement de ce campagnard, les autres membres le huèrent comme un insensé fanatique. Cet affront l'engagea à ne plus paraître aux séances subséquentes. Rentré chez lui, il se mit à la tête des mécontents de son district qui s'attachèrent d'autant plus à lui qu'il était connu pour un homme juste et loyal, qui s'intéressait vivement à tout ce qui pouvait contribuer au bien de la patrie. Il assistait chaque année à la réunion de la société helvétique, aux discussions de laquelle il prenait toujours une chaleureuse part.

La fermentation était parvenue à un tel point, que dans les districts de Bade, de Bremgarten et de Muri on se disposait déjà à prendre les armes

On avait reçu du canton de Lucerne la promesse positive qu'un grand nombre de Lucernois prêteraient secours aux Argoviens. *) Le 2 Décembre, un concours extraordinaire de peuple s'étant rassemblé à Vilmergue, à l'occasion d'une foire, et des bruits sinistres, en partie fondés, en partie ridicules, s'étant répandus parmi la foule, les esprits s'enflammèrent toujours d'avantage; déjà on parlait de marcher contre Aarau, d'où ne sortait rien d'avantageux pour le peuple; déjà dans plusieurs villages les citoyens se montraient en armes.

Dans la matinée du 4. Décembre, quelques hommes du parti populaire se réunirent à Wohlen; c'étaient les citoyens Fischer, les deux Bruggisser de Wohlen, le maire de Wohlenschweil, M. Geissmann, Weibel, médecin à Baesenburen et quelques autres. Les uns opinaient pour qu'on se levât en masse et qu'on marchât sur le champ contre Aarau; d'autres voulaient qu'on attendît, pour s'armer, le résultat des élections de l'assemblée constituante. Ils se séparèrent sans avoir pu prendre une décision. En retournant dans son village, M. Fischer trouve sur la route un grand nombre d'hommes armés qui le saluent par des cris de joie, et l'invitent à se mettre à leur tête pour les conduire à Aarau. Arrivé chez lui, il trouve encore sa maison pleine d'hommes pareil-

*) Il eût été plus noble et plus digne d'une belle cause d'imiter la conduite du petit conseil, c'est-à-dire, de refuser tout secours étranger. - N. du Trad.



lement armés, qui lui demandent brusquement de les mener contre les aristocrates pour les précipiter de leurs trônes. Voyant qu'il hésite, ils emploient les menaces; il se décide, et l'on envoie de tous côtés des messagers pour annoncer que la troupe armée se rendra le lendemain à Wohlen.

Le 5, de bonne heure, déjà quinze cents hommes, dont plus de la moitié en uniforme, se sont réunis au lieu désigné. Fischer, fidèle à sa parole, s'y est aussi rendu; on y remarque encore le citoyen Morell de Hitzkirch, commandant les troupes auxiliaires du canton de Lucerne. Le soir, on renvoie les hommes des environs passer la nuit dans leurs villages; les autres sont logés chez les bourgeois de Wohlen. Le 6, à 9 heures du matin, on compte déjà plus de six mille hommes, tant cavaliers que fantassins sur une grande plaine voisine de Wohlen. A 10 heures on voit arriver une compagnie de Bremgarten, dont les armes sont chargées à balles. Ils ont reçu ces munitions, ainsi que leur bannière, du conseil municipal lui-même, qui, ayant appris qu'il se trouvait deux bataillons dans le voisinage, n'a osé les leur refuser.

On passe les troupes en revue, et on les trouve animées du meilleur esprit. On établit un conseil de guerre, dont Fischer est nommé président. A midi, l'armée, après avoir reçu de nouvelles forces, se met en marche vers Lenzbourg, sous la conduite de Fischer. Le conseil municipal de cette ville envoie une députation à sa rencontre,

pour prier le chef de respecter les personnes et les propriétés, et l'assurer de la soumission des habitants.

Cependant le petit conseil, ayant appris ce qui se passait, soit par des courriers, soit par d'autres voies, s'était hâté de prendre des mesures pour faire face à l'orage. Dès le 4, il avait appelé sous les armes quelques troupes du contingent, et le 5, donné à la réserve des districts qu'il croyait les plus fidèles à sa cause, l'ordre de se rendre à Aarau, pour sa sûreté et le maintien de la tranquillité. Mais dans quelques-uns de ces districts les ordres du gouvernement ne furent point exécutés, dans d'autres ils ne le furent qu'en partie. Très-peu de citoyens se montraient disposés à obéir; ensorte qu'il n'arriva à Aarau qu'un petit nombre de troupes, et que même une grande partie de celles qui s'y rendirent flottaient déjà ébranlées. Plusieurs quittèrent leurs rangs en chemin pour retourner vers leurs familles, d'autres pour passer sous les drapeaux de Fischer. Les forces du gouvernement se trouvèrent ainsi réduites à environ 800 hommes. Elles étaient commandées par M. le colonel fédéral Schmiel. Le 6, celui-ci plaça entre Aarau et Lenzbourg une avant-garde forte de 350 hommes et d'une demi-batterie de pièces de six, sous les ordres de M. le second-lieutenant-colonel Fetzer. Il aurait bien aussi voulu occuper Lenzbourg, mais les habitants ne se montrèrent pas disposés à y consentir.

Une partie de l'armée populaire occupe déjà Lenzbourg, tandisque l'autre a pris sa position aux environs. Fetzer, de son côté, fait marcher l'avant-garde du gouvernement jusqu'à une petite distance de cette ville, et apprend avec étonnement que la plupart des insurgés sont bien armés et que tous sont soumis à la discipline la plus sévère. Cependant Fischer, qui de la hauteur du château de Lenzbourg observe la marche de l'ennemi, a remarqué ce mouvement, il se porte rapidement à sa rencontre, et déploie ses troupes en un large front. Fetzer veut lui opposer deux pièces de canon; mais les artilleurs, qui les servent, s'enfuient presque tous. La troupe de Fischer commence alors le feu de sa mousqueterie. A la première décharge Fetzer et ses vaillants guerriers battent en retraite. *) Les chefs qui commandaient les deux pièces abandonnées se voient obligés d'en monter les chevaux pour qu'elles ne tombent pas au pouvoir de l'ennemi; mais ils sont bientôt atteints, entourés, désarmés par les libéraux, qui les emmènent prisonniers à Lenzbourg. L'un deux, le lieutenant Saxer, a reçu un coup de baïonette. Une quinzaine d'officiers tombent entre les mains du parti populaire; quelques-uns sont plus ou moins mal-

---

*) Quelle imprudence d'opposer des troupes que ni l'intérêt ni la crainte ne guidaient à des hommes qui devaient s'attendre aux plus sévères châtiments, s'ils étaient vaincus!

N. du Trad.



traités. Le lieutenant colonel Schwarz, qui se trouve parmi eux, se voit dépouiller par les vainqueurs, parcequ'il leur avait promis quelque temps auparavant de se joindre à eux avec quelques cents hommes.

La retraite des soldats du gouvernement n'est bientôt plus qu'une déroute complète. Un grand nombre jettent armes et bagage afin de fuir plus rapidement. Le corps d'armée, qui a pris position sur une colline voisine d'Aarau, voyant l'avant-garde revenir à la débandade, cherche aussi son salut dans la fuite. A la vue de ces troupes effrayées, rentrant pêle-mêle dans la ville, comme des brebis poursuivies par un loup féroce, une terreur panique s'empare des habitants. Les citadins craignent que ces paysans, qu'ils ont méprisés si long-temps, auxquels ils ont fait souffrir tant d'injustices, ne pillent et ne brûlent la ville dans leur vengeance. Comme on appréhende surtout pour l'hôtel du grand conseil, qui a coûté à l'état des sommes immenses, le lieutenant-colonel Attenhofer y fait placer deux cents hommes.

L'armée populaire, étonnée elle-même d'une victoire acquise à si bon marché, fait, vers le soir, son entrée à Aarau, en poussant des cris triomphateurs, s'empare de l'arsenal et occupe l'hôtel du grand conseil, qui vient d'être abandonné par ses héroïques défenseurs. Les habitants, saisis de frayeur, ferment et barricadent leurs portes, en ayant soin de placer des lumières sur leurs fenêtres,

afin que le soldat ne soit pas obligé d'entrer pour s'informer du quartier, et qu'on puisse au besoin lui faire croire que c'est une illumination de joie; mais ces précautions sont inutiles; la troupe est aussitôt cantonnée avec le plus grand ordre dans la ville et les environs.

Le lendemain, c'est-à-dire le 7 Décembre, les chefs populaires renvoient leurs gens, chacun dans son village, à l'exception de mille hommes bien armés. Les prisonniers qu'on gardait à Lenzbourg sont remis en liberté. Cependant les membres du gouvernement opposent personnellement une fermeté stoïque aux chefs du peuple, qui, intimidés à leur tour par ce courage inattendu et convaincus d'ailleurs que leur tâche est remplie,*) font retirer, le 8, le reste de leurs troupes sur Lenzbourg, emmenant avec eux les deux pièces de six qu'ils ont prises et quatre autres du même calibre avec des munitions qu'ils se sont fait donner par l'inspecteur de l'arsenal.

Le 9, une nouvelle assemblée populaire a lieu à Lenzbourg. Le grand conseil s'assemble le jour suivant, et, cédant à la force des circonstances, il

*) Le texte porte: und weil letztere (die Führer des Volkes) nicht die Einsicht zeigten, ihr angefangenes Werk durchzusetzen, u. s. w.; mais le peuple avait montré sa force, et le gouvernement reconnu sa faiblesse; il ne restait donc plus rien à faire aux chefs des libéraux que de se retirer avec leurs troupes, pour que le grand conseil n'eût pas l'air de délibérer sous l'influence des baïonettes.
N. du Trad.



accorde ce que demande le peuple, c'est-à-dire, que les élections de l'assemblée constituante auront lieu sans délai, et que tout citoyen qui n'a pas été flétri par une peine infamante aura la faculté de donner sa voix; que l'assemblée constituante, une fois nommée, achèvera aussi promptement que possible l'oeuvre de la révision; que le projet de constitution sera soumis sans changement par le petit conseil à la votation des citoyens, qui devront simplement accepter ou rejeter; que si ce projet est accepté par les deux tiers des cercles électoraux, il deviendra constitution de l'état d'Argovie et obligatoire pour tous les citoyens. Le grand conseil, de son côté, exige que le peuple qui est encore en armes rentre sur le champ dans ses foyers, et que les objets qui ont été enlevés à l'état ou à des particuliers soient restitués.

Le même jour, cette décision est communiquée aux chefs du peuple, et le lendemain lue devant la troupe elle-même. On tire deux cents coups de canon pour annoncer cette victoire; ensuite les soldats-citoyens, après avoir promis de paraître au premier appel, après avoir entendu des conseils de paix et d'ordre, rentrent tous sous leurs toits de chaume. Les armes et les munitions prises à l'arsenal sont aussi rendues.

On pense bien que Fischer, dès cet instant fut regardé comme un sauveur par le peuple, qui le saluait partout du beau nom de père.

Son retour dans ses foyers fut un vrai triomphe. L'assemblée constituante s'étant assemblée pour la première fois le 3 Janvier 1831, il en fut nommé président, et bien que cette oeuvre n'ait pu s'accomplir sans beaucoup de froissements et de discussions orageuses, on parvint néanmoins à produire une constitution qui mérite nos éloges; aussi fut-elle adoptée par les cercles à une grande majorité.

Cependant le peuple, croyant avoir assez fait pour son bonheur, a laissé les aristocrates se glisser de nouveau dans le grand conseil, et celui-ci, dès ses premiers pas, s'est montré bien au-dessous de la constitution; car de neuf membres qui composent le petit conseil, cinq ont voté pour le rejet de cette constitution. Le même résultat a eu lieu pour d'autres fonctionnaires supérieurs. On a même vu beaucoup d'hommes du peuple trahir leur mandat, et passer du côté de ses ennemis; ensorte que le parti aristocratique a repris toute son influence, et que ce canton n'occupe qu'un rang très-secondaire parmi les cantons nouvellement régénérés. C'est en vain que le noble, le généreux Troxler et d'autres amis de la liberté y luttent en faveur des droits sacrés de l'homme; le peuple s'y trouve de nouveau sous la puissance de l'aristocratie et du clergé, qui cherchent à l'endormir pour exploiter son sommeil à leur profit; en un mot, nous pouvons dire avec une

conviction profonde que tous les efforts des Argoviens n'ont servi qu'à passer un nouveau vernis de démocratie sur le vieil édifice anti-libéral. *)

IV.

Révolution dans le canton de Soleure.

Après la chute de l'aristocratie et de la noblesse, en 1798, le canton de Soleure reçut aussi, en vertu de l'acte de médiation, une constitution appropriée à la dignité et aux besoins du peuple. Mais en 1814 ses citoyens furent privés d'une grande partie de leurs avantages politiques et devinrent la proie de quelques familles privilégiées. Tout ami des droits avoués par le ciel et la raison se sent pénétré d'indignation, en jetant un coup d'oeil sur la constitution qu'on lui donna à cette époque de honteuse mémoire.

---

*) In principatu commutando, saepius
Nil, praeter domini mores, mutant pauperes.

Au reste l'auteur sait fort bien que le gouvernement aristocratique de l'Argovie a fait dix fois plus de sacrifices en faveur de l'éducation du peuple que tous les gouvernements démocratiques ensemble, et qu'il a été secondé dans ses louables efforts par plusieurs ecclésiastiques respectables.

N. d. Trad.

D'après cette constitution le grand conseil se composait de cent-un membres, fournis de la manière suivante: « Chacune des onze tribus de la ville de Soleure lui fournit quatre membres; les préfectures de Lèbern et d'Olten, chacune trois; celle de Ballstall, quatre; la bourgeoisie d'Olten et les cinq préfectures Bucheggberg, Kriegstetten, de Goessgen, de Dorneck et de Thierstein, chacune deux. Ces membres sont pris sur une triple liste de candidats, et nommés par le grand conseil. Les trente-cinq autres membres sont élus par le grand conseil, sans présentation ni distinction de préfectures, de manière cependant que vingt-quatre appartiennent à la ville de Soleure. » On voit donc que le chef-lieu nommait soixante-huit députés au grand conseil, tandis que la campagne et la petite ville d'Olten, qui forment environ les cinq sixièmes de la population, n'en fournissaient que trente-trois. La triple liste des candidats ne pouvait même être formée par des élections directes; c'était à des colléges électoraux choisis dans les tribus et les préfectures qu'appartenait ce droit de présentation. Chacun de ces colléges comptait quinze électeurs désignés par le sort, savoir, cinq sur dix des plus âgés, cinq sur dix des plus riches, et cinq pris indistinctement parmi les électeurs primaires. Ajoutons que, moyennant certaines conditions, les membres du grand et du petit conseil, ainsi que la plupart des fonctionnaires de l'état, restaient en charge toute leur vie, et nous

aurons l'idée d'une des constitutions les plus monstrueuses que le pesant marteau de l'aristocratie ait jamais forgées.

On vit bientôt cette constitution porter des fruits dignes d'elle; et si les autorités suprêmes produisirent de temps à autre quelque chose de louable, elles le firent oublier par leurs nombreux méfaits. Le petit conseil, composé presqu'entièrement d'orgueilleux nobles de la ville, et investi par la constitution d'un pouvoir exorbitant, gouvernait de la manière la plus arbitraire. Le grand conseil, dont la majorité était aussi formée de bourgeois de Soleure, ne soignait guère que les intérêts du chef-lieu, n'écoutait que bien rarement les besoins de la campagne, et n'était qu'un aveugle instrument dans les mains du petit conseil. Les employés du gouvernement traitaient le peuple avec une dureté barbare, et le népotisme le plus scandaleux présidait à la distribution des places. Toute pensée libérale et progressive était soigneusement étouffée, et la presse, muette, n'osait exprimer que des mots flatteurs pour les oreilles des grands.*) Le peuple, en un mot, trouvait toujours entre ses plaintes et ses tyrans un mur d'airain qui lui renvoyait la terreur des châtiments pour toute réponse.

Les nobles n'étaient point les seuls oppresseurs du peuple; le clergé, à quelques louables,

*) Qui, comme le dit Voltaire, sont souvent de grandes oreilles. N. du Trad.



exceptions près, s'entendait avec eux pour le tenir plongé dans les ténèbres de l'ignorance, lui inculquer les principes d'une obéissance aveugle envers ses maîtres ecclésiastiques et laïques, et lui peindre comme l'oeuvre de satan des livres qui pouvaient l'éclairer, que dis-je! qui étaient propres à lui inspirer une dévotion digne de la divinité, tels, par exemple, que les *Méditations religieuses* *). La situation du peuple soleurois empira encore par l'érection d'un évêché et d'un chapitre de chanoines. Enfin tout était calculé pour faire rétrograder de quelques siècles ce malheureux canton, pour y ramener la servitude du moyen âge, avec ses soupirs refoulés et ses insolentes orgies.

On conçoit sans peine que tous les Soleurois éclairés et amis de leur pays formassent des voeux pour son affranchissement et attendissent avec impatience une occasion propice pour les manifester hautement. L'exemple d'autres cantons, et surtout celui de la France, enhardit les partisans de la réforme et réveilla chez les plus timides l'énergie républicaine. C'est en vain que les nobles et les prêtres cherchèrent à opposer des digues au torrent du siècle; leurs efforts ne servirent qu'à dévoiler leurs vues intéressées. Une brochure destinée à signaler les monstrueux défauts de la constitution de ce canton parut au commencement de No-

*) Excellent ouvrage, dont on a une traduction française due à M. Monnard et à un autre homme de lettres. N. du Trad.



vembre 1830, et fut lue avec avidité par le peuple. On vit peu-à-peu le mouvement s'annoncer, et l'on pouvait dès lors conjecturer que le peuple ne tarderait pas à former des réunions patriotiques. Cette crainte engagea le gouvernement à adresser le 13 du même mois, une sévère admonition à ses sujets pour les détourner de ces dangereuses assemblées qui pouvaient, disait-il, amener la ruine de l'état. Malgré cette défense, quatre-vingts citoyens, pour la plupart membres du grand conseil ou chefs de communes, se réunirent deux jours après à Olten pour délibérer sur la chose publique. Le 16, le gouvernement fit encore publier une circulaire pour exhorter les fonctionnaires de l'état à veiller au maintien de la tranquillité, et à empêcher par tous les moyens la propagation de la brochure dont nous venons de parler, qu'il qualifiait de libelle, etc.

Au lieu de produire l'effet désiré par le gouvernement, cette circulaire ne fit qu'accroître l'indignation et la haine dont il était l'objet. Le cri public, qui demandait un meilleur ordre de choses, s'éleva plus pressant encore. Alors le gouvernement, voyant qu'il lui était impossible de sauver l'édifice entier de l'aristocratie, chercha du moins à conserver le corps de bâtiment, en sacrifiant les ailes au voeu du peuple. Il se décida donc à envoyer des commissaires dans les préfectures les plus agitées du canton pour recueillir les désirs des citoyens. L'un de ces commissaires s'étant rendu

à Oensingen pour sonder l'opinion publique de la préfecture de Ballstall, les conseillers municipaux y furent députés pour exprimer les voeux de leurs communes; mais ils furent invités par M. le commissaire à ne manifester que leurs sentiments particuliers. La plupart, oubliant leur mandat, se laissèrent intimider et donnèrent leurs propres avis, qui ne concernaient que des réformes sans importance. Cependant quelques-uns eurent le courage de déclarer franchement qu'ils ne parlaient point en leur nom, mais en celui du peuple, qui désirait vivement de voir la constitution assise sur des bases plus libérales. Dans d'autres préfectures, les commissaires reçurent aussi la déclaration positive que le peuple demandait, égalité devant la loi pour tous les citoyens, élection directe des députés au grand conseil, séparation complète des pouvoirs, abolition de l'inamovibilité des charges, droit de pétition, liberté de la presse, publicité des séances du grand conseil et des tribunaux, nomination des préfets par les communes.

Ces déclarations, appuyées par une fermentation toujours croissante, engagèrent le grand et le petit conseil à décréter, le 25, le changement de la constitution et le choix d'une commission composée de 8 membres de la ville et de 9 de la campagne, pour jeter les bases de la nouvelle. Quoique la plupart des membres choisis méritassent toute la confiance du peuple, ce dernier ne se montra pas satisfait de cette décision; il

ne croyait point que le grand conseil fût autorisé à entreprendre lui-même la révision; il pensait que ce droit ne pouvait appartenir qu'à une assemblée constituante, attendu que celle-ci connaîtrait mieux les besoins du pays que celui-là.

On fit dans la même séance du grand conseil la proposition d'accorder à la ville d'Olten une représentation proportionnément plus forte qu'au reste de la campagne, par le motif que les habitants en étaient aussi plus éclairés. La commission constituante du grand conseil réitéra la même motion. On espérait vraisemblablement, par une telle faveur, endormir les citoyens de cette ville, qui de leur côté travaillaient à rédiger un projet de constitution; mais loin de donner dans le piége, ils repoussèrent noblement toute espèce de prérogative.

Quelques jours après, on résolut à Olten d'adresser à la commission constituante une pétition exprimant les désirs du peuple; cette pétition fut envoyée dans un grand nombre de communes, et en peu de temps couverte de signatures. Les moines du couvent de Mariastein, pour empêcher l'effet de la pétition d'Olten, en firent circuler une écrite dans un sens opposé; mais il ne se trouva que fort peu de personnes disposées à la signer.

Cependant la commission du grand conseil, sans s'inquiéter du mécontentement public, avait

poursuivi son travail, et l'avait achevé le 12 Décembre. Dès que le peuple en eut connaissance il s'éleva d'un bout du canton à l'autre un cri désapprobateur. «Ce n'est point ce que nous voulons,» entendait-on répéter de toutes parts; «nous voulons une assemblée constituante comme dans les autres cantons.» La fermentation acquit plus de violence que jamais; des envoyés parcoururent le pays pour convoquer à Ballstall une assemblée générale du peuple. Déjà le 21, un grand nombre de députés se réunirent en comité dans le but de rédiger, pour le gouvernement, une représentation relative au projet de constitution, afin de pouvoir, le lendemain, la soumettre au consentement du peuple. Le 22, on vit, malgré le mauvais temps, près de trois mille citoyens accourir au lieu désigné. L'église n'étant point assez grande pour les contenir, l'assemblée eut lieu sur la place publique. Quelques orateurs populaires prirent successivement la parole, entre autres Joseph Munzinger d'Olten, Joseph Scherno de Dorneck et Daniel Schenker d'Olten. Cette landsgemeinde observa constamment l'ordre et la tranquillité, et approuva unanimément la représentation rédigée la veille. Elle devait être remise au grand conseil, qui se trouvait alors assemblé, par des députés de toutes les préfectures. Elle contenait en substance: 1) la souveraineté du peuple doit être reconnue sans restriction; 2) le projet de constitution sera soumis à la votation de tous les citoyens, pour

être accepté ou rejeté; 3) la constitution de l'état devra être révisée à la demande de la majorité des citoyens actifs de tout le canton; 4) les tribus de la ville seront politiquement dissoutes; 5) la ville d'Olten, conformément à sa déclaration, n'aura point de privilége dans la représentation nationale; 6) les colléges électoraux de la ville seront placés sur le pied des autres colléges électoraux libres; 7) les deux tiers des membres nommés par le grand conseil devront être pris dans la campagne; *) 8) la condition de posséder 2000 fr. pour être éligible sera supprimée; **) 9) les séances du grand conseil seront publiques; 10) le grand conseil se choisira chaque année un président pris dans son sein; 11) les membres du gouvernement ne conserveront aucune préséance dans le grand conseil; 12) le conseil exécutif s'appellera: président et petit conseil de la république de Soleure; 13) l'inamovibilité des juges sera abolie.; 14) le tribunal cantonal sera supprimé; 15) les tribunaux de districts seront composés d'au moins cinq membres; 16) les préfets seront nommés par le grand conseil; 17) la tranquillité du pays exige que le

*) Ces membres nommés par le grand conseil étaient, comme nous l'avons vu, au nombre de 35; c'est donc probablement par erreur typographique qu'on lit 15 dans l'original. N. du Trad.

**) Mais pouvait-elle être remplacée par la condition de posséder une fortune quelconque? Plusieurs articles de cette pièce sont rédigés d'une manière extrêmement obscure. N. du même.

grand conseil se déclare en permanence jusqu'à ce que les travaux relatifs à la constitution soient achevés.

Les chefs de l'état, à qui cette représentation déplaisait souverainement, ne voulurent point la prendre en considération; cela augmenta le mécontentement du peuple à un tel point, que, dans plusieurs endroits, on se disposait déjà à sonner le tocsin et à marcher contre le chef-lieu, pour obtenir par la force ce qu'il refusait si obstinément aux voies légales. Cependant, avant que d'en venir à cette extrémité, la ville d'Olten envoya, le 28 Déc., quatre députés pour déclarer au gouvernement que si, dans l'espace de deux jours, les dix-sept articles demandés par l'assemblée de Ballstall n'étaient pas admis dans le projet de constitution, le peuple se lèverait en masse pour exprimer sa volonté. Il arriva aussi des députés d'autres parties du canton pour annoncer au grand conseil que leurs populations allaient se mettre en marche.

Voyant qu'il n'y avait point d'autre moyen de salut, le grand conseil se rendit enfin aux voeux du peuple. Soudain une paisible alégresse remplaça le mécontentement tumultueux qui avait été si près d'éclater en révolution armée. La constitution, basée sur les besoins de la majorité des citoyens, ne tarda pas à être votée et acceptée. Elle est loin, sans doute, d'être aussi libérale que celles de la plupàrt des autres cantons régénérés,

et l'on y trouve des lacunes considérables. A ces défauts s'est joint un autre mal; le canton de Soleure offre aussi de ces girouettes politiques toujours prêtes à tourner au vent populaire, jusqu'à-ce que le calme des emplois les place en un repos commode; ensorte que cet état, comme celui d'Argovie, occupe le juste-milieu de la diète, et que l'obscur essaim de son clergé, qui s'était tenu coi pendant la tempête, commence de nouveau à couvrir d'un bourdonnement somnifère la voix des partisans de la lumière.

V.

Révolution dans le canton de Lucerne.

Parmi les anciens nobles de la Suisse, ceux de Lucerne se montrèrent surtout inconsolables de leur chute de 1798, et maudirent bien cordialement la constitution de 1803. Dans aucun autre canton ils ne firent autant d'efforts pour recouvrer leurs privilèges et remonter sur le trône d'où le niveau révolutionnaire les avait fait descendre. Dans aucun autre non plus, ils n'employèrent des moyens aussi violents, aussi honteux. Ce jour néfaste de 1814, ce jeudi où l'avoyer Ruttimann et ses consorts envahirent le gouvernement pendant la nuit, s'emparèrent de l'arsenal

après avoir assassiné la sentinelle, et couronnèrent ces attentats par une constitution digne d'eux, ce jour, dis-je, a imprimé une tache indélébile aux annales lucernoises.

Les principales dispositions de cette constitution étaient les suivantes : « Le pouvoir souverain réside dans les personnes de trente-six conseillers quotidiens et soixante-quatre grand conseillers dont les places sont à vie, présidés par un avoyer et portant la dénomination d' *Avoyer et Conseil des Cent de la ville et républiqué de Lucerne.* »

« Ce conseil se compose de cinquante membres, bourgeois de la ville de Lucerne, et de cinquante membres de la campagne, parmi lesquels doivent se trouver trois bourgeois de la ville de Soursée, trois de la ville de Sempach, deux de la ville de Willisau et un du bourg de Munster. »

« Le conseil quotidien est chargé du pouvoir exécutif, administratif et judiciaire. Il choisit dans son sein une cour d'appel composée de douze membres et présidée par l'ancien avoyer. Les membres de la cour d'appel assistent aux séances du conseil quotidien comme les autres conseillers. »

« Chaque district judiciaire et chaque chef-lieu municipal, y compris Munster, nomme parmi ses citoyens un membre direct du conseil des Cent; la bourgeoisie de la ville de Lucerne en nomme dix, pris aussi dans son sein. »

« Le conseil des Cent choisit lui-même les autres quarante membres qui doivent être pris

dans la bourgeoisie de Lucerne, ainsi que les vingt-neuf de la campagne, dans lesquels sont compris ceux des villes de Soursée, de Sempach et de Willisau.»

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur ces dispositions pour y voir le triomphe complet de l'aristocratie sur les droits de l'homme. La ville de Lucerne avait déjà la prépondérance sur la campagne, en fournissant la moitié du conseil des Cent; et c'est d'elle que dépendaient, en grande partie, les élections de la campagne. Rien n'était plus facile au conseil quotidien ou exécutif que de diriger l'autorité législative, et, comme nous l'avons vu, il formait la première autorité judiciaire; ensorte que déjà la constitution lui accordait la faculté d'être tout en tout, et l'expérience apprit bientôt qu'il savait profiter de ces avantages. Il régnait avec un pouvoir qui s'étendait aussi loin que sa volonté. Les places et les emplois s'accordaient presque toujours à des parents ou à des favoris. L'avoyer Ruttimann en particulier, s'imaginait que la providence, dans sa bénignité, l'avait destiné à faire passer les Lucernois par les douceurs de la royale puissance; et quiconque avait la hardiesse de rappeler par quels méfaits l'ancienne constitution avait été mise en lambeaux, celui-là devait redouter les suites de sa noble franchise. Le grand citoyen Troxler, soupçonné en 1815, d'avoir rédigé une pétition par laquelle le peuple

redemandait les droits qu'on lui avait enlevés, se vit arrêter et emprisonner, et ne fut déclaré innocent que d'après l'intercession d'un haut personnage. Tout ce qui porte un caractère de popularité, tout ce qui contribue au développement moral et intellectuel des citoyens, tout ce qui peut les ennoblir en augmentant leur bien-être, en un mot, tout ce qui est digne d'un républicain était soigneusement étouffé dans cette république. Un ouvrage dont les souverains d'Allemagne permirent la vente et la lecture, *Le Prince et le Peuple* du même Troxler, attira, en 1821, à ce généreux défenseur des droits de l'homme un procès long et coûteux, des calomnies et de mauvais traitemens de tout genre, et la perte de sa place de professeur de philosophie et d'histoire.

Cependant, quelque peine que prissent les nobles et les prêtres pour comprimer, pour arrêter l'élan du peuple et le ramener avec les lisières de l'ignorance vers les siècles de barbarie, ils ne purent atteindre qu'imparfaitement leur but. L'esprit du dix-neuvième siècle, qui avait aussi passé par là, y avait laissé des semences dont les germes devaient bientôt percer les cailloux entassés sur le champ de la liberté. Il prenait fin, ce temps où les tyrans du corps et de l'âme pouvaient impunément dresser la table de leurs orgies sur le tombeau de l'éternelle justice.

Déjà en 1827, des membres instruits du grand conseil osèrent élever la voix pour demander qu'on accordât plus de droits au peuple ; mais les aristocrates, fidèles à leurs principes étroits et intéressés, repoussèrent avec colère cette noble motion. Ce ne fut que lorsqu'on vit ces voix se multiplier et devenir plus pressantes à chaque nouvelle session, que les gouvernants se décidèrent à entreprendre quelques réformes, à faire quelques concessions, dont la plupart n'étaient qu'illusoires. Le peuple cependant n'était point assez sot pour ne pas remarquer qu'on le prenait pour un jouet, et que tout allait comme auparavant. Il fit entendre toujours plus haut ses voeux pour une réforme moins imparfaite, et, lorsque la révolution de Juillet s'accomplit, il était prêt à s'enflammer à ses étincelles. La pensée qu'il fallait un changement à l'avantage de la masse populaire couvait depuis long-temps dans les coeurs lucernois ; la nouvelle des trois grands jours ne fut que la commotion qui la fit jaillir. Une autre chose qui contribua puissamment à augmenter la haine qu'on avait déjà pour le gouvernement fut l'apparition d'une brochure de M. Troxler, intitulée : *Une page de l'histoire de Lucerne*, dans laquelle le peuple put lire par quels moyens l'ancienne constitution avait été mise en lambeaux, en 1814.

Déjà le mouvement physique se joignait au mouvement moral; déjà le mot d'assemblées popu-

laires volait de bouche en bouche, et ce mot devint une chose vers le milieu de Novembre; une assemblée eut lieu à Hitzkirch et une autre à Soursée. Dans la dernière on résolut d'adresser une pétition au grand conseil, pour demander la restitution des droits enlevés au peuple, une juste proportion dans la représentation nationale, la liberté des votes et la révision de la constitution.

En quelques jours cette pétition fut couverte de trois mille signatures, et il n'est pas douteux qu'elle n'en eût obtenu un nombre bien plus grand encore, si l'on ne se fût hâté de la présenter au gouvernement. Celui-ci, voyant que la fermentation menaçait de dégénérer en démonstrations plus sérieuses, convoqua le grand conseil pour le 22 Novembre. Après avoir pris connaissance de la pétition, le grand conseil nomma une commission pour décider s'il y avait lieu à changer la constitution. Trois jours après la commission répondit affirmativement; et malgré les efforts et les intrigues de M. l'avoyer et des autres hommes intéressés à crier que l'état allait s'abîmer, parceque leurs trônes étaient chancelants; que c'était une ingratitude sans pareille dont on voulait payer leur gouvernement paternel, déjà si doux avant 1829, et d'une débonnaireté inouie depuis cette époque; malgré, dis-je, tant de raisons à fendre le coeur, la majorité du grand conseil, après une séance passablement orageuse,

approuva la décision de la commission et résolut que, dans le nouveau projet d'une constitution qui devait être basée sur les besoins du temps, on introduirait des principes de représentation plus républicains, un meilleur mode d'élection pour les députés du peuple, une durée limitée pour toutes les charges, etc. La rédaction de ce projet fut confiée à la même commission, avec l'invitation de mettre sur le champ la main à l'oeuvre.

On porta aussitôt cette décision à la connaissance du peuple. Elle était accompagnée d'une proclamation indiquant pour motifs le temps, les circonstances, les soins infatigables du grand conseil, etc. Ce décret, ainsi que la proclamation, produisit une impression défavorable sur les citoyens, qui s'attendaient que le grand conseil se reconnaîtrait incompétent pour la réforme et décrèterait l'élection d'une assemblée constituante.

Le 1er Décembre, une protestation revêtue de cent-une signatures fut envoyée de Soursee à la commission; ce qui engagea le grand conseil à remettre la révision à une assemblée constituante de 101 membres. On prit, pour la former, les dix-sept membres de la commission, trois députés élus directement par le peuple dans chacun des 17 districts du canton, vingt députés de la ville de Lucerne, deux députés de chacune des 4 villes municipales, et deux des habitants non bourgeois du chef-lieu. Cette assemblée

produisit une constitution conforme à l'esprit du temps et propre à satisfaire sous les rapports politiques les habitants de la campagne comme ceux de la ville; et, malgré les menées des aristocrates et des prêtres, elle fut aeceptée par la grande majorité des citoyens, qui maintenant vivent tranquilles sous son égide. Le canton de Lucerne occupe une place fort distinguée dans le rang de la confédération; mais il n'aura une allure ferme à la diète que quand il n'y enverra plus des Edouards Pfyffer. *)

VI.

Révolution dans le canton de St. Gall.

Il s'éleva, en 1814, deux partis très-prononcés dans ce canton. L'un voulait remplacer la constitution qu'on venait d'abolir par une constitution purement démocratique, et il exprima ses voeux d'une manière si haute, en particulier dans le Rhinthal, qu'on fut obligé d'y envoyer des troupes fédérales pour le forcer à la tranquillité. L'autre, formé par l'abbé Pancrace et ses adhérents, demandait le rétablissement des

*) Il ne faut pas confondre M. Edouard Pfyffer avec le célèbre Casimir. N. du Trad.

anciens sujets de l'abbaye, tant dans le canton de St. Gall que dans celui de Thurgovie. Ces deux partis virent leurs prétentions rejetées, et le canton de St. Gall reçut une constitution qu'on ne pouvait pas appeler parfaite, mais qui était l'une des meilleures de la Suisse. Ses défauts les plus saillants étaient: que les membres du petit conseil devaient rester neuf ans en charge; qu'elle accordait un trop grand pouvoir à cette autorité; qu'elle donnait au grand conseil (composé de 150 membres) le droit de nommer le tiers de ses membres, et qu'elle favorisait trop les catholiques romains.

Cependant, ces imperfections auraient été très-tolérables, si le petit conseil ne se fût pas arrogé un pouvoir arbitraire presque illimité. Ses membres ne se regardaient ni plus ni moins que comme de petits souverains, au-dessus desquels dominait, *comme un grand chêne dans une forêt*, le rusé Muller-Friedberg, au regard faux et jésuitique, qui profite maintenant à Constance de la liberté de la presse. L'autorité législative était tombée dans une complète dépendance, et sanctionnait aveuglément les lois bonnes ou mauvaises que lui soumettait le petit conseil. Le plus grand nombre des citoyens avait surtout lieu de se plaindre des impôts indirects dont il était surchargé, et dont le produit recevait le plus souvent une destination ignorée; car le peuple n'osait porter des regards profanes sur l'admini-

stration des deniers publics. Les employés du gouvernement traitaient leurs administrés avec une rigueur despotique; les procès étaient très-dispendieux et la justice d'un accès extrêmement difficile. La situation du peuple avait encore empiré depuis que l'évêché de Saint-Gall avait été réuni à celui de Coire. *)

Cet état était senti avec plus ou moins d'impatience dans les différents districts du canton; et encore ici, l'exemple de la France et de quelques membres de la confédération vint éveiller une nouvelle vie politique; ensorte qu'on pouvait facilement prévoir une révolution. En effet, dès l'automne de 1830, les esprits, animés par des journaux et des brochures patriotiques, commençaient à s'échauffer et à se prononcer plus ouvertement pour des réformes, dans la constitution, dans les lois, dans l'administration; et quelque envie qu'eussent eue le gouvernement, les aristocrates et les prêtres de repousser les voeux du peuple, le sentiment de leur faiblesse les amena à faire quelques concessions. En conséquence, le grand conseil fut convoqué à l'extraordinaire pour le 8 Novembre, afin d'aviser à ce que réclamaient les circonstances. La majorité s'étant prononcée pour la réforme, on nomma

*) La séparation de ces deux évêchés vient de nouveau d'être décidée.

N. du Trad.



une commission de dix-neuf membres pour jeter les fondements d'une nouvelle constitution.

Mais le peuple fut loin de se montrer content de cette résolution; il pensait qu'on ne parviendrait point de cette manière à remédier à tous les abus. La ville de Rapperschweil, qui compte dans son sein tant de citoyens animés d'un vrai patriotisme, témoigna surtout son indignation. Elle prétendait, ainsi que d'autres endroits, que la commission du grand conseil n'était point compétente pour la révision, et que cette oeuvre devait être confiée à des hommes élus directement par le peuple. On vit se former en quelques jours plusieurs réunions populaires; entre autres une à Wattwyl, le 4 Déc., de plus de trois mille citoyens, et une autre, le 5, à Altstaetten, d'environ deux mille. Dans l'une et l'autre il fut décidé que le grand conseil et les autres autorités devaient être considérées comme provisoires, et continueraient néanmoins leurs fonctions jusqu' à l'établissement d'un nouveau gouvernement; que la commission nommée par le grand conseil serait cassée, et qu'on en élirait une autre prise parmi le peuple; qu'on aurait soin d'assembler le plus tôt possible les cercles électoraux pour cette opération. Une nombreuse société d'utilité publique réunie à Rheineck le 6 Déc. prit les mêmes résolutions. Le 8 eut lieu l'assemblée électorale du district de Rorschach; elle nomma une commission de onze membres

pour recueillir les voeux du peuple, afin d'en faire la base d'un projet qui serait ensuite soumis à la votation des citoyens, et remis à la commission constituante. Le 10, une cinquantaine de députés des communes du Bas-Toggenbourg se réunirent à Gonzenbach. Ils approuvèrent entièrement les décisions prises à Wattwyl, à Altstaetten et à Rheineck; ils ajoutèrent seulement la proposition de faire nommer trois députés par chaque cercle pour former une assemblée constituante.

Les cercles électoraux du district d'Utznach, réunis le 7 Déc., et auxquels n'assistèrent guère que les employés du gouvernement, furent d'un tout autre avis. Ils prétendirent que le peuple était en général content, et ne demandait point une réforme totale. Cependant, quoiqu'ils eussent résolu de faire assembler les communes, le 12, pour connaître plus sûrement l'opinion de la majorité et en rendre compte à la commission constituante, plus de trois mille citoyens de ce district se réunirent à Kappel, pour déclarer que les cercles n'avaient point exprimé les voeux du peuple; que la souveraineté appartenant à celui-ci, il avait seul le droit d'élire une assemblée constituante; qu'en conséquence la commission du grand conseil devait se dissoudre.

Les autorités supérieures ne crurent pas prudent de s'opposer plus long-temps à la volonté du peuple; et le 14. Déc., le grand conseil, d'après la proposition du conseil exécutif, pro-

mulgua le décret suivant: « 1°. Les arrêtés du 8 et du 9 Novembre sont rapportés, et la commission de dix-neuf membres qui, conformément à cet arrêté, a été nommée, le 9 et le 10, est dissoute. 2°. Le peuple souverain du canton de St. Gall élira directement et à votes libres, par le moyen des cercles électoraux, une assemblée constituante prise entre tous les citoyens du canton, et chargée de rédiger un projet de constitution qui sera ensuite soumis à la votation des mêmes cercles, pour être accepté ou rejeté. 3°. Jusqu'à-ce que la nouvelle constitution soit en vigueur, toutes les autorités constituées d'après l'ancienne seront maintenues et reconnues comme telles; les lois et les ordonnances actuellement existantes conserveront toute leur force, et seront exécutées aussi long-temps qu'elles n'auront pas été rapportées ou retirées. »

Le 22 Décembre, les cercles électoraux nommèrent les membres de l'assemblée constituante. La plupart des choix tombèrent sur des hommes dignes de la confiance du peuple; quoique celui-ci se laissât tromper en quelques endroits par le cri de « Vive la liberté! » poussé par des gens, trop bons chrétiens pour sous-entendre la liberté de mentir; mais pas assez bons citoyens pour déclarer ce qu'ils cachaient sous ce mot.

L'assemblée constituante ayant commencé ses travaux, eut à lutter contre une foule d'obstacles, suscités surtout par l'évêque de Coire et St. Gall

et ses adhérents de tous états. Ce fut dans les mêmes vues, qu'une troupe de campagnards du Rhinthal vint à St. Gall le 13 Janvier 1831. Malgré tant de difficultés, on vit naître et sanctionner à une forte majorité une constitution propre à contenter les voeux de la grande masse des citoyens. Dès ce moment, le grand et le petit conseil du canton de St. Gall sont comptés parmi les meilleurs de la Suisse. Cependant ces deux autorités se sont montrées bien au-dessous d'elles-mêmes, relativement aux prétentions de l'évêque et à sa conduite envers les ecclésiastiques éclairés et libéraux, et en particulier enversMonsieur Aloïs Fuchs de Rapperschweil. M. le landammann Baumgartner, qui avait si bien mérité de son canton par la part qu'il a prise à sa régénération, semble aussi vouloir, par son allure douteuse, prouver que les hautes places rapetissent singulièrement la plupart des hommes qui y parviennent *). Au reste, la mort de l'évêque vient de commencer une nouvelle ère pour ce canton; le conseil d'administration catholique et le collége catholique du grand conseil s'opposent courageusement aux prétentions de l'église, et s'apprêtent à secouer le joug honteux qui courbait leur tête.

*) La déclaration que M. Baumgartner a publiée dans le N°. 43 de la Nouvelle-Gazette de Zurich, relativement aux notes des cabinets étrangers, fait tomber une inculpation que nous avions déjà adoucie en traduisant.

VII.

Révolution dans le canton de Fribourg.

Il n'y a aucun peuple en Suisse pour qui l'abolition de l'acte de médiation ait été plus funeste que pour celui du canton de Fribourg. On employa des moyens révoltants pour introduire une nouvelle constitution à la place de celle qu'avait garantie cet acte, et qui était favorable aux habitants de la campagne. Les amis de la liberté, qui tentèrent de s'opposer à une telle violation furent traînés dans les prisons ou condamnés à l'exil comme des criminels. Il semblait que les aristocrates voulussent anéantir tout souffle de liberté, éteindre la dernière étincelle du feu national, et puis rire comme satan sur la dégradation de l'homme. Il nous suffira de citer quelques dispositions de cette œuvre machiavélique pour faire partager notre indignation à tout républicain digne d'un si beau nom.

« Le pouvoir souverain réside dans vingt-huit membres du petit conseil et cent-soixante membres du grand conseil dont les places sont à vie, et qui sont présidés par un avoyer, avec la dénomination d'*avoyer*, *petit et grand conseil de la ville et république* de Fribourg. »

« Le grand conseil est formé de cent-huit membres pris dans les familles patriciennes de la ville de Fribourg, et de trente-six membres tirés des autres villes et de la campagne. »

« L'autorité suprême, exécutive, administrative et judiciaire est exercée par le petit conseil. »

Le petit conseil se divisait en deux sections; le conseil d'état et la cour d'appel.

« Les membres du grand conseil qui doivent être choisis dans les familles patriciennes sont élus par le grand conseil, sur la proposition d'un collége électoral nommé aussi par le grand conseil, à chaque renouvellement d'élections. »

Les membres de la campagne et ceux des petites villes étaient aussi élus par le grand conseil d'après une triple présentation; les premiers devaient posséder une fortune d'au moins vingt-mille francs en fonds de terre non hypothéqués, et les seconds une égale fortune, mais la moitié en fonds de terre et l'autre moitié en créances.

D'après la tendance de cette constitution, le pouvoir législatif, l'exécutif et le judiciaire tombèrent entre les mains de quelques familles nobles de Fribourg, qui, non seulement usèrent pleinement de leur autorité, mais encore s'en servirent indignement pour satisfaire leur cupidité, pour opprimer et abrutir le peuple. Les actes arbitraires, le despotisme sans frein, les injustices criantes étaient à l'ordre du jour dans ce malheureux canton. Pour ne citer qu'un exemple du népotisme qui présidait à la distribution des places, nous nous contenterons de

rappeler qu'à l'époque où M. Gottrau était avoyer, un de ses fils était préfet, et l'autre lieutenant de la police cantonale. Enfin pour que rien ne manquât à la misère des gouvernés ni à la honte des gouvernants, les jésuites furent appelés à Fribourg. Oui, ils y furent appelés; et ils ont bien mérité les sommes que le gouvernement a dépensées pour eux; car ils ont consciencieusement étouffé les germes de bonheur et d'espérance que le digne père Girard avait développés dans le cœur de ses nombreux élèves.

Cependant ce gouvernement paternel ne put réussir au point de rendre le peuple insensible à sa position; et les Fribourgeois n'auraient pas attendu si tard pour briser d'aussi honteuses chaînes, s'ils n'avaient eu à craindre, non-seulement la cruelle vengeance d'un gouvernement prêt à employer la force la plus brutale pour comprimer tout élan vers la liberté, mais encore l'aveugle coopération des autres états de la Suisse; car tous étaient conjurés pour s'aider mutuellement à rejeter le peuple dans les étroites barrières qu'ils lui avaient assignées.

Aussi l'élite des citoyens fribourgeois, et surtout les braves habitants de Morat, apprirent-ils avec une joie bien vive la révolution de Juillet, et applaudirent-ils de bon cœur aux tentatives de réformes faites dans d'autres cantons, et conduites si heureusement à leur fin. Cependant on n'osait rien entreprendre encore, parce que tout

était tranquille dans le canton de Berne, dont le gouvernement, pareil à l'affreuse gorgone, terrifiait tout ce qui l'environnait, et employait sa fatale influence pour replonger la Suisse dans le sommeil léthargique d'où elle voulait sortir. Mais le sol bernois s'étant aussi ébranlé pour secouer les tyrans qui le foulaient avec tant d'orgueil, la commotion se fit bientôt sentir jusque dans le sein des montagnes de Gruyères. Vingt-mille bouches, *) et au besoin vingt-mille bras, allaient redemander ce qu'on ne peut sans injustice refuser à des républicains, l'égalité des droits, l'abolition des charges à vie, la liberté de la presse, une juste répartition des impôts. Les nobles et les prêtres ont beau menacer des cachots de ce monde et des flammes de l'autre ceux qui auront l'insolence d'exprimer leurs vœux, une députation de la ville de Morat a le courage de présenter, le 17 Novembre, une pétition au petit conseil, pour demander une réforme dans l'état. Les très-hauts seigneurs trouvèrent la hardiesse un peu forte; mais craignant le peuple courroucé, ils se décidèrent à remettre la requête au grand conseil. Celui-ci s'étant assemblé

*) On lit dans le texte: Siebenzigtausend Seelen auf dem Lande wollten nicht mehr der Spielball einiger entarteter Junker in der Stadt Freiburg sein. Mais j'ai cru pouvoir rendre aussi bien la pensée de l'auteur en ne considérant que les citoyens actifs.

N. d. Trad.

le 2 Décembre, un torrent de peuple se précipite de tous côtés vers le chef-lieu; environ quinze mille entourent l'hôtel du grand conseil et demandent une révision de la constitution. Loin de se montrer disposé à répondre à leurs désirs, le grand conseil fait placer devant l'hôtel deux cents hommes armés et deux pièces de canon chargées à mitraille. Personne ne s'étonnera quand nous dirons que cette conciliante mesure exaspéra les citoyens. Pour les mettre dans un éternel et salutaire repos, on donna ordre de les saluer avec la mitraille. Une heureuse méprise empêcha l'officier qui commandait les pièces de recevoir l'ordre sur le champ. Sur ces entrefaites, M. l'avoyer Diessbach put réussir à le faire retirer. Eût-il été exécuté, le peuple justement irrité aurait envahi la salle de ses sanguinaires représentants, qui auraient payé de leur vie un zèle aussi paternel.

Le grand conseil, ayant enfin reconnu qu'il était tombé dans la plus complète nullité politique, adressa aux Fribourgeois une proclamation, pour leur déclarer qu'il avait résolu à l'unanimité de réviser la constitution, et qu'il avait chargé le petit conseil de prendre les mesures propres à atteindre ce but. Il invitait en même temps le peuple à rester dans l'ordre et la tranquillité.

Le 3 Décembre, le petit conseil publia un décret par lequel il reconnaissait l'abolition des

priviléges de lieu et de naissance; l'égalité des droits politiques, et la souveraine puissance dans une assemblée composée de députés nommés par les villes et la campagne, proportionnément à la population.

Dès que le peuple eut connaissance de ce décret, il fit succéder aux signes de mécontentement les bruyantes démonstrations de la plus vive joie. A Morat et dans d'autres lieux on éleva des arbres de liberté; et lorsque le grand conseil, assemblé le 7, eut décidé que les cercles électoraux nommeraient des électeurs pour choisir la commission constituante, cette joie alla jusqu'à l'ivresse; des cris et des chants de liberté remplirent les vallons et retentirent sur toutes les montagnes.

Cependant, les aristocrates et les prêtres, revenus de leur première frayeur et encouragés par des réfugiés carlistes, cherchèrent à semer le désordre et la désunion parmi le peuple; mais ils eurent encore la douleur de voir échouer leurs coupables desseins; la plupart des élections tombèrent sur des amis de leur pays, qui, à leur tour, nommèrent une commission digne de mettre la main à l'œuvre de la révision.

La nouvelle constitution, basée sur les besoins et les vœux de la grande majorité des citoyens, fut adoptée par la plupart des cercles électoraux, et a produit des autorités animées d'un excellent esprit; aussi le canton de Fribourg

occupe-t-il un rang distingué parmi les cantons nouvellement constitués. Mais le gouvernement verra ses bonnes intentions paralysées aussi longtemps qu'il souffrira les jésuites, et qu'il n'opposera pas des barrières sévères aux intrigues d'un clergé qui voudrait envelopper tout le pays dans le noir manteau de l'ignorance et de la superstition.

VIII.

Révolution dans le canton de Vaud.

Le Pays-de-Vaud appartint au canton de Berne jusqu'en 1798, et en fut séparé à cette époque par l'entrée des Français *). Malgré les efforts que ses anciens maîtres et seigneurs firent en 1803 pour pressurer de nouveau de leur patte les grappes dorées de ce bienheureux Canaan, ils eurent la douleur de voir le petit rebelle leur échapper encore et former un canton indépendant. En 1814, même tentative, même désappointement. Il dut aussi adopter alors une constitution moins libérale que celle qui le régissait depuis l'acte de médiation; mais

*) On sait que le Pays-de Vaud, en se rendant aux armes bernoises en 1536, s'était réservé ses franchises et ses libertés; on sait aussi comment les baillis respectèrent ces franchises. N. du Trad.



qui, pourtant, n'était pas une des plus mauvaises de la Suisse. Les principaux défauts de cette constitution étaient les suivants : la durée des fonctions des membres du grand conseil était de douze ans ; la plupart des élections étaient indirecte et faites par le grand conseil lui-même *) ; il fallait pour être éligible posséder une fortune considérable ; le petit conseil avait un pouvoir trop étendu ; aucun citoyen ne pouvait être électeur avant l'âge de trente ans ; enfin le plus grand défaut de cette constitution fut

*) Voici les principales dispositions de cette constitution. Le grand conseil se composait de 180 membres, élus de la manière suivante : chacun des 60 cercles nommait un député direct ; la ville de Lausanne en nommait quatre ; ces députés étaient pris parmi les citoyens âgés de trente ans et propriétaires de 2500 francs en immeubles situés dans le canton, ou de 5000 fr. en créances hypothécaires ; chaque cercle nommait, en outre, quatre candidats entre les citoyens des autres cercles qui possédaient 10,000 fr. en immeubles, ou 20,000 fr. en créances hypothécaires ; parmi ces candidats le grand conseil élisait 63 membres, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ; une commission électorale, formée par les membres du conseil d'état, ceux du tribunal d'appel et quarante membres du grand conseil désignés par le sort, nommait 36 membres parmi les citoyens âgés de quarante ans et propriétaires de 10,000 fr. en immeubles, ou de 20,000 fr. en créances ; enfin la même commission nommait les 18 derniers membres, qui n'étaient soumis à aucune condition de propriété, et pouvaient être choisis parmi tous les citoyens du canton âgés d'au moins 25 ans.

N. du Trad.

qu'on l'introduisit sans le consentement du peuple, qu'on menaça, comme dans les autres cantons, des baïonettes étrangères, s'il ne s'y soumettait pas de bonne grâce. Un gouvernement qui ne consulte pas la volonté du peuple pour introduire une constitution n'aura pas non plus égard à ses besoins dans l'administration. Aussi le grand et surtout le petit conseil donnèrent-ils bientôt lieu à un mécontentement très-fondé. Celui-ci se mit tout-à-fait de pair avec les gouvernements aristocratiques de la Suisse; lui qui devait son existence aux principes de l'égalité! S'il ne put atteindre complétement son but, parce qu'il avait à faire à un peuple qui ne se laissait pas mener comme les Bernois et les Argoviens, on le vit cependant consommer des actes révoltants d'arbitraire, au nombre desquels il faut compter la suspension d'un professeur aussi distingué par ses connaissances que par son patriotisme, qui s'était permis d'exprimer des opinions trop libérales *); et bien qu'une foule d'hom-

*) Autant qu'il nous en souvient, M. Monnard fut suspendu de ses fonctions pour avoir répandu sous la bande du Nouvelliste Vaudois une brochure de M. Vinet, professeur à Bâle; brochure qui censurait la loi que le grand conseil du canton de Vaud avait rendue contre les méthodistes. — Monsieur Monnard et son ami combattaient en faveur d'un principe qui, pour être fort beau en théorie, ne laisse pas que d'offrir de grandes difficultés dans l'application; les vues du grand conseil ne s'élevaient pas si haut; celui-ci ne considérait que les faits immédiats et le but bien évi-

mes instruits blâmassent hautement une conduite aussi indigne, le conseil d'état n'en persista pas moins à maintenir sa décision.

Le peuple vaudois, déjà si vif de sa nature, n'avait garde de manquer l'occasion de 1830 pour améliorer sa situation politique. Il manisfestait chaque jour plus ouvertement ses vœux pour une réforme; mais comme l'autorité semblait fermer l'oreille à ses désirs, il fit parvenir au grand conseil, assemblé le 14 Décembre, de nombreuses pétitions pour demander que la constitution fût révisée. Le grand conseil hésitant, l'irritation du peuple augmenta, et s'exprimait déjà par les signes précurseurs d'une révolution.

Le 17, on vit affluer à Lausanne un nombre considérable de citoyens; ce qui obligea le grand conseil à interrompre ses délibérations, dont l'objet était les instructions pour la diète. Cependant comme l'autorité paraissait vouloir s'obstiner à ne

---

dent des séparatistes, qui voulaient acquérir plus d'influence que leurs confrères du giron, dont, en général, les moyens étaient aussi ignorance et abrutissement. Pour être conséquent, le grand conseil aurait dû s'opposer aux empiétements de l'église nationale tout comme à ceux des méthodistes; mais loin de là, il paraissait s'entendre avec elle pour obliger le peuple à puiser son instruction dans des livres où l'on trouvait des vers tels que les suivants:

Le bon-enfant se gaudira
Quand réfectionné il sera;
Mais le fou va cherchant la danse,
Quand il a bien rempli sa panse.

N. du Trad.

pas céder, une troupe de gens armés de bâtons et poussant des cris tumultueux pénétra dans la salle des séances, et brisa l'écusson placé au-dessus du siége du président. Ils résistèrent à une proclamation de la municipalité de Lausanne qui les invitait à se retirer, mais ils se laissèrent persuader par les représentations de quelques particuliers et regagnèrent tous leurs demeures. Le même jour, c'est-à-dire, le 18, le grand conseil ayant décrété l'élection d'une assemblée constituante, la tranquillité, l'ordre et la joie rentrèrent dans le sein du peuple.

La plupart des citoyens du canton de Vaud acceptèrent avec empressement une constitution née de leurs besoins. Mais une triste expérience leur a déjà prouvé que, pour animer un état du souffle républicain, il ne suffit pas d'avoir une constitution républicaine; qu'il faut encore que les autorités elles-mêmes soient animées d'un esprit national et de vues hautes et patriotiques, soient capables, en un mot, de faire quelques sacrifices pour le bien général de la confédération. *)

*) Nous convenons avec l'auteur que le nouveau grand conseil du canton de Vaud, politiquement parlant, ne se montre pas très-bon confédéré. En revanche, si le décret qu'il a rendu sur l'éducation publique reçoit une exécution prochaine et entière, il aura bien mérité du canton, et même de la Suisse, pourvu que la langue allemande, ce moyen de rapprochement, soit enseignée dans les écoles secondaires. Nous avons



IX.

Révolution dans le canton de Schaffhouse.

Le canton de Schaffhouse ne manquait pas non plus de ces Suisses dégénérés qui virent avec une impuissante rage leur trône s'écrouler en 1798, qui rongeaient en grommelant le frein de l'égalité imposé par l'acte de média-

vu avec un vif plaisir que, parmi les nouveaux objets d'enseignement, se trouve la sphère; cette branche de l'astronomie, appliquée aux points les plus remarquables de notre globe, offre une série inépuisable de questions dont la solution a un puissant attrait pour les élèves. Cet intérêt est bien plus grand encore si, au lieu de se servir de globes ordinaires ou de sphères armillaires, on fait usage de globes construits d'après le système de Copernic. Dans le cas où l'on n'en aurait point encore dans le canton de Vaud, nous recommanderions ceux que fait un instituteur du cercle de Kulm, canton d'Argovie; toutefois en faisant observer que la lune qui les accompagne présente deux inexactitudes; d'abord, elle se meut dans le plan de l'écliptique, ce qui produit éclipse à toutes les pleines et les nouvelles lunes; ensuite, la moitié de ce satellite s'y trouve couverte d'une ombre immobile; ce qui pourrait faire croire que cette moitié ne reçoit jamais les rayons du soleil.

Nous avons une assez haute opinion des vues et des lumières du conseil d'éducation pour espérer que les quatre ou cinq heures qui étaient employées chaque jour à la récitation du catéchisme d'Osterwald et à la lecture d'une mauvaise traduction du testament seront consacrées à la lecture, à la dictée ou à la traduction d'ouvrages utiles, tels que l'histoire de la Suisse, Simon de Nantua, les entretiens sur la physique de M. Brard, etc. N. du Trad.

tion, et guettaient avec une aveugle impatience l'occasion de ressaisir la proie échappée à leurs avides mains. Aussi quand on leur parle de l'an de grâce, on les met toujours dans l'embarrassante nécessité de demander si c'est l'an de grâce de la *nouvelle-alliance*, ou celui de la *sainte-alliance* qu'on entend. Voici en substance la constitution qu'ils daignèrent donner au peuple sans son consentement, en l'an de grâce 1814, (chrétiennement parlant).

« Le canton de Schaffhouse est, pour l'exercice des droits politiques de ses citoyens, divisé en vingt-quatre tribus; savoir, les douze anciennes tribus et sociétés de la ville qui viennent d'être rétablies, et les douze tribus de la campagne, qui restent comme précédemment. »

« Le petit et le grand conseil, composé de soixante et quatorze membres, forment la puissance législative et la première autorité du canton. Cette autorité est nommée de la manière suivante :

a) Chacune des douze tribus et sociétés de la ville de Schaffhouse nomme quatre membres directs pris dans leur sein.

b) La ville de Stein a le droit d'élire quatre membres de la même manière.

c) Les autres onze tribus de la campagne choisissent, chacune dans leur sein, un membre direct, et en outre, un membre indirect, pris dans une commune quelconque du canton. »

Le petit conseil, composé de vingt-quatre membres, dont douze devaient être nommés directement par le chef-lieu, était la première autorité exécutive, administrative et judiciaire du canton.

Ainsi la forme de la constitution anéantissait déjà presqu'entièrement les principes démocratiques; et messieurs les privilégiés aidèrent encore à la lettre à qui mieux mieux. Le pouvoir suprême, déjà dévolu à la ville de Schaffhouse, devint bientôt la curée de quelques familles que nous appellerions nobles, si ce mot n'avait pas une trop belle origine, et qui ne se firent pas faute d'accabler le peuple de mépris, par la même raison qui nous fait relancer aux autres la balle qui pourrait nous atteindre. On pense bien que les lois et les ordonnances étaient en harmonie avec la constitution; tout s'accordait pour plonger la population de ce canton dans la misère et la barbarie. Ce joug et ces abus étaient devenus si intolérables, qu'en 1826, le gouvernement, pour calmer sa conscience ou peut-être des craintes moins scrupuleuses, eut l'air de rendre au peuple une partie de ses droits; mais ces réformes ne roulèrent que sur des vices tout-à-fait secondaires, et les trois pouvoirs de l'état continuèrent à décréter, administrer et juger comme auparavant.

Lorsqu'en 1830, la Suisse, s'éveillant de son funeste sommeil, commençait à étendre les bras

pour embrasser la liberté, le gouvernement de Schaffhouse mit en usage tous les soporatifs de la pharmacopée politique pour apesantir de nouveau les paupières de son peuple; il redoubla la sévérité de la censure, déclama contre les révolutions, qui précipitent les états vers leur ruine, etc. Les bons Schaffhousois, auxquels on n'avait pas appris la rhétorique, eurent le malheur d'être moins touchés de ces éloquentes phrases que du sentiment de leur oppression. Les voilà donc qui remuent, s'agitent et se révolutionnent; c'était déjà bien noir de la part de la campagne; mais, o comble de l'ingratitude! des citadins, oui des heureux bourgeois de la ville par excellence s'avisent aussi de croire qu'ils sont mécontents! eux qui ont si souvent l'honneur de recevoir un salut dédaigneux de leurs maîtres! C'était vers la fin de l'année; et comme cette saison est favorable à la plantation des arbres, on ne manqua pas d'en élever à la bonne déesse de l'Helvétie; le gouvernement les fit couper, mais les racines restèrent; et l'on sait que pour un tronc coupé dix rejetons surgissent. En sorte que les soins prévoyants des pères du peuple tournèrent à leur confusion. On s'assemble de plus belle, même dans le chef-lieu, pour critiquer, censurer, peser, délibérer; la campagne pousse l'insolence jusqu'à demander que l'état et la ville aient chacun leur bourse; comme si cette dernière n'eût pas toujours bien

soigné ses intérêts ! (vive l'amphibologie pour le repos de la conscience !) La petite ville de Stein se montra plus ingrate et plus infidèle encore ; car elle voulait se jeter dans les bras de ce vilain canton de Thurgovie, dont le voisinage et l'exemple l'avaient perdue.

Voyant que le peuple était incorrigible et qu'il voulait absolument se précipiter dans l'abîme, le gouvernement l'abandonna au sort qu'il méritait si bien, c'est-à-dire, que le 27 Janvier de notre an de grâce 1831, il lui jeta les rênes sur le cou, et lui permit de se choisir une assemblée constituante, comme les autres cantons rebelles, pour consommer l'œuvre diabolique de la révision.

Ce fut le 9 Février qu'eurent lieu les élections de l'assemblée constituante. Celles de la ville tombèrent presque toutes sur des membres de l'ancien gouvernement ; car dans les révolutions, on s'entend toujours pour abattre, mais presque jamais pour reconstruire ; la ville, en les nommant, disait : ils nous garantiront des insultes de la campagne, et maintiendront notre supériorité. Cependant M. le bourgmestre Mayenbourg et ses collègues, devenus plus fiers de ce qu'on paraissait avoir besoin d'eux, ne voulurent accepter leurs places qu'à condition que toutes les assemblées populaires seraient dissoutes et les nouveaux insignes de liberté abattus. Les élections de la campagne ne se firent pas non

plus toutes à l'avantage du peuple; quelques-unes tombèrent même sur des créatures de l'aristocratie.

L'assemblée constituante tint sa première séance le 18 Février; mais elle ne put rien commencer, parce que les deux M. M. de Meyenbourg ne voulaient point siéger, aussi long-temps qu'ils seraient ombragés par les arbres maudits. Deux jours après parut une espèce d'appel anonyme, où l'auteur, après avoir peint l'ancienne constitution de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, finit par inviter instamment les Schaffhousois à tendre docilement la tête au joug. Les gendarmes et les autres serviteurs du gouvernement se chargèrent de colporter dans la campagne des conseils aussi désintéressés; mais on eut l'imprudence de ne pas se laisser prendre à l'appât, et de brûler même dans quelques endroits un livre qu'on aurait dû faire dorer sur tranche.

Malgré un succès aussi décourageant, les aristocrates intriguèrent, flattèrent, menacèrent, exhortèrent pour engager le peuple à revenir de ses erreurs et à rentrer dans le bercail; mais tout fut vain; l'assemblée constituante dut mettre la main à l'œuvre. Comme on peut s'en douter, elle ne se contenta pas d'aller lentement en besogne, elle fit si bien que la nouvelle constitution ressemblait à son aînée au point d'éteindre tout désir de procès en paternité. On oublia entre autres (sans

doute involontairement) d'y déclarer que chacun aurait le droit d'exercer tel métier qu'il lui plairait; et comme ces messieurs, en apprenant l'arithmétique, ne vont pas au-delà de la règle d'intérêt, ils basèrent la représentation nationale d'après la proportion suivante:

députés			population	
de la camp.—	de la ville.		de la camp.—	de la ville.
48 :	36	: :	30,000 :	6,000

Vous aurez beau leur dire avec notre compatriote, M. Develey, que le produit des deux extrêmes doit égaler celui des deux moyens, ils vous jetteront toujours au nez leur importance. Eh, messieurs, si vous avez tant de mérite, dix de vos députés suffiront bien pour contrebalancer celui de cinquante campagnards imbécilles!

Les paysans, trouvant ce calcul tant soit peu énigmatique, commencèrent à projeter en silence un petit pélerinage à la ville des Béotiens, pour prier le grand sphynx d'ouvrir les yeux de leur entendement. Le dimanche, 15 Mai, après le service divin, un coup de pistolet donna le signal du départ aux habitants de Schleitheim. En peu d'instants, il se forma un groupe assez honnête de pélerins dont la plupart étaient munis de certains bourdons creux que plusieurs méchantes langues prirent pour des fusils, et de chapelets dont les grains, dit-on, avaient quelque analogie avec nos balles de

mousquet. Les voilà donc qui s'acheminent d'abord vers Hallau pour se joindre aux benêts de ce bourg, qui désiraient aussi avoir quelques explications sur l'étrange quadrupède qui, avec des membres si disproportionnés, devait pourtant, suivant le grand sphynx, marcher aussi droit qu'une jument d'Arabie. Ainsi renforcée, la caravane poursuit sa route vers la ville de Thèbes. Cependant, la nouvelle de l'approche des pélerins s'étant répandue dans la cité spirituelle, celle-ci envoie en toute hâte une députation au-devant de ces bonnes gens qu'elle prenait pour des mécréants et des infidèles, afin de les détourner de leur aveugle dessein; (ils avaient pourtant, comme on sait, l'intention de s'éclairer). Jugeant que le grand sphynx, qui avait donné l'énigme, n'était peut-être pas en état de la débrouiller lui-même, ils retiennent provisoirement ses députés; car, se dirent-ils, s'il veut nous croquer pour nous faire entendre raison, son bourgmestre doit le premier sentir la dent du monstre.

Arrivés aux portes, nos pélerins les trouvent fermées; parce que, nous le répétons, on les regardait comme de nouveaux croisés avides de sac et de pillage. Mais eux, qui voulaient absolument forcer le grand sphynx à leur expliquer l'énigme, font bravement une ouverture à coups de haches . . . . . Arrête, conteur goguenard; tu n'as plus besoin, pour varier ce

tableau, de l'affubler du manteau de l'allégorie; tiens, voilà du sang pour le colorier; oui, les troupes placées derrière les portes font feu sur le peuple, jusqu'à-ce qu'il prenne la fuite en laissant deux morts sur la place. Un grand nombre de fuyards sont faits prisonniers, mais on les relâche aussitôt, à l'exception de ceux qui ont arrêté la députation. Cependant, les villes de Zurich et de Lucerne ayant interposé leur médiation, et les autorités ayant promis oubli du passé, le calme se rétablit.

Le 23 Mai, la nouvelle constiution fut soumise à la votation du peuple. Elle fut rejetée; ce qui obligea l'assemblée constituante à changer quelqnes articles, entre autres celui de la représentation nationale. Ainsi amendée, elle fut de nouveau votée, et acceptée par la majorité. Cependant les Schaffhousois en sont revenus au point d'où ils étaient partis; et les anciens aristocrates ont été de nouveau placés à la tête de l'état, même népotisme, même gouvernement arbitraire, même dépendance du grand conseil. A la diète et dans toutes les affaires qui concernent la confédération, le canton de Schaffhouse montre des vues extrêmement étroites. Il n'y a que le bourg de Hallau et les communes voisines qui soient animées d'un véritable esprit national.

X.

Révolution dans le canton de Berne.

Berne a été de tout temps la résidence et le point de ralliement de l'aristocratie suisse. C'est de là que les hobereaux des autres cantons recevaient secours et assistance. C'est là que se tramèrent presque tous les funestes plans qui, dans le siècle dernier, enlacèrent la Suisse comme des filets de perdition. Cependant, il faut convenir qu'en tout temps le gouvernement de Berne montra une certaine dignité, ou si l'on veut, de majesté, qui manquait aux autres états de la confédération. Il conserva encore cette dignité, en 1798, en présence des Français victorieux, jusqu'au moment où ceux-ci, enlevant les quarante-cinq millions du trésor, emmenant plusieurs de ses membres comme otages, émancipant les cantons de Vaud et d'Argovie, firent crouler cet échafaudage de puissance et d'orgueil. Alors une terreur sombre, un morne découragement s'empara de ces fiers despotes. Cependant ils rappelèrent bientôt la présence de leur esprit politique et dominateur, et cherchèrent, mais inutilement, á s'accrocher aux roues du gouvernement helvétique, qui marchait assez mal sans eux. En 1803, ils renouvelèrent les mêmes tentatives avec aussi peu de succès et durent, pendant le règne de Napoléon, courber leurs têtes hautaines sous le niveau des lois. Vers la

fin de 1813, lorsque les armées des alliés s'approchèrent des frontières de la Suisse, Berne fût la première qui annulât l'acte de médiation et engageât les autres villes à imiter son exemple.

C'est surtout à elle qu'on doit la violation du sol helvétique, et l'annéantissement des droits populaires qui l'a suivie. Nous n'examinerons point si cette trahison reçut d'autres récompenses que celles qui découlaient de l'asservissement du peuple.

L'oligarchie bernoise voulait profiter d'un instant aussi propice pour tout rétablir en Suisse comme avant 1798. Elle se disposait déjà à remettre le Pays-de-Vaud et l'Argovie sous le gracieux vasselage de ses baillis; mais comme ces deux ingrats, de leur côté, avaient l'air de se préparer à une résistance opiniâtre, et que même des troubles avaient éclaté dans l'Oberland, Berne se vit contrainte de renoncer à ses belliqueux desseins; mais elle fut dédommagée par le congrès de Vienne, qui lui accorda presqu'en entier l'ancien évêché de Bâle.

Le peuple bernois, croyant que l'acte de médiation avait été aboli par les puissances alliées, espérait en silence qu'on le remplacerait par un pacte équivalent; mais il eut bientôt l'accablante certitude que les avoyers et les petits-grands conseillers de la ville et république de Berne, avec les Deux Cents de la première, se déclaraient la seule autorité légitime et allaient

remettre en vigueur la constitution du bon vieux temps. On permit, il est vrai, aux petites villes et à la campagne de joindre aux Deux Cents de Berne quatre-vingt-dix-neuf membres pour former le grand conseil, mais que pouvait faire une aussi faible majorité en faveur de ses commettants? Ainsi le sort de plus de 300, 000 citoyens se trouvait à la merci de quelques familles patriciennes. Le petit conseil, composé des deux avoyers, de vingt-trois membres ordinaires et de deux membres *secrets*, (espèce d'espions d'état) jouissait d'un pouvoir presque illimité.

Au demeurant ces débonnaires pachas traitaient leurs sujets avec une douceur toute paternelle, pourvu que ceux-ci payassent sans murmurer d'énormes impôts, se laissassent gentiment *baillivèr* par les nobles fils de la très-noble ville, fléchissent servilement le genou devant leurs excellences, et ne fussent pas assez hardis pour s'informer de l'emploi des derniers publics. Ce bon gouvernement veillait aussi avec un soin scrupuleux à ce que les enfants de ses féaux et bien aimés ne s'empoisonnassent pas dans les écoles par le fruit de la science et de la liberté. Cette prévoyance s'étendait si loin, qu'une police invisible avait toujours ses yeux d'argus sur le moindre mouvement de la pensée. Non seulement la presse était réduite aux avis officiels et aux journaux soldés par l'état, mais on dé-

fendait sévèrement l'entrée de tous les écrits qui auraient pu tirer le peuple de son heureuse ignorance. En un mot, tout était calculé, prévu, employé pour rendre impossible, ou du moins pour retarder indéfiniment l'émancipation des citoyens.

Les regards soucieux des despotes, se promenant sur la confédération, virent avec effroi que le démon des réformes commençait à agiter les esprits. Ils furent un moment rassurés par les folles ordonnances de Charles X ; parce que, aussi insensés que lui, ils espéraient que son triomphe affermirait leur domination ; mais ce furent précisément ces ordonnances qui, en faisant crouler le trône de l'aveugle-roi, achevèrent d'ébranler leurs siéges chancelants.

Le soleil de Juillet fit pâlir les oppresseurs, et ranima de ses doux rayons l'espoir des opprimés ; et bien que le peuple bernois soit souverainement docile et patient, il ne put s'empêcher d'épanouir son cœur à la vue de l'orage qui allait purifier l'athmosphère étouffante dont l'entourait la tyrannie.

Les petites villes surtout, qui gémissaient sous un joug aussi humiliant que la campagne, saluèrent avec transport cette aurore occidentale. A Berthoud, à Thoun, à Bienne vivaient des hommes aussi distingués par leur savoir que par leur mérite, qui résolurent sur le champ de tout risquer pour affranchir leur patrie ; mais il était

à craindre que leurs efforts n'échouassent, parce qu'ils étaient enlacés de tous côtés par les filets de l'oligarchie. Cependant vers la fin de 1830, ils essayèrent d'élever la voix en faveur de la liberté du peuple. Le gouvernement redoubla de vigilance et de sévérité. Non content d'empêcher l'entrée des journaux suspects, il alla jusqu'à défendre la vente des carricatures que les Français avaient faites sur Charles X et ses ministres. Il fit arrêter et conduire dans les prisons de Berne M. François Schnell de Berthoud; parce qu'on le soupçonnait d'avoir fait imprimer et répandre la lettre de franchisse accordée à ce bourg en 1798. Voyant que la fermentation commençait à gagner le peuple, il eut l'air, pour le tranquilliser, de promettre quelques améliorations; mais en même temps, comme directoire, il adressa aux gouvernemens des autres cantons une circulaire, pour les inviter à ne point fermer l'œil sur l'agitation toujours croissante des esprits, et à mettre en usage tous leurs moyens pour prévenir une révolution. Il offrit même, comme nous l'avons vu au chapitre de l'Argovie, des troupes aux états qui ne se sentiraient pas assez forts pour comprimer l'élan populaire.

Malgré tant de précautions, on vit, le 19 Octobre, éclater des troubles à Porrentruy, dont les habitants réclamaient tout haut l'égalité des droits politiques. Le gouvernement parvint à les étouffer; mais cet exemple encouragea les

autres citoyens, qui commencèrent à voir que l'état n'avait de force que celle que lui prêtait le peuple lui même. On osait déjà parler de présenter des pétitions au grand conseil pour provoquer des réformes dans la constitution. Enfin, le 3 Novembre, environ trois cents citoyens de divers bailliages eurent la noble hardiesse de s'assembler à Berthoud. Le bailli, d'après l'ordre du gouvernement, fit dissoudre cette réunion, menaçant d'employer la force en cas de résistance. Ces courageux citoyens protestèrent contre un acte aussi illégalement contraire aux droits d'un peuple républicain. M. le docteur J. Schnell se rendit ensuite chez le bailli pour lui déclarer que, si le gouvernement avait à cœur de maintenir la tranquillité dans le canton, il devait renoncer à des mesures qui ne faisaient qu'augmenter l'irritation.

Une pétition que la ville de Berthoud présenta dans le même temps au gouvernement, tendante à obtenir une révision de la constitution, fut déclarée nulle et non avenue, parce que, dirent les magnifiques seigneurs, le peuple n'est pas autorisé à de telles démarches; et que les habitants de Bourgdorf peuvent faire exposer leurs désirs par un membre du grand conseil à la première session de ce corps. Pour empêcher qu'on ne revoulât de pareilles marques d'insubordination et qu'on ne portât atteinte aux priviléges des nobles familles, le gouverne-

ment mit sur pied quelques compagnies de milices; et comme la plupart d'entre elles appartenait au parti mécontent, il fit doubler leur solde pour se les attacher. Vil moyen qui n'aurait pu réussir que chez un peuple complétement dégradé. A Berne même, le conseil de ville forma une garde bourgeoise pour veiller au maintien de l'ordre actuel; mais les citoyens qui la composaient étaient presque tous ennemis du gouvernement.

Cependant le mouvement augmentait parmi les populations, on commençait en divers lieux à s'assembler pour se consulter sur la chose publique. Le gouvernement, se voyant trop faible pour enchaîner la voix du peuple, résolut, le 5 Décembre, de proposer au grand conseil de nommer une commission de onze membres pour recueillir les vœux des citoyens, et lui en faire ensuite un rapport. Le lendemain, la proposition du gouvernement fut changée en décret par le grand conseil, qui en fit aussitôt donner connaissance au peuple par une proclamation, en lui promettant de diminuer les impôts. Mais un autre décret émané du gouvernement, en date du 8, montrait clairement que ces autorités n'avaient point sérieusement l'intention d'améliorer la constitution; puisque ce décret, tout en permettant à chaque citoyen d'exprimer ses vues par une pétiton individuelle, défendait les pétitions collectives, à moins qu'elles ne vinssent d'une corporation. De cette manière, le

but et les effets des assemblées populaires se trouvaient complétement paralysés.

Le peuple bernois dut ainsi se convaincre qu'on ne cherchait point à remplir franchement ses désirs, mais plutôt à les fatiguer en temporisant et en le flattant de vaines promesses. Aussi la fermentation allait-elle toujours croissant. Déjà à Porrentruy on ne voulait plus reconnaître l'autorité de l'insolente dominatrice. M. Stockmar, patriote aussi dévoué qu'instruit, qui s'était déclaré pour le peuple, fut poursuivi comme un traître par le gouvernement, et obligé de quitter un pays qu'il aimait assez pour vouloir l'affranchir.

Au moment où la terre achevait sa révolution forcée autour du soleil, une révolution non moins inévitable entraînait les tyrans vers le bout de leur carrière, qu'ils ne devaient plus recommencer. L'astre de leur pouvoir allait s'éteindre et tomber, parce qu'ils avaient eux-mêmes étouffé les lumières de la raison et abaissé la dignité humaine à la hauteur de leur orgueil. Dans la nuit du 2 au 3 Janvier, plusieurs arbres de liberté furent plantés dans le bailliage de Nidau; et malgré les vertes admonitions du bailli, non seulement on les laissa verdir, mais on en éleva de nouveaux dans plusieurs communes. Le 4, le bailli ayant donné avis au gouvernement de cet acte de rebellion, celui-ci envoya le lendemain un détachement de

troupes pour modérer le goût arboréen des bons villageois. Mais à peine eut-on appris la marche de ces troupes qu'on courut aux armes et qu'on menaça de sonner le tocsin. Le bailli, pour éviter la honte de voir ses ordres méconnus, ou le sang des frères inutilement versé, se hâta de congédier ces troupes. Immédiatement après on vit arriver à Nidau plusieurs centaines de paysans munis de diverses armes, avec quatre musiciens à leur tête.

Un nombre considérable de jeunes gens de l'évêché qui se trouvaient dans les casernes du chef-lieu, ayant su qu'on faisait marcher des troupes contre le bailliage de Nidau, désertèrent tous pour aller défendre leurs parents, qu'ils croyaient menacés. Les autres milices qu'on avait appelées à Berne déclarèrent aussi qu'elles ne se battraient point contre leurs frères. Alors les aristocrates, persistant dans leur damnable entêtement, eurent recours à un moyen exécrable pour retenir le peuple sous leur joug d'airain. Ils firent enrôler secrètement avec la plus grande célérité tout ce qu'ils purent trouver de vénal, entre autres beaucoup de militaires renvoyés de France. Cette mesure excita non seulement l'indignation de la campagne, mais encore le blâme des hommes bien pensants de la ville. La garde bourgeoise protesta auprès de l'avoyer en charge, et le directeur de la police, Bondeli, fut destitué, parce qu'il était le prin-

cipal ressort dont se servaient les oligarques pour cette détestable manœuvre.—Le gouvernement fit retirer de Thoun les canons qui s'y trouvaient, attendu que le mécontentement était à son comble dans cette petite ville. Dès le 9, Berne offrit l'aspect d'une ville en état d'hostilité; les portes en furent fermées, et l'esplanade garnie d'artillerie.

Cependant le parti libéral n'était pas resté oisif; des messagers avaient été expédiés dans toutes les parties du canton, pour inviter les communes à envoyer des députations à une assemblée qui devait avoir lieu, le 10, à Munsingen, village situé à deux lieues de Berne, sur la route de Thoun. Le jour fixé, on y vit arriver environ mille députés de presque tous les districts du canton. Cette réunion eut lieu à l'église, et fut dirigée par M. le professeur Jean Schnell de Bourgdorf, qui, ainsi que son frère Charles, a bien mérité de son canton régénéré. On résolut d'attendre tranquillement le résultat des délibérations du grand conseil, qui devait s'assembler le 13, mais si, alors, il trompait l'attente du peuple, celui-ci se lèverait pour rentrer en possession de ses droits. Le chef de la garde bourgeoise, M. le colonel Hahn, parut aussi à cette assemblée, et déclara que le gouvernement avait fait discontinuer l'enrôlement des mercenaires. L'impression favorable que cette nouvelle produisit d'abord fut bientôt détruite

par le rapport qui fut fait sur les travaux de la commission du grand conseil, laquelle, disait-on, se montrait très-peu disposée à une réforme complète.

Les députés se séparèrent pour aller attendre avec impatience les prochains destins de la patrie. Bientôt après, le bruit s'étant répandu dans la ville que le peuple allait marcher contre elle, le gouvernement envoya, le 12, des officiers dans les bailliages où il espérait trouver le plus de partisans, afin d'y rassembler des troupes pour sa défense et celle de la capitale. Ce bruit n'était point sans fondement; car plusieurs mille hommes de l'évêché s'étaient mis en mouvement et s'avançaient sur Berne; mais parvenus dans les environs de Bienne, ils se laissèrent persuader à la retraite par quelques citoyens de cette dernière ville, qui leur rappelèrent les décisions prises à Munsingen. Le gouvernement avait d'abord eu l'intention de faire marcher quelques bataillons à leur rencontre; mais s'étant ravisé, il trouva plus prudent de leur envoyer une députation pour les engager à rentrer dans leurs foyers. Encore un moment d'hésitation, et les torches de la guerre civile étaient allumées, et les puissants seigneurs précipités sanglants de leurs trônes.

Quelque épais que fût le bandeau dont l'orgueil avait couvert les yeux des gouvernants, ils ne purent s'empêcher de voir le peril sus-

pendu sur leurs têtes. Le 13, le grand et le petit conseil, après une séance très-orageuse, résolurent de *céder*, et de donner sur le champ au peuple connaissance de cette décision. Ces autorités se déclarèrent provisoires, et autorisèrent la commission chargée de recevoir les pétitions, d'ordonner sans retard l'élection d'une assemblée constituante. La commission décréta que cette assemblée se composerait de cent-un membres élus immédiatement par le peuple. *)

---

*) Nous possédons une petite ode qui fut composée à cette époque, et adressée à M. le président de l'assemblée constituante; nous pensons qu'elle ne sera pas déplacée ici.

JUILLET, 1831.

Je rougissais naguère encore
De porter le nom de Bernois;
Mais aujourd'hui je m'en décore
Comme du plus beau de mes droits.
Autrefois ma chère patrie,
Sous le joug des tyrans flétrie,
Pleurait sur sa fécondité;
Mais, o bonheur! la république
A vu fondre sa chaîne antique
Au souffle de la liberté!

Déjà dans cette autre Venise
Je puis respirer sans danger;
J'ose parler avec franchise;
L'état ne m'est plus étranger;
Et la campagne, humble servante,
Ne voit plus sa foule tremblante
Se presser sur les ponts-levis,
Pour venir acheter les grâces,
Ou pour conjurer les menaces
Des rois qu'on appelait baillis.

On vit soudain les vogues populaires, qui avaient menacé de rouler mugissantes sur les imprudents nautoniers qui les irritaient, s'abaisser calmes et tranquilles comme la glace d'un beau lac. Un instant auparavant, tout était tumulte et mécontentement, à présent tout est

---

Achevez votre œuvre sublime,
Vous, nos dignes représentants,
Et par votre accord unanime
Montrez celui des commettants.
Déjouez les trames perfides
De ces hommes d'honneurs avides
Dont l'amour nous glace d'effroi;
Et qui, trop long-temps nos arbitres,
Ont foulé nos droits sous leurs titres,
Et donné leur orgueil pour loi.

Toi que, par des promesses vaines,
Ils voudraient remettre en leurs fers,
Peuple, songe combien tes chaînes
Te coûteraient de pleurs amers!
Vois ce lion dont le courage
Sut briser une indigne cage;
Il est par son maître flatté;
Mais s'il retombe dans le piége,
Ah! tu sais bien comme on allége
Le poids de sa captivité!

Accepte donc, je t'en conjure,
Au nom de ton futur bonheur,
Accepte l'acte qui t'assure
La liberté, la paix, l'honneur.
Alors ma lyre, plus sonore,
Frémira sous mes doigts encore
Pour célébrer mon beau pays;
Alors, que le destin prospère
M'y fasse couler ma carrière
Et mes vœux seront accomplis!

joie et paix. Le gouvernement, dans son état provisoire, se permit encore plusieurs actes arbitraires, comme pour bien s'assurer qu'on ne le regretterait pas, et, de concert avec des aristocrates ecclésiastiques et autres, il chercha à semer la zizanie et le désordre; mais ces honteuses menées n'empêchèrent point l'assemblée constituante de remplir sa noble tâche à l'entière satisfaction des amis de la liberté. La nouvelle constitution fut adoptée presque à l'unanimité par le peuple bernois, lequel a su rester conséquent avec lui-même, en nommant un grand conseil composé d'hommes qui, par leur mérite, leurs talents et leur patriotisme, font non seulement l'honneur de leur canton, mais encore celui de la confédération. Le canton de Berne, par sa conduite ferme et digne d'un peuple indépendant, doit servir de modèle aux autres états suisses, qui, nous l'espérons, ne se montreront jaloux que de l'imiter.

Un homme comprend que ces heureux fruits, cette douce paix dussent paraître bien amers aux membres du gouvernement rejeté; mais ce que l'enfer peut seul concevoir, c'est que ces prétendus pères de leur pays aient formé l'exécrable projet de renverser par le meurtre et l'incendie un ordre de choses voulu par l'immense majorité des citoyens. Ils l'ont tenté, cependant, après une année de méditation; mais la providence a permis que leurs trames fussent

découvertes à temps, et ne servissent qu'à marquer d'une honte éternelle des fronts qui jusque-là n'avaient rougi que de fureur.

XI.

Révolution dans le canton de Schwyz.

Avant 1798 le canton de Schwyz était divisé en deux parties inégales. La moins considérable comprenait le district intérieur, ou l'ancien pays libre de Schwyz; la plus grande se composait des districts extérieurs. Les habitants de cette dernière étaient regardés et traités comme des sujets par Schwyz intérieur. Lorsque les privilégiés du chef-lieu se virent menacés par l'approche des Français, ils se décidèrent à accorder l'égalité politique aux districts extérieurs, espérant par là les engager à faire cause commune avec eux; et cette politique leur réussit. Ils restèrent sur ce pied pendant la durée de l'acte de médiation; mais au commencement de 1814, tout retomba dans l'ancienne ornière. On déclara aux districts extérieurs que le peuple de Schwyz seul se reconnaissait souverain, et que sa générosité fixerait jusqu'à quel point les sujets pourraient prendre part au gouvernement.

Cette infraction aux droits et aux traités excita l'indignation des Schwyzois extérieurs; ils se séparèrent et formèrent pendant cinq mois un état distinct. Ils entamèrent alors des négociations, et finirent par se réunir de nouveau; mais sous la condition expresse que tous les citoyens jouiraient des mêmes avantages, et que ces avantages seraient garantis par une constitution votée par les deux parties. Le conseil du pays nomma en effet une nombreuse commission pour travailler à un projet; mais messieurs de Schwyz ne trouvèrent jamais un instant propice pour assembler cette commission, quoique les habitants extérieurs ne manquassent pas de leur rappeler souvent leur promesse. Ces derniers durent rester dans cet état de dépendance provisoire jusqu'en 1821, époque à laquelle le président de la diète invita tous les cantons à déposer leurs constitutions aux archives fédérales. Les districts extérieurs pensaient que, pour le coup, Schwyz ne pourrait plus éluder ses engagements; mais leurs espérances furent encore déçues, ou plutôt les fers de leur esclavage furent de nouveau rivés. Le conseil du pays, qui était aussi provisoire depuis 1814, fabriqua, sous le nom de constitution, une espèce de lettre de servage, qui privait les districts extérieurs de presque tous leurs droits politiques, et les replongeait, en quelque sorte, dans le rang de sujets. On comprend que Schwyz avait d'excellentes raisons pour introduire cette constitution

sans le consentement du peuple; mais que la diète l'ait sanctionnée en l'admettant dans ses archives, voilà ce que ne pourront concevoir ceux qui ne savent pas ce qu'était la diète pendant la période de 1814 à 1830. Schwyz intérieur ne manqua pas de profiter consciencieusement de la faculté qu'il avait maintenant d'opprimer ses sujets; aussi c'était merveille de voir comme l'arbitraire et la violence prenaient la place du droit et de la justice; comme on faisait la sourde oreille aux plaintes et aux représentations! Cela durait, parce que les uns étaient habitués à souffrir les injustices, et que les autres mettaient toute leur étude à les perpétuer.

Cependant les Schwyzois extérieurs, enhardis par l'exemple d'autres cantons, ne voulaient point laisser échapper une occasion aussi favorable que celle de 1830 pour exiger sérieusement la constitution promise, c'est-à-dire, une constitution qui les plaçât sur un pied d'égalité politique avec le district intérieur. Dans ce but, ils s'unirent plus étroitement ensemble, au mois d'Octobre, afin de pouvoir agir de concert. Leurs représentants s'assemblèrent à Einsiedeln, et résolurent de demander respectueusement, mais avec fermeté, une constitution libérale aux autorités de Schwyz intérieur. Le mémoire qu'ils rédigèrent fut mis sous les yeux du conseil du pays, le 17 Novembre. Celui-ci entra en fureur, en voyant une démarche aussi téméraire; il s'emporta contre le jacobi-

nisme, la rebellion, les ennemis de la religion, et déclara qu'il ne se désisterait point de ses priviléges. Il eut aussi grand soin d'irriter par des calomnies le peuple intérieur contre ses frères. Mais ceux-ci ne se laissèrent point effrayer, ni détourner de leur noble entreprise.

La nouvelle de ce qui s'était passé leur ayant été communiquée par leurs chefs, dans une assemblée générale de chaque district, ils sentirent croître leur indignation, et n'en furent que plus résolus à demander une constitution qui garantît expressément la liberté et les droits particuliers, ainsi qu'une représentation dans les autorités cantonales, basée sur une échelle exacte de la population.

Bientôt après (le 11 Décembre) le conseil cantonal dut s'assembler pour délibérer sur les instructions à donner aux députés à la diète extraordinaire qui allait avoir lieu; mais aucun membre des districts extérieurs ne parut, parce qu'on les avait maltraités dans la dernière session. Les seigneurs de Schwyz en prirent occasion de les insulter de la manière la plus grossière dans une espèce de protestation; quant aux résolutions prises par le peuple de ces districts, ils ne les jugèrent pas dignes de leurs injures; ils se contentèrent de les représenter à la diète comme les rêveries de quelques esprits turbulents, et, en général, ils s'efforcèrent toujours de lui faire envisager les demandes des districts extérieurs comme insignifiantes.

Afin de prouver aux nobles messieurs de Schwyz, afin de montrer à la confédération entière que ce n'était pas seulement quelques têtes chaudes, mais tout le peuple qui demandait une constitution, les habitants des districts extérieurs s'assemblèrent en landsgemeinde, à Lachen, le 6 Janvier 1831. Malgré un temps affreux de neige, on y vit accourir quelques milliers de citoyens, dont un grand nombre venaient de vallées sauvages éloignées de plusieurs lieues. Cette assemblée résolut à l'unanimité de demander encore une fois aux autorités et au peuple de l'ancien pays de Schwyz une constitution basée sur la liberté et l'égalité des droits, et d'exiger une réponse catégorique dans l'espace de trois semaines; que si, au bout du temps fixé, Schwyz avait refusé cette demande, ou remplie seulement en partie, ou enfin laissée sans réponse, la landsgemeinde des divers districts, ou les commissions qu'elle aurait choisies, devait s'assembler pour organiser les autorités qui seraient chargées des affaires de l'état.

Cette résolution fut communiquée sans délai au district intérieur, ainsi qu'à la diète. La députation de Schwyz, et en particulier M. le landammann Wæber, se donna beaucoup de mouvement pour engager celle-ci à se prononcer contre les districts rebelles et à les obliger de se soumettre en sujets repentants; mais elle ne put y réussir, parce que la diète voulut avant tout

qu'on assemblât la landsgemeinde de Schwyz intérieur, pour connaître son opinion sur une affaire de cette importance. Elle fut convoquée pour le 23 Janvier; mais contre l'usage établi de tout temps, elle eut lieu dans l'église, *à huis clos*. Les obscurantistes spirituels et laïques, les oppresseurs de l'humanité exhortèrent fortement le peuple à ne point se relâcher de ses priviléges envers ses mutins de sujets, et assaisonnèrent leurs remontrances de mainte innocente calomnie contre les pauvres extérieurs. Ces honnêtes moyens eurent un plein succès; la landsgemeinde résolut bien d'accorder une constitution cantonale; mais cette constitution n'était, en quelque sorte, qu'une copie de celle qu'on avait déjà glissée si subtilement dans les archives fédérales en 1821. En même temps, Schwyz intérieur décida qu'on emploierait la force pour obliger les districts récalcitrants à se soumettre à cette constitution, s'ils ne voulaient pas le faire de bonne grâce. La députation de Schwyz se garda bien d'informer la diète du vrai résultat de la landsgemeinde; elle lui dit que les deux parties étaient en négociations pour s'arranger à l'amiable.

Dès que le peuple de Schwyz extérieur eut appris comment l'ancien pays avait fait droit à ses demandes, il entra dans une grande irritation. La plupart voulaient qu'on se séparât pour toujours d'un état démocratique aussi despote.

Cependant, dans une landsgemeinde des districts qui eut lieu vers la fin de Février, les chefs parvinrent à persuader à la multitude en courroux de n'établir, pour le moment, qu'une administration provisoire, et de se réunir au chef-lieu aussitôt que celui-ci voudrait répondre à leurs vœux.

Pareil à un tigre auquel on a enlevé sa proie, le fier Schwyz grinça les dents de fureur en apprenant ces mesures; mais ses rugissements n'effrayèrent que les échos de ses montagnes. Les districts se constituèrent en état indépendant, rédigèrent et adoptèrent une constitution, et nommèrent leurs autorités. Cependant les nobles bergers redoublaient leurs efforts, et employaient toutes sortes de moyens pour ramener au bercail les brebis égarées. Ils étaient merveilleusement secondés par le couvent d'Einsiedeln, qui, de sa houlette pastorale, jetait force ordures sur le troupe au désobéissant auquel il appartenait. On finit par les menacer de les soumettre par les armes, et l'on se mettait déjà en mesure d'accomplir ces menaces. Schwyz extérieur s'armait aussi de son côté, et se disposait à repousser la violence par la force.— La diète employait bien sa médiation, et trouvait les districts extérieurs toujours prêts à se réconcilier; mais l'ancien pays, ou plutôt ses maîtres, rejetaient avec opiniâtreté toute espèce d'accommodement. Soumission, obéissance, telles

étaient leurs conditions. Le temps ne faisait qu'accroître la haine qui séparait les deux pays ; la diète aurait dû le voir et s'interposer avec plus de fermeté. Cependant, les seigneurs de Schwyz, non contents des troubles de leur canton, cherchèrent à envelopper toute la confédération dans leurs querelles ; ils s'unirent aux aristocrates de Bâle, de Neuchâtel, d'Uri et d'Unterwald ; les prêtres et les autres ennemis du bonheur des peuples s'entendirent avec eux tous, pour pousser la commune patrie vers les bords de l'abîme.

Tandis que ces funestes projets s'ourdissaient en silence, Schwyz extérieur avait souvent heurté aux portes de la diète ; mais il avait toujours été éconduit. Ainsi, à une époque si féconde en grands résultats, cet état resta sans voix dans la représentation nationale, parce que les hommes qui y siégeaient n'avaient point su s'élever à la hauteur de la nation. Bientôt après on vit naître la fameuse ligue de Sarnen, formée par les dominateurs des cantons que nous avons indiqués. C'était une conspiration contre la liberté, l'égalité des droits et la prospérité de la Suisse ; une haute trahison envers la sainte cause de l'humanité et de la patrie. Elle rompit complétement avec les autres cantons et la diète, et choisit Schwyz pour tenir ses conventicules.

Elle repoussa même avec dédain et mépris les invitations que lui fit l'autorité fédérale de rentrer dans son sein. En revanche, la diète s'était enfin

décidée à admettre, d'abord Bâle-campagne, et ensuite Schwyz-extérieur. Ce fut alors que la rage des Sarniens redoubla; dans leur aveugle fureur, les malheureux ne craignirent pas d'allumer la guerre civile pour éteindre leur soif de vengeance; et c'est par Schwyz que devait commencer la sanglante réaction. En conséquence, le colonel Abyberg fut chargé, le 31 Juillet 1833, d'aller occuper avec six cents hommes le village de Kussnacht, appartenant aux districts extérieurs. Il fut bientôt suivi par une troupe d'environ deux mille hommes, dont la plupart manquaient d'armes et d'habits. Cette bande eut le temps de commettre toutes sortes de brutalités dans l'infortuné village sur lequel elle faisait tomber les premiers coups de sa fureur; et là ne devaient pas se borner ses tristes exploits. Mais dès que la diète eut appris ces déplorables événements, elle se hâta d'appeler sous les armes quelques mille hommes qui furent envoyés contre le colonel Abyberg. Celui-ci se retira avec ses gens, et le canton de Schwyz, surtout l'ancien pays, fut occupé par de troupes fédérales. La tranquillité fut bientôt rétablie, et l'ancien peuple de Schwyz se réconcilia volontiers avec ses concitoyens; car il était las d'une querelle qu'il appelait lui-même « un jeu de seigneurs. » Les deux parties sont maintenant placées sur un pied d'égalité garantie par une constitution commune. Mais une chose qui afflige profondément tous les amis de la patrie, c'est que M. le landammann Schmid,

de Lachen, qui s'était mis à la tête du mouvement de Schwyz-extérieur, vient de trahir le peuple franc et généreux qui avait placé en lui sa confiance. En revanche, son collègue, M. le landammann Diethelm, aussi de Lachen, offre le modèle d'un loyal et vrai confédéré.

XII.

Troubles dans le canton de Neuchâtel.

La principauté prussienne de Neuchâtel, qui fut réunie à la Suisse en 1815, comme vingt-unième canton, offre le plus singulier mélange de liberté et d'esclavage, de franchises et de servage, d'indépendance et d'assujétissement qu'il soit possible d'imaginer. C'était une pomme de discorde jetée par les dieux querelleurs au banquet de la sainte-alliance, avec cette inscription : *A la plus faible, pour le plus fort*; un moyen savamment combiné pour entraver la marche et le développement d'une nation républicaine, en enrayant les roues de sa diète avec les sujets d'un monarque absolu; enfin, le sceau du pacte fédéral, donné par de gracieux souverains à la Suisse suppliante, qui ne peut le rompre sans s'attirer la vengeance de leurs majestés.

La constitution que reçut alors ce canton, (puisque canton y a) au lieu d'être fondée sur des principes, ne garantissait que des coutumes du pays et des lettres de priviléges du prince. Le gouverneur était nommé par le roi, ainsi que le conseil d'état qui se composait ordinairement de vingt-un membres. Le souverain nommait aussi quarante-cinq membres des audiences générales du pays ou des septante-cinq membres du grand conseil. Le conseil d'état ou gouvernement était formé par la noblesse; les places en étaient héréditaires. Plusieurs membres de ce corps siégeaient en outre dans les tribunaux; ce qui augmentait encore leur pouvoir et leur influence, et leur permettait de juger suivant leur bon plaisir, puisque Neuchâtel n'avait ni code civil, ni code pénal. Les revenus du prince consistaient en grande partie en dîmes, cens et lods dont la quotité était très-irrégulièrement répartie; ensorte que certains endroits en étaient surchargés, tandis que d'autres en étaient tout-à-fait exempts. C'étaient les cultivateurs et surtout les vignerons des rives du lac qui devaient payer tous les impôts de l'état; les nobles, les négociants et les fabricants n'en payaient point. Presque toutes les bourgeoisies possédaient quelques franchises ou priviléges particuliers, chaque district, ses constitutions et ses ordonnances, qui s'étendaient même aux corporations. Les tribunaux offraient l'image d'un vrai labyrin-

the. Dans un pays qui compte à peine cinquante mille âmes, il n'y avait pas moins de vingt-un tribunaux de première instance, composés chacun de douze juges, outre le châtelain président et son maire; deux cours matrimoniales, deux cours d'appel, et enfin dix tribunaux criminels. Tous ces tribunaux manquaient de lois précises, dans tous l'arbitraire tenait lieu de droit. Cette bizarre confusion était encore augmentée par la multitude de classes et d'états des habitants. On y voyait d'abord la haute aristocratie des comtes, des chevaliers, des barons et des chambellans, qui ne regardaient pas le peuple avec mépris, car la poussière de leurs équipages le dérobait à leurs yeux. Un degré plus bas, on trouvait la nombreuse et riche aristocratie bourgeoise; puis venaient les gros négociants; ensuite les marchands, ayant en queue les artistes. Au-dessous des artistes étaient encore plusieurs classes ou dégradations, dont le dernier anneau s'attachait à la bêche qui jette la terre sur le cadavre du comte. Autour de ces castes serpentait celle du clergé, qui avait elle-même ses sous-divisions. *)

D'après ce tableau aucun homme raisonnable ne s'étonnera que le peuple de cette principauté,

---

*) A l'exemple de l'auteur, nous mettons tous ces verbes à l'imparfait, espérant que la fin du chapitre nous réserve quelque chose de mieux.

(N. du Trad)

surtout les classes laborieuses soupirassent après un état plus tolérable et cherchassent avec ardeur une occasion qui les y conduisît. Cependant l'année 1830 passa sur le canton de Neuchâtel sans l'agiter; mais dès le commencement de l'année suivante le peuple murmura les douleurs qu'il soupirait auparavant. Le conseil d'état et les audiences générales, qui lui étaient aveuglément soumises, tâchèrent d'étouffer ces cris d'oppression ou de les faire prendre pour des accents de joie; mais déjà au mois de Février, on s'occupait dans plusieurs communes à rédiger des pétitions dont le but était de demander une réforme de la constitution, et l'on y choisissait des députés pour une assemblée générale. C'est surtout dans le Val-de-Travers qu'on se déclarait le plus hautement pour des améliorations. Ces désirs passèrent bientôt à l'effervescence, et dans plusieurs endroits, dès le 26 Février, on planta des arbres de liberté; comme s'ils avaient pu prendre racine sur le sol d'un prince! La ville, craignant l'orage qui s'annonçait, commença à prendre des mesures de sûreté et d'ordre; cependant ces mesures furent inutiles; la tranquillité ne fut pas troublée; mais partout on entendait répéter le vœu: les audiences générales doivent être abolies et remplacées par un corps législatif; le pouvoir administratif et le judiciaire doivent être mis sur un meilleur pied, et la répartition des impôts

mieux réglée.— On choisit M. Jeanrenaud, directeur des postes, pour aller à Berlin porter ces vœux au pied du trône.

Le roi répondit aux désirs du peuple relativement à un corps législatif, et envoya le général de Pfuel en qualité de commissaire pour opérer les réformes nécessaires dans sa principauté. Il ordonna qu'on abolît sans aucun dédommagement l'impôt payé pour les fours et les pressoirs, qui rapportait annuellement cinq mille francs.

Le commissaire royal arriva à Neuchâtel le 13 Mai. Il se mit sans délai à parcourir le pays pour connaître la position, les besoins et les opinions des habitants; mais il ne visita point les endroits où s'élevaient encore des arbres de liberté; il craignait peut-être que ce ne fussent des mancenilliers.

Peut de temps après, la volonté royale se déclara d'une manière précise relativement à la formation d'un corps législatif. Le roi voulait en nommer dix membres pour six ans. Il permettait au peuple d'en nommer un sur cinq cents âmes, avec la même durée de fonctions. Un tiers devait en être renouvelé tous les deux ans; mais les membres sortants étaient rééligibles. Il accordait au corps législatif la faculté de présenter au prince des pétitions, ainsi que des projets de lois. Ce corps devait être nommé le 28 Juin, et s'assembler le 1er Juillet.— En

outre, le prince abolit les priviléges de chasse, et allégea sous d'autres rapports encore le joug de ses fidèles sujets. Au reste, les arbres de liberté durent tomber partout; mais les habitants du Val-de-Travers, qui auraient encore voulu que la liberté de la presse et la publicité des séances du corps législatif fussent garanties par le prince, plantèrent de ces nouveaux signes de mécontentement.

Le commissaire royal déclara par une proclamation que le droit d'accorder la liberté de la presse et la publicité des séances du corps législatif appartenait au corps législatif lui-même.

Le peuple reconnut bientôt que la plus grande partie de ses espérances seraient trompées; mais il n'y avait point de la faute du prince; c'étaient les membres du conseil d'état, c'était la haute noblesse de Neuchâtel qui tâchaient de circonvenir de leurs intérêts le commissaire royal, et de faire du corps législatif l'instrument de leur despotisme. Ils n'y réussirent que trop bien, pour le malheur du pays. Le mécontentement et les troubles se réveillèrent parmi les populations, que le parti contraire avait encore l'inprudence d'irriter, en affectant de témoigner sa haine pour l'esprit fédéral, en faisant disparaitre les insignes de la confédération, en punissant même comme coupables les toast qu'on portait à l'union de la patrie; enfin en employant tous les moyens

pour détacher ce canton de la Suisse et le rendre entièrement prussien.

Cette conduite fit dessiner toujours plus fortement un parti formé déjà depuis long-temps, dont le but et les efforts tendaient à rompre les chaînes qui empêchaient cet état d'être franchement Suisse. *) Ce parti jugea qu'il n'y avait que des moyens prompts et énergiques qui pussent emporter des difficultés que le temps ne ferait que multiplier. Conduits par cette opinion, les libéraux du Val-de-Travers répandirent une proclamation où l'on lisait: « La noblesse prussienne a anéanti notre liberté; les impôts que nous devons payer chaque année sont engloutis par les sables du Brandebourg. Nous avons un monarque qui nous a été imposé par la sainte-alliance, et qui mérite d'autant moins notre attachement qu'il se montre l'ennemi irréconciliable des Polonais. »

On avait choisi pour ce coup de main le 12 Septembre, jour anniversaire de la réunion de Neuchâtel à la Suisse, et que les libéraux fêtaient sous les armes. Le lendemain, à cinq heures du matin, environ trois cents hommes du

*) Malgré les vœux ardents que nous formons pour l'émancipation du canton de Neuchâtel, nous pensons qu'il était tout au moins extrêmement imprudent, et dangereux pour la Suisse entière de vouloir l'affranchir des liens qui l'unissent à la Prusse, sans l'autorisation de la diète qui seule, à notre avis, a le droit de négocier sur cet objet.
N. du Trad.

Val-de-Travers et d'autres vallées se mirent en marche, sous la conduite du brave Alphonse Bourquin. Dès que la ville apprit la nouvelle de l'expédition dirigée contre elle, elle se hâta de prendre des mesures de défense; elle éleva des barricades, et envoya le colonel Pourtalès comme parlementaire pour engager le capitaine Bourquin et ses gens à se retirer. Bourquin lui déclara que l'abdication seule du gouvernement actuel pouvait garantir la ville des horreurs de la guerre, et que lui et ses compagnons mourraient plutôt que de renoncer à leur dessein. M. Pourtalès, voyant la résolution de ces gens, leur promit que la ville ne leur opposerait aucune résistance.

Arrivé près de Neuchâtel, Bourquin vit sa troupe s'accroître d'un nombre considérable de bourgeois du chef-lieu; quelques-uns cependant parlaient de défendre le château. Les campagnards entrèrent dans la ville sans le moindre empêchement, et s'emparèrent d'abord de l'arsenal, où ils se pourvurent de canons, de fusils et de munitions, puis allèrent prendre possession du château lui-même. Le conseil d'état, ainsi que la haute aristocratie et l'aristocratie bourgeoise, se retira à Valengin. Ils envoyèrent aussitôt un député à la diète, assemblée à Lucerne, pour lui donner connaissancc de ce qui se passait, et lui demander du secours. De leur côté, les nouveaux possesseurs de Neuchâtel, dont les forces s'étaient

augmentées, établirent un gouvernement provisoire, et firent aussi partir un député pour la diète.



Sur ces entrefaites, Bourquin adressa plusieurs proclamations aux habitants du canton, pour leur annoncer qu'il avait l'intention de rendre Neuchâtel indépendant de la Prusse. Il exhortait aussi les bourgeois de Valengin à l'ordre et à la tranquillité, et rassurait ceux du chef-lieu contre la crainte de violences. Le 16, une commission du gouvernement se rendit au château, pour traiter avec Bourquin et les autres chefs du parti républicain. Ceux-ci se montrèrent disposés à signer un traité fondé sur les points suivants: 1) Il y aura des deux côtés oubli complet du passé; 2) tous ceux qui ont pris les armes rentreront dans leurs foyers, à l'exception de quatre cents hommes qui garderont le château; 3) les assemblées primaires seront convoquées sur le champ, pour décider au scrutin secret, et sans discussions préalables, si le canton doit se séparer de la Prusse; 4) les troupes du château restent sous les ordres du commandant Bourquin.

Tous ces beaux projets s'évanouirent bientôt en fumée. Non seulement le parti monarchique réussit à armer les paysans du Val-de-Ruz, et à placer huit pièces de canons près du château, mais la diète vint encore interposer sa paraly-

sante médiation. *) Elle envoya M. le landammann Sprecher des Grisons, et M. le conseiller d'état Tillier de Berne, en qualité de représentants fédéraux, pour faire déposer les armes, et faciliter ainsi la victoire des ennemis du peuple et de la liberté. M. Sprecher arriva déjà le 17 à Neuchâtel. Le corps législatif s'assembla le lendemain, et nomma une commission qui, réunie au gouvernement et aux représentants fédéraux, devait aviser aux moyens de rétablir la tranquillité. Les monarchistes, se sentant tous les jours plus forts et étant parvenus le 18, sous la conduite du colonel Pittavel à reprendre l'arsenal, situé dans le faubourg, redoublèrent aussi leurs bravades et leurs insultes envers les libéraux.

L'attitude réciproque des deux partis devenant toujours plus hostile et la guerre civile étant imminente, la diète résolut d'appuyer les négociations de ses représentants par un bataillon d'infanterie et deux compagnies d'artillerie de Berne, un bataillon du canton de Vaud et trois compagnies de Fribourg. Ces forces devaient être réparties, soit sur les frontières, soit

*) L'auteur ne nous paraît pas avoir réfléchi à la position embarrassante où se trouvait la diète; elle devait opter entre l'accomplissement des traités et une déclaration de guerre de la Prusse; et au milieu des troubles qui divisaient les Suisses, aurait-elle pu sans témérité préférer la dernière, à moins qu'elle n'eût été certaine de l'appui de la France? N. du Trad.



dans la principauté même. Ainsi les confédérés se virent dans la triste nécessité de présenter des chaînes à des confédérés qui leur tendaient les bras.

Le 20, la commission nommée par le corps législatif ajouta trois articles au projet de pacification dont on était convenu le 16 ; 1) le château devra être occupé par des troupes fédérales ; 2) les citoyens pourront, sous la garantie de la diète, émettre leur opinion quant au mode de gouvernement ; 3) si la majorité se prononce pour la séparation d'avec la Prusse, une commission du corps législatif entrera en négociations avec le prince pour cet objet.

Le parti républicain se montra disposé à accepter ces conditions ; mais les monarchistes hésitaient. Pour rapprocher un peu les deux partis, on leur fit conclure, le 22, un armistice d'après lequel la partie septentrionale du canton, limitée par une certaine ligne, devait être occupée par les troupes du gouvernement, et le château rester entre les mains des républicains. Cet armistice devait durer jusqu'à l'arrivée des troupes de la confédération. Dans le même temps plusieurs communes votèrent déjà la république ou la monarchie ; il n'y eut qu'une très-faible minorité qui se prononçât pour la Prusse. On espérait assez généralement que le corps législatif allait décréter la convocation des assemblées primaires, afin de connaître l'opinion de la majorité;

mais cette attente fut trompée, et un objet aussi important, ajourné, le 24 du même mois.

Immédiatement après, les troupes fédérales, commandées par le colonel Forer de St. Gall, firent leur entrée à Neuchâtel. Le 27, celui-ci conclut avec Bourquin une convention que les représentants fédéraux ratifièrent. Elle contenait en substance: 1) on oubliera de part et d'autre le passé; 2) tous les Neuchâtelois armés rentreront le même jour dans leurs foyers; 3) le château avec tout l'attirail de guerre sera livré aux troupes fédérales.— L'évacuation eut lieu le lendemain; mais cela ne rétablit point la tranquillité. Les monarchistes, non contents d'opposer aux vœux du peuple tous les moyens qui étaient en leur pouvoir, commencèrent à maltraiter, à outrager de la manière la plus indigne les partisans de la république, foulant ainsi aux pieds un traité qu'ils avaient eux-mêmes consenti. Tous les lieux leur étaient bons pour insulter le malheureux Bourquin et ses compagnons; la salle du corps législatif, les rues, les places publiques. Ils allèrent même jusqu'à déverser leur fiel sur le brave colonel Forer et les soldats fédéraux, parce que ceux-ci ne voulaient pas servir d'instruments à leur basse vengeance. Cependant une foule de pétitions arrivaient de toutes parts au corps législatif, pour demander la convocation des assemblées primaires, et décider, par leur moyen, si Neuchâtel serait prussien ou suisse.

Mais les prières du peuple furent écartées, et les membres qui les soutenaient se virent persiflés. Les deux noblesses, les marchands et, en général, toutes les classes et les bourgeoisies qui, jusque-là, avaient été exemptes de charges, craignaient qu'une séparation d'avec la Prusse ne leur fit perdre leurs priviléges et leur influence; ensorte que, pour les conserver plus sûrement, elles demandèrent non seulement d'appartenir à la Prusse, mais encore de rompre tout-à-fait avec la confédération. Aussi, dès les premiers symptômes de la révolution, elles s'étaient hâtées d'envoyer au roi une requête adulatrice, pour l'assurer de leur fidélité, lui témoigner la profonde douleur qu'elles ressentaient à la vue de ces démarches révolutionnaires, et le supplier instamment de bien vouloir rester leur souverain.

Le roi, touché d'un zèle aussi désintéressé, leur envoya de nouveau M. le général de Pfuel, avec plein pouvoir d'employer tous les moyens qui lui paraîtraient les plus efficaces pour ramener les rebelles et rétablir l'ordre légal. Le général arriva le 22 Octobre à Neuchâtel, événement qui répandit la joie parmi les ennemis de la confédération. Il déclara aussitôt qu'il allait prendre des mesures sévères contre les ennemis du prince. Deux jours après son arrivée, il publia une proclamation dans laquelle il ne considérait nullement le canton de Neuchâtel

comme un membre de la confédération suisse, ne montrait aucun égard pour les traités réciproques, envisageait la diète comme une chose tout-à-fait étrangère, en un mot, paraissait regarder cet état comme une province entièrement soumise à la Prusse. La diète ne demanda point raison de ce mépris.

Un tel début remplit d'horreur les Neuchâtelois libéraux, mais cette indignation était réduite au silence; car M. de Pfuel, après avoir établi un conseil d'état dévoué, parcourait le pays à la tête des troupes royalistes, pour soumettre les communes rebelles, et leur faire sentir la verge d'un maître tout puissant. Ceux qui ne voulurent pas se soumettre furent pris, traînés devant les tribunaux, et souffrirent les traitements les plus barbares. Cinq chefs du peuple, Bourquin, Renard, Cugnier, Rœsinger, et Meuron auraient été livrés aux tribunaux criminels, s'ils n'eussent pu s'évader à temps. On prit dans son lit l'avocat Louis Humbert-Droz, pour le mener en prison, escorté d'avanies et d'injures; on fit des visites domiciliaires pour trouver des victimes à l'insatiable vengeance des aristocrates; on établit une garde bourgeoise permanente de cinq cents hommes pour effrayer et contenir es libéraux; et tout cela aux yeux de la diète, et à la barbe des troupes fédérales! *)

---

*) D'abord, la commission du corps législatif, ayant pro-

Bientôt recommencèrent de nouveaux troubles. Bourquin et Cunier rentrèrent sur le sol neuchâtelois pour se replacer à la tête de leur parti. *) Un petit nombre de Vaudois, de Genevois et de Fribourgeois étaient accourus à leurs secours. M. de Pfuel déclara le pays en état de guerre; on éleva des barricades, on braqua des canons dans le chef-lieu, on maltraita même les membres libéraux du corps législatif au point qu'ils furent obligés de quitter la ville.

Bourquin avait choisi Boudry pour son point de ralliement. Dans la nuit du 17 au 18 Décembre, le colonel Perregau marcha contre ce bourg avec cinq cents hommes de troupes du gouvernement. Le chef des libéraux n'ayant pas eu la

---

mis de faire convoquer les assemblées primaires, sous la garantie de la diète, celle-ci devait, à notre avis, demander l'accomplissement de cette promesse, ou plutôt, il aurait été plus prudent de ne rien promettre avant que de savoir si le roi de Prusse voudrait consentir à céder ses droits, ce qui est invraisemblable. Mais ce que la diète aurait dû exiger, non pas seulement pour l'amour de l'humanité, mais pour l'honneur de la Suisse, c'était la dissolution de toute espèce de troupe ou de garde neuchâteloise; c'était surtout un adoucissement au sort des malheureux libéraux.

N. du Trad.

*) Il nous est impossible d'excuser une entreprise aussi extravagante; ils devaient connaître l'impossibilité physique et morale d'une réussite; c'était se précipiter en aveugles dans le gouffre.

N. du même.

précaution de placer une garde, fut surpris et ses gens dispersés; deux tombèrent sans vie et un blessé mortellement; cinquante-quatre furent faits prisonniers; Bourquin lui-même n'échappa qu'à grande peine. Malgré ces malheureux succès, le parti républicain ne se rendit point encore; il livra d'autres petits combats d'où les monarchistes sortirent toujours vainqueurs. Lesdébris de Bourquin durent chercher un refuge dans le canton de Vaud.

Les communes révolutionnaires furent alors désarmées, et un grand nombre de fauteurs emmenés par le bourreau dans les prisons de Neuchâtel. Ces infortunés furent accueillis non seulement par les huées de la populace masculine du chef-lieu, mais encore par les vociférations de cette espèce d'êtres qui semblent créés pour faire contraste avec les qualités angéliques de leur sexe. Plusieurs centaines d'entre eux durent languir dans les cachots jusqu'à leur jugement, qui, pour quelques-uns, fut la peine de mort. Tout ce qui portait les couleurs de la confédération était exposé à la brutale vengeance des royalistes, lesquels, en revanche, couvrirent de roses nées dans l'esclavage des serres les hideux lauriers de leur noble héros, lorsque, le 24 Décembre, il rentra victorieux dans sa bonne ville, à la tête de sept cents satellites.

Dès ce moment la position des patriotes

neuchâtelois est affreuse ; plusieurs achèvent leur longue agonie dans les cachots, d'autres languissent bannis d'une patrie qu'ils ont trop aimée ; le plus grand nombre doit courber sa tête sous le joug et supporter les vexations dont ses ennemis l'abreuvent. Les royalistes ne négligent aucune occasion de calomnier les vaincus auprès du roi leur maître, et de rompre les liens qui leur laissent encore quelque liberté. Ils ont envoyé une députation au prince pour le supplier de les séparer de cette maudite confédération qu'ils trouvaient trop méprisable pour nommer un député à sa diète ; et il a fallu faire marcher des troupes vers leurs frontières, au commencement de septembre 1833, pour les obliger à remplir une formalité exigée par le pacte de 1815. Ce qu'il y a de plus affligeant pour les amis de la patrie, c'est qu'on ne prévoit point de terme à ce malheureux état. Puisse le prince avoir l'âme assez royale pour ne plus vouloir à toute force faire le bonheur de pareils sujets !

SECONDE PARTIE.

Révolution dans le canton de Bâle.

De tous les cantons où, avant 1789, le peuple gémissait sous l'oppression de l'aristocratie, aucun n'était plus pesamment accablé que celui de Bâle. La ville de Liestal possédait bien quelques franchises particulières; mais, outre qu'elles étaient sans importance, la capitale en empêchait presque toujours l'exercice, ou du moins en paralysait les effets. Quant aux autres habitants de la campagne, ils étaient tous regardés et traités comme des sujets, comme des serfs. Les baillis, du haut de leurs châteaux forts, promenaient des yeux méprisants sur la contrée abattue sous leur verge d'airain, pour y découvrir quelque objet digne de leur rapacité. Cette verge se changeait en glaive pour quiconque essayait de la briser. Mais c'est dans le sang répandu par les tyrans que se retrempe le courage des opprimés. Semblable à l'air emprisonné, le Suisse peut céder à la violence jusqu'à un certain point; cette limite dépassée, il rompt, avec une détonation terrible, les obstacles qu'on oppose à son libre essor.

Lorsque, vers la fin du siècle dernier, les Français victorieux s'approchaient des frontières de notre patrie pour y faire triompher les droits de l'homme, la campagne de Bâle fut la première qui répondit à l'appel d'une nation devenue républicaine à force de despotisme.

Avec l'année 1798 commença, dans ce canton, le réveil de la liberté. Au mugissement confus qui précède toujours l'ouragan populaire succéda bientôt les redoutables éclats de la foudre ascendante qui va frapper les hauts lieux. Les châteaux, regorgeant de graisse, servirent d'aliment aux feux de joie allumés au choc des fers brisés; et la Carthage du Rhin, tremblante à son tour, n'osa fermer ses portes devant les esclaves auxquels elle les eût naguère ouvertes, par un sentiment d'insultante sécurité.

Cependant les campagnards, maîtres de la ville, ne se servirent d'une main qu'on croyait avide de pillage que pour serrer la main de leurs anciens seigneurs, avec lesquels ils conclurent, le 20 Janvier, un pacte qui élevait le citoyen au rang d'homme libre, et abaissait le noble au niveau de la loi. Deux jours après, ce traité ayant reçu la forme d'un titre authentique, fut solennellement présenté au peuple de la campagne, et juré par les deux parties dans le temple de Liestal.

Les dispositions de ce pacte ne purent être réalisées qu'incomplétement, parce que la création de la république helvétique vint tout mettre sur

le même pied. Mais la plupart retrouvèrent bientôt leur place dans la constitution accordée en vertu de l'aete de médiation.

Pendant tout le temps que cet acte fut en vigueur, on vit régner une heureuse harmonie entre la ville et la campagne, quoique la première se montrât de nouveau disposée à empêcher le développement de l'esprit libéral parmi le peuple, en introduisant une censure assez sévère, qui atteignit surtout un journal politique imprimé à Bâle.

La chute de Napoléon fut sans doute fort agréable aux anciens nobles bâlois, mais on leur doit cette justice, qu'ils ne se jetèrent pas sur leur proie avec la brutale avidité qui distingua la plupart des autres privilégiés; la transition s'opéra sans secousse. Cependant la constitution de 1814 était souverainement désavantageuse aux habitants de la campagne, et formait le contraste le plus frappant avec l'acte de médiation. D'après cette constitution, le grand conseil se composait de cent-cinquante membres, et le petit de vingt-cinq, qui étaient aussi membres du grand conseil. Dans l'un et l'autre de ces corps les places étaient à vie. Quant au mode d'élection, voici comment la constitution déterminait: « Le grand conseil est formé de soixante membres choisis directement par les tribus entre leurs ressortissants, et de quatre-vingt-dix membres nommés par le grand conseil lui-même, sur une présentation en nombre triple, faite par un collége composé de cinq membres du

petit conseil et de dix membres du grand conseil; les deux tiers de ces membres doivent être pris parmi les bourgeois de la ville, et l'autre tiers entre les habitants de la campagne. »

Le district de Birseck ayant été réuni au canton de Bâle en 1815, ses communes formèrent quatre tribus; ce qui porta le nombre des membres du grand conseil à cent cinquante-quatre.

Presque toutes les élections réservées au grand conseil lui-même, ainsi que le choix des petits conseillers, tombaient sur des bourgeois de la capitale, parce qu'au moment où l'on introduisit la constitution, il se trouvait parmi les membres de la campagne des partisans de la ville, qui, par conséquent, votaient en sa faveur. *) D'autres se laissaient gagner par des flatteries ou par des présents. De cette manière, le chef-lieu obtint plus des deux tiers de la représentation nationale; et cependant il ne compte au plus que huit mille bourgeois, tandis que la campagne a une population de quarante mille âmes. La plupart des places qui procuraient beaucoup d'argent et d'influence étaient aussi accordées à des citadins. En général, ce canton, empreint comme les autres du cachet de la

---

*) Cette quotité ne pouvait pas s'étendre au delà des deux tiers pour la ville, ou bien on éludait la constitution.
N. du Trad.



sainte-alliance, prit la même tendance que le plus grand nombre de ses co-états. L'administration, plusieurs lois et ordonnances étaient à l'unisson avec celles de ces cantons, étaient même pires à bien des égards.

Il faut avouer cependant que la ville de Bâle a rendu de temps à autre de grands services à la campagne, jusqu'à l'époque de la révolution; en particulier pendant la disette de 1817, et l'inondation qui, en 1830, couvrit de désolation la vallée de Hœlstein. Il n'y a aucun canton de la Suisse où l'on ait autant fait pour l'éducation du peuple que dans celui de Bâle. On avait établi des écoles normales pour former de bons instituteurs; on avait considérablement augmenté le traitement de ces derniers; on fournissait aux écoles des livres et d'autres objets d'instruction; le gouvernement obligeait les communes dont les maisons d'école étaient trop vieilles, pas assez spacieuses ou mal situées, à en bâtir de nouvelles plus commodes, et les aidait dans ces louables entreprises. Cependant on a beaucoup trop vanté les libéralités de la ville en faveur des écoles populaires; pour mettre le lecteur à même de les apprécier à leur juste valeur, il nous suffira de dire que, sur dix mille francs employés en bâtiments neufs, Bâle n'a contribué que pour deux cents francs. Nous devons encore ajouter à la gloire de la ville qu'elle a fondé presqu'entièrement à ses frais l'hospice des orphelins

de la campagne, et créé plusieurs autres institutions d'une utilité générale. Mais ces bienfaits, quoique nombreux, sont loin de pouvoir balancer les vexations de tout genre dont le chef-lieu s'est rendu coupable depuis 1814 envers les autres parties du eanton; et nous ne portons point en ligne de compte les atroces folies dont la série épouvantable, pareille au sinistre faisceau d'une comète, est née des beaux rayons du soleil de Juillet.

Eblouis par le faux éclat de leurs richesses, enflés de suffisance et d'orgueil, ces fastueux citadins étaient parvenus à dégrader l'espèce humaine au point de ne voir dans leurs frères que l'aliment de leur superbe mépris. Les députés envoyés par la campagne au grand conseil devenaient aussi les objets des insultants propos de la fille de Tyr, à moins qu'ils n'eussent trempé leurs lèvres dans la coupe de corruption. Le peuple était comme enveloppé d'un réseau d'injustices, et à chaque instant incertain du sort que lui réservait la puissance arbitraire. Il se voyait non seulement obligé par le gouvernement à supporter les frais occasionnés par le service militaire et l'achat de ses armes et d'une partie de son uniforme, mais encore à payer quatre francs à la caisse d'équipement, tandis que le riche citadin n'y mettait que le quart de cette valeur. La ville n'avait pas honte de porter ses sordides spéculations mercantiles jusqu'à établir, dans ses re-

lations aves la campagne, une différence entre le taux de l'argent capital et celui de la monnaie courante, c'est-à-dire, qu'on forçait le paysan à prendre les écus de cinq francs pour trente-cinq batz et les écus de Brabant pour quarante, et qu'on ne voulait recevoir ces mêmes pièces que pour trente-trois batz et trois quarts et trente-neuf batz et demi, lorsque lui-même avait des paiements à faire. Le droit de mutation, qui s'élevait à deux pour cent, était une charge bien plus accablante encore pour l'habitant de la campagne, surtout pour le jeune homme qui, entrant en ménage, devait bientôt supporter le fardeau d'une famille. Il est facile de calculer à quel prix énorme revenait un fonds de terre pour l'acquéreur, alors même que le vendeur n'en exigeait rien au-dessus de sa valeur réelle. La ville se réservait aussi la chasse et la pêche; et le paysan voyait souvent sa propriété endommagée par les chasseurs, tandis que lui-même n'osait tuer les moineaux qui mangeaient son blé. La plupart des impôts payés à l'état, étant indirects, retombaient sur la classe la plus laborieuse et la moins aisée. L'emploi des deniers publics, et en général toute l'administration était couverte d'un voile impénétrable. Avec le sphynx de Thèbes, il fallait deviner ou être dévoré; celui de Bâle ne laissait pas cette cruelle alternative. L'antre de la chicane était devenu si obscur, les sentiers en étaient si tortueux, qu'on n'en pouvait sortir qu'après l'avoir semé de pièces d'or, à peu près comme le Petit-Poucet avait ja-

lonné sa route dans le bois avec des miettes de pain. Les émoluments des employés de la chancellerie étaient si peu fixés qu'il se commettait les plus grands abus à cet égard. Les tribunaux inférieurs, surtout le correctionnel, outrepassaient souvent leur compétence et jugeaient avec une partialité révoltante. Malgré tout ce que le chef-lieu semblait faire pour les écoles de la campagne, cela ne l'empêcha point, il y a quelques années, de s'opposer à ce qu'un habile instituteur enseignât certaines sciences à Liestal, de peur que le peuple de cette petite ville n'ouvrît les yeux à la lumière.. Bâle s'empara par force de biens considérables que possédaient les pauvres dans quelques communes, afin de les réunir aux fonds cantonaux. Les sévères statuts des tribus, qui frappaient surtout les artisans de la campagne, étaient extrêmement oppressifs pour eux, et étouffaient les germes de bien des talents. N'était-il pas de la dernière injustice que l'artisan villageois ne pût, sous peine de confiscation, vendre dans la ville les instruments ou les meubles qu'il avait fabriqués?

Mais l'iniquité la plus criante dont la tyrannique cité se soit rendue coupable envers la campagne, est celle qu'elle a commise en s'emparant au nom de l'état de forêts qui, depuis les temps les plus reculés, avaient appartenu aux communes; qui étaient très-distinctément séparées par des bornes de celles de l'état; dont la possession était, pour quelques-unes, garantie par des titres authenti-

ques; et cela sans demander le consentement des communes, sans leur accorder le moindre dédommagement. Ainsi les véritables propriétaires voyaient tomber et disparaître les arbres dont ils avaient besoin pour se chauffer; et s'ils voulaient en obtenir quelques chétifs débris, ils devaient les arroser de leur sueur, en prêtant leur hache et leur bras à cette espèce de brigandage. Les dommages qui en sont résultés pour le pays sont incalculables; et il y a telle paroisse à laquelle on a ainsi ravi près de quatre cents arpents de forêts.

La ville et le gouvernement mettaient tous leurs soins à maintenir le peuple dans la soumission la plus aveugle, l'obéissance la plus passive. On épiait, pour l'étouffer, jusqu'au moindre soupir de vie politique. Les ecclésiastiques faisaient surtout plier leur ministère à cette œuvre de ténèbres. Non contents d'avoir à leurs ordres tous les démons de l'enfer pour effrayer la liberté, ils étaient aussi à leur tour au service du gouvernement pour la dénoncer, dès qu'elle donnait un signe de présence. Leurs instructions n'étaient rien moins que propres à développer l'intelligence humaine, à encourager l'essor de la pensée; car tous cherchaient à comprimer, à enchaîner les progrès de la raison par les mielleux semblants du piétisme. Le mal que ces sentinelles de Sion ont ainsi appelé sur la campagne ne pourra de long-temps être complétement guéri. Tandis que

les esprits faibles et les âmes sensibles se nourrissaient avidement de ce pain d'ivraie, ceux qui, plus forts, n'auraient ouvert leur cœur qu'à une religion raisonnable, rejettent maintenant toute espèce d'aliment céleste; et affectent un arrogant dédain pour les choses les plus saintes. Il n'y a peut-être pas dans toute la Suisse protestante, un peuple aussi reculé, sous le rapport moral et religieux, que celui de la plupart des communes bâloises.

Quant à la liberté de la presse, il n'en était pas question dans la campagne de Bâle; au reste elle aurait été assez inutile, puisque personne ne s'y montrait disposé à écrire sur des sujets politiques. On ne trouvait pas même un seul journal dans la capitale. Les dissertations universitaires, les missions, le commerce étaient, avec les affaires du gouvernement et des tribunaux, les uniques objets qui occupassent le cerveau des Bâlois.

Il est presque inutile d'ajouter que les employés de l'état secondaient à merveille les nobles vues du chef-lieu. Les préfets traitaient le peuple avec une sévérité barbare, une dureté inhumaine, et n'écoutaient guère que les plaintes de ceux qui, par leur rampante soumission, donnaient des preuves non équivoques de leur dévouement à l'aristocratie. Les municipalités elles-mêmes semblaient rivaliser de zèle pour flatter le gouvernement aux dépens de leurs ad-

ministrés. La partialité la plus révoltante présidait surtout à la distribution du bois de construction. Lorsque des conseillers municipaux, partisans de la ville, voulaient bâtir, ils obtenaient incontinent tout le bois dont ils avaient besoin, tandis que les citoyens connus pour leurs opinions libérales, qui se trouvaient dans le même cas, se voyaient obligés d'en aller acheter hors du canton. L'inspecteur des forêts, M Kunz d'Arisdorf, s'est particulièrement distingué dans ce genre d'oppression corruptrice. Sûr, non pas de l'impunité, mais de l'approbation du gouvernement et de l'inspecteur en chef, M. Hagenbach, il agissait à cet égard suivant ses passions et ses caprices; il semblait se faire un cruel plaisir de refuser du bois, même dans la plus pressante nécessite, à ceux qui avaient le malheur de lui déplaire, tandis qu'il aurait voulu voir le pays couvert des bâtiments de ses amis, ou plutôt de ses flatteurs.

Un tel abus de pouvoir excitait déjà depuis plusieurs années le mécontentement et les plaintes de la plupart des habitants de la campagne, et ces doléances s'élevaient plutôt contre les fonctionnaires de l'état que contre le gouvernement et la ville elle-même. Il n'est pas besoin de dire que ces plaintes étaient partout repoussées, et que les autorités, toutes entachées du même vice, se soutenaient mutuellement; en sorte qu'il fallait se taire, si l'on ne voulait tomber de Carybde en Scylla.

C'était en particulier dans le district de Birseck que le mécontentement se manisfestait avec le plus de force. Ce district, soumis au régime français jusqu'en 1815, possédait un grand nombre de franchises qui lui avaient aussi été garanties par le congrès de Vienne, lorsqu'il fut incorporé au canton de Bâle. Mais le gouvernement, l'un de ceux qui ont le plus déclamé contre la violation du pacte fédéral de 1815, ne se montra pas si scrupuleux relativement au maintien de droits assurés par le même pacte; c'est qu'il y a des gens qui s'imaginent qu'ils peuvent élargir leur conscience à mesure qu'ils étrécissent leurs vues.

Ainsi l'on voit que de toutes parts les germes d'une révolution soulevaient déjà le sol avant qu'on eût arraché les pavés de Paris. Il est vrai que la commotion, en se communiquant de proche en proche, acheva de briser la légère couche qui couvrait encore ces semences, qu'on vit alors se développer avec une rapidité étonnante.

Dès le commencement de 1830, il s'éleva des voix pour la révision de la constitution, et pour une représentation proportionnée à la population. La ville commença par rire, croyant que les paysans, ajoutant l'aliénation à la bêtise, allaient lui fournir les raisons et lui faciliter les moyens de redoubler envers eux la sévérité de sa tutelle. Mais on sait que la Suisse ne

manqua jamais d'écho pour multiplier les cris poussés en faveur de la liberté. Le peuple, se rappelant l'acte de 1798, et comparant les avantages qu'il lui avait assurés avec la nullité où l'avait jeté la violation de 1814, sentit son cœur s'émouvoir, s'échauffer, s'embraser pour la possession de ces droits. La voix de la réforme retentit bientôt jusque dans la salle du grand conseil. Ce corps s'étant assemblé le 3 octobre afin de pourvoir trois places vacantes, un membre demanda s'il ne valait pas mieux attendre, pour procéder à ces élections, d'avoir une constitution nouvelle? Cette proposition fut appuyée par Etienne Gutzwiller; mais la plupart n'y virent qu'un acte de démence; parmi eux se trouvaient même un grand nombre de députés de la campagne; car ils étaient presque tous vendus à l'aristocratie, qui, pour ce dévouement patriotique, ne manquait pas de leur serrer affectueusement la main, et de les inviter à ses galas et à ses sociétés, quelque répugnance qu'elle eût d'ailleurs pour le sang des vilains.

Bien que la téméraire proposition n'eût trouvé aucune faveur au grand conseil, elle produisit une impression profonde sur l'esprit du peuple. La session close, plusieurs membres se réunirent à l'auberge du bateau, pour organiser une assemblée générale où l'on s'entendrait sur la révision. Chaque député se chargea de communiquer ce projet à des amis éprouvés de la patrie.

Le 18 du même mois, une quarantaine de notables de cinq districts de la campagne se rencontrèrent aux bains de Boubendorf. Là ils délibérèrent avec calme et dignité sur les intérêts de leur canton, sur les droits imprescriptibles de l'homme; et leur haine pour la tyrannie fut encore augmentée par la lecture de l'acte de 1798, qu'on avait apporté de Liestal. Tous ayant reconnu l'urgeance d'une réforme dans l'état, M. Gutzwiller présenta à l'assemblée une pétition pour le grand conseil, qui fut adoptée à l'unanimité. Le manque d'espace nous oblige à n'en citer que quelques passages.

« C'est un principe généralement reconnu, et dont de grands états eux-mêmes ont enfin appris à respecter la sainteté, que la souveraineté d'un peuple repose dans la totalité de ce peuple, et qu'en conséquence, aucune classe de la société ne peut légitimement s'approprier cette souveraineté entière, ni même une part disproportionnée. D'après ce principe, toutes les classes de citoyens doivent donc jouir des mêmes droits, des mêmes libertés. C'est là le droit naturel .... »

« Le sort nous avait malheureusement réservés à être les victimes de la méprise politique commise par les autres cantons. L'obstination avec laquelle les gouvernements repoussèrent même les demandes les plus justes du peuple amena chez nous les armes étrangères, qui renversèrent tout-à-coup nos espérances. C'est ainsi que, par la faute des gouvernements, la confédération, autrefois si

crainte et si respectée, dût voir son indépendance violée. On sait ce qui s'ensuivit; d'abord la république helvétique, puis l'acte de médiation, enfin la constitution de 1814. Tous ces pactes ont eu le défaut d'avoir été formés sous l'influence des étrangers; à ce défaut se joignent deux grands vices dans le dernier; premièrement, il a été conçu sans le consentement du peuple souverain, et n'a jamais été juré par lui; en second lieu, il a anéanti le principe d'égalité qui avait été maintenu jusque-là. Dans cette annulation de l'égalité et la manière dont on l'a fait, nous voyons le renversement complet des droits les plus sacrés; droits qui nous ont été assurés par la nature, par des documents et par les serments les plus solennels; nous y voyons la dissolution des liens qui réunissaient autrefois la ville et la campagne en un seul corps; nous y voyons enfin le germe des discordes qui s'élèvent entre les deux parties à la moindre occasion fournie par l'extérieur ou l'intérieur, et qui tôt ou tard conduiraient notre commune patrie à sa perte. — Nous sommes intimément convaincus, Très-honorés Messieurs, que, déjà dans votre prochaine session extraordinaire, vous rétablirez, par l'introduction d'une constitution démocratique, le principe d'égalité reçonnu et juré en 1798 par le peuple et le gouvernement, et qu'ainsi vous précèderez, pour la seconde fois, tous les autres états de la confédération dans la reconnaissance des droits les plus saints du peuple.... »

Cette pétition fut non-seulement signée par tous les membres de l'assemblée, mais ayant été portée à la connaissance des différents districts du canton, elle reçut huit cent-dix signatures. Le 26 Octobre, la pétition, accompagnée d'une copie de l'acte d'égalité, fut remise par dix députés à M. le bourgmestre en charge Wieland. Le petit conseil la communiqua au grand conseil, assemblé à l'extraordinaire, le 1 Novembre; mais comme on pense bien, il ne la recommanda pas. Il représenta la démarche des signataires comme illégale, déclara que ceux-ci n'avaient point le droit de parler au nom de tout le peuple, et exprima combien il était indigné d'une telle hardiesse. Néanmoins, il ne jugea pas prudent de s'opposer de front à toute espèce de réforme; il convint que la constitution devait subir quelques changements, mais que cela devait se faire par des voies légales. Il demanda que le grand conseil, reconnaissant l'urgeance, lui renvoyât la pétition, pour qu'il pût faire à celui-ci une proposition sur la manière dont on procèderait à la révision.

Après avoir eu soin de peindre avec les plus repoussantes couleurs la réunion des bains de Boubendorf, et de la représenter comme une entreprise de perturbateurs qui ne cherchaient qu'à satisfaire leur ambition et leurs ressentiments personnels, le petit conseil vit sa motion adoptée par une majorité de 116 voix contre 15. Le même

conseil devait présenter ses vues au grand conseil dans la session de Décembre.

Cependant ni les dispositions que montrèrent dans cette session les deux autorités supérieures du canton, ni les opinions que manifesta la campagne dans le même temps n'étaient d'une nature bien rassurante. Un grand nombre de citoyens voyaient clairement que le grand conseil ne pensait point à s'occuper sérieusement d'une révision de la constitution, mais à traîner la chose en longueur par quelques faux semblants de réformes partielles. Ces motifs de mécontentement et de discorde furent encore augmentés par une circulaire de la tribu des bouchers adressée aux autres corps de métiers de la ville, pour les engager à maintenir la représentation nationale sur le pied où elle se trouvait. Plusieurs tribus se joignirent aux bouchers pour défendre leurs intérêts communs. En revanche, un grand nombre d'habitants de la campagne se prononçaient déjà pour une assemblée constituante prise dans le sein du peuple, persuadés que c'était là le seul moyen d'obtenir une constitution propre à satisfaire les vœux et les besoins de la majorité des citoyens. Mais ni le gouvernement ni la ville ne voulaient prêter l'oreille à ces demandes; ils cherchaient plutôt à endormir le peuple par la voie des déceptions. Ainsi, par exemple, on eut l'air d'abolir la censure; mais c'était pour pou-

voir insulter plus librement la campagne dans la Gazette de Bâle, l'un de ces journaux qu'on ne saurait miéux qualifier qu'en les nommant.

Mais ces moyens ne leur réussirent point; le peuple, qui avait commencé à agiter la tête pour secouer son joug, ne voulait pas le rejeter à demi. La ville elle même comptait un grand nombre de mécontents. Là aussi plusieurs se plaignaient de la conduite du gouvernement de la constitution et des impôts; et quoique l'ordre et la tranquillité régnassent encore dans tout le canton, on voyait s'échauffer les esprits et se grossir les voix pour une constituante, à mesure que l'ouverture de la session approchait. On commençait déjà à élever ici et là quelques arbres de liberté; mais ils étaient aussitôt abattus par les employés de l'aristocratie. Cependant dès la dernière semaine de Novembre, ceux-ci ne trouvèrent plus de serviles bras qui voulussent se prêter à la hache liberticide. A Sissach, à Mœnchenstein, à Aesch, puis à Liestal, à Prat-teln, à Muttenz et dans d'autres endroits encore, les sapins populaires, portant vers le ciel les vœux de Cybèle enchaînée, ne frappèrent plus de leur chute un sol qui ne devait bientôt retentir que de celle des tyrans. On décida aussi de s'assembler une seconde fois aux bains de Boubendorf. La réunion eut lieu le 29 Novembre, et compta quelque cent députés de toutes les parties du canton. On établit une com-

mission chargée de rédiger un appel des citoyens de la campagne à leurs représentants. Cet appel fut expédié de Liestal, le 2 Décembre. On s'y plaignait de ce que les désirs exprimés dans la première pétition n'avaient point été remplis; c'est pourquoi, disait-on, des députés de tous les districts ruraux avaient eu cette seconde conférence, et avaient chargé leur commission de rappeler aux représentants la volonté ferme du peuple, et cela de la manière expresse suivante :

1° Le grand conseil doit, dans sa séance du 6 courant, reconnaître sans restriction le principe de la souveraineté du peuple et de l'égalité des droits politiques. 2° Comme la reconnaissance de ce principe exige nécessairement une nouvelle constitution, les tribus s'assembleront immédiatement après la session du grand conseil pour choisir une commission constituante à laquelle chaque tribu fournira un membre. 3° Cette commission rédigera, dans l'espace de quinze jours, une constitution émanée du principe ci-dessus énoncé. 4° La nouvelle constitution ne recevra sa validité que par l'acceptation du peuple. 5° Cette constitution sera mise en activité dès l'instant où elle aura été reconnue et jurée par la généralité des citoyens. »

L'agitation allait toujours croissant parmi le peuple de la campagne; car il ne voulait point se départir de ses droits, et n'avait plus aucune considération pour les fonctionnaires du gouvernement. Quelques-uns parlaient même de marcher

contre la ville; et environ soixante et dix hommes d'Ettingen, village du district de Birseck, s'étaient déjà armés pour cette expédition; mais ils durent renoncer à leur dessein, quand ils virent qu'on n'était pas disposé à grossir leur troupe.

On conçoit que la frayeur qu'inspiraient ces bruits dans la ville les augmentait, les dénaturait d'une manière souvent ridicule. L'opinion commune était que les paysans allaient se jeter sur la capitale comme de nouveaux Goths pour piller, tuer, brûler, saccager, etc. Cela engagea le gouvernement à mettre Bâle en état de défense, et à prendre toutes les mesures propres à prévenir un coup de main. Il fit indiquer à tous les hommes obligés au service militaire les places d'armes où ils devaient se rendre en cas d'alarme, donna aux officiers les instructions nécessaires, fit occuper les postes dégarnis par la compagnie d'état, établit des rondes et des patrouilles, renforça les gardes, ordonna qu'on réparât soigneusement les fortifications, etc.

Le 4 Décembre, le gouvernement décida que les communes de la campagne où Bâle avait encore des partisans seraient aussi mises sur le pied de guerre. Mais l'autorité militaire ne crut pas devoir donner de suite à cette résolution, attendu l'état d'exaspération où se trouvait le pays.

Cette irritation s'augmenta encore chez la plupart des campagnards à la nouvelle des mesures que le gouvernement avait prises. Ils n'auraient

jamais cru que des citoyens de la même patrie pussent concevoir une telle méfiance pour des frères qui ne voulaient que réclamer leurs droits *) Un grand nombre de ceux qui jusque- là n'avaient eu aucune part active à la révolution se joignirent aux autres pour demander hautement une assemblée constituante. Le peuple se porta même en plusieurs endroits à des excès plus ou moins graves envers les partisans de l'aristocratie bâloise.

Le grand conseil s'assembla le 6. La session ouverte, le représentant de la tribu de Rothenflouh déclara qu'il était chargé de donner connaissance de la circulaire rédigée au nom de l'assemblée de Boubendorf et envoyée à tous les députés de la campagne, et qu'il avait reçu l'ordre de s'en tenir aux principes énoncés dans cette pièce. Après que lecture en eut été faite, le député de la tribu de Boubendorf fit la même déclaration, tout en ajoutant qu'il ne pouvait voir dans cet écrit les sentiments unanimes de ses commettants. Gutzwiller demanda ensuite, quel était le but des armements faits par la ville, et fit observer que les délibérations du grand conseil n'étant pas libres au milieu d'un si grand appareil militaire, il convenait de lever ces mesures; ce à quoi il invitait le gouvernement et

* Mais c'était précisément parce que la ville ne voulait pas leur accorder ces droits qu'elle se mettait en mesure de soutenir son refus. N. du Trad.

le grand conseil. Mais sa motion, loin d'être prise en considération, fut repoussée avec toutes les marques du plus insultant mépris. Ce député crut alors devoir se retirer, et s'éloigner de l'assemblée. En revanche un grand nombre de membres de la campagne, vendus à l'aristocratie, ne pouvaient assez préconiser la conduite énergique, prudente et paternelle du gouvernement. On s'efforça aussi de déverser tout le blâme possible sur la seconde assemblée de Boubendorf, et de rappeler toutes les démarches de la campagne auxquelles on pouvait prêter quelque couleur d'illégalité et de troubles.

Le petit conseil, après ce bain d'éloges, soumit deux propositions au grand conseil. La première concernait la diminution des impôts, la seconde, une révision de la constitution. Cette dernière traitait deux questions : quels articles de la constitution doivent subir des changements ? et quel est le mode à suivre pour opérer cette réforme ? Quant à la première de ces questions, le petit conseil déclara : qu'ayant consulté l'opinion publique et sa propre expérience, il trouvait qu'il convenait de placer la représentation nationale sur un pied plus juste, et plus approprié au temps et aux diverses exigeances ; que les dispositions relatives à l'éligibilité devaient être changées ; qu'à l'égard de la durée à vie des places des deux conseils, c'était une chose qui méritait d'être prise en considé-

ration; qu'en conséquence il proposait de soumettre la constitution cantonale de 1814 à une révision totale.

Relativement à la seconde question, voici quelles étaient les vues du petit conseil:

« 1° Le grand conseil nommera à la majorité absolue une commission qui, le 3 Janvier, devra lui proposer les changements à apporter à la constitution. Après que la constitution révisée aura été acceptée par le grand conseil, la même commission annoncera s'il y a lieu à la présenter à la votation des citoyens, et fera connaître la nature de cette constitution, ainsi que le mode de transition. *) 2° Cette commission sera composée de quinze membres du grand conseil, de manière qu'il y ait au moins un député de chaque district. 3° Pendant la session de Janvier, le grand conseil soumettra le projet de la commission à un examen, puis la renverra au petit conseil qui donnera son avis à la session ordinaire de Février. 4° Cet avis sera immédiatement après déposé à la chancellerie et soumis aux délibérations du grand conseil avant le 8 Mars. 5° Le projet du petit con-

*) Voici le texte de ce passage: Eben dieselbe (Kommission) hat auch darüber: ob und wie einst die revidirte Verfassung, nach der Annahme des grossen Rathes, der Genehmigung der Bürgerschaft zu unterwerfen sey, zu berichten, so wie über die Art der neuen Verfassung und den Uebergang in dieselbe.

N du Trad



seil sera ou accepté, ou amendé article par article, ou enfin renvoyé en tout ou en partie à la commission; dans ce dernier cas la commission devra remettre son nouveau travail au petit conseil dans l'espace de quinze jours et la constitution être définitivement adoptée pendant la session ordinaire d'Avril. 6° Tous les projets et toutes les propositions seront remis imprimés à chacun des membres. 7° On invitera particulièrement les membres à toutes les séances, en leur indiquant l'objet à discuter. 8° Pour chaque votation l'on recueillera deux fois les avis. »

Après de longues délibérations le grand conseil adopta, à une grande majorité, la discussion par articles des propositions que le petit conseil lui soumettrait, et chargea celui-ci de poser incessamment les bases d'une nouvelle constitution, et de mettre son projet sous les yeux du grand conseil.

Cependant il se passait des choses qui méritent d'être rapportées. Le 6 Décembre, le bruit se répand tout-à-coup dans la ville que les paysans se sont levés et vont l'assaillir à l'improviste. Soudain l'alarme est donnée; on double les gardes; on se tient sur le qui vive. Le silence et l'obscurité de la nuit viennent encore augmenter la frayeur. On croit déjà entendre le tumulte du carnage et les cris des combattants; mais le matin, il se trouva que les villageois ont dormi tranquillement dans leurs demeures. Le 7, au soir, on sème aussi à Lie-

stal la nouvelle que Plattner vient d'être arrêté. Le peuple court aux armes pour aller délivrer le prisonnier; mais ce chef populaire était libre et dans sa maison.— Dans le même temps, le colonel Wieland, préfet et directeur de la police, envoya à Gutzwiller et au professeur Snell un billet autographe anonyme dans lequel il les menaçait et leur déclarait que la police avait les yeux sur leurs démarches. Gutzwiller, pensant que c'était sa conduite au grand conseil qui lui attirait l'honneur de ces menaces, porta ses plaintes devant le petit conseil, mais celui-ci le renvoya aux tribunaux. On imagine bien qu'il n'alla pas exposer sa cause à des juges qui étaient autant d'ennemis jurés de celle du peuple.

Ces fausses alertes, ces tracasseries mutuelles étaient bien propres à augmenter la méfiance et l'exaspération des deux partis. Dès cet instant il y eut rupture ouverte entre la ville et la campagne.— Si le petit, si le grand conseil, plus instruits par l'histoire, avaient réfléchi qu'un peuple levé pour conquérir ses droits ne se recouche point sur des demi-concessions; s'ils avaient su que ce peuple est un généreux lion qui cède d'autant plus qu'on lui dispute moins; si enfin leur cœur, aussi dur que leur or, se fût adouci au contact de leurs frères, ils n'auraient point eu à verser des larmes de sang sur leur funeste opiniâtreté.

Pendant que le petit conseil travaillait avec célérité à rédiger son avis sur une nouvelle constitution l'agitation croissait non moins rapidement dans la campagne, le bruit des armements continuait à retentir dans la ville, et les cavaliers bâlois s'aguerrissaient, en allant braver jusque sur le pont de la Birs un peuple qu'ils ne devaient pas toujours insulter impunément.

Le petit conseil soumit ses vues au grand conseil déjà le 9 Décembre. Il proposait une réforme totale de la constitution, la reconnaissance de la souveraineté du peuple, la suppression des élections faites par le grand conseil lui-même, ainsi que l'abolition des places à vie dans les deux conseils. Il voulait maintenir le même nombre de représentants, mais en attribuer soixante et dix-neuf à la campagne, et soixante et quinze à la ville. Plusieurs députés de Bâle auraient voulu accorder aux deux partis un nombre égal de membres; mais une forte majorité se prononça pour la proposition du petit conseil.

Les deux jours suivants, on délibéra sur le mode de révision à adopter, et l'on nomma une commission de quinze membres chargée de jeter les bases d'une constitution. Sept de ces membres étaient de la campagne; et parmi eux se trouvaient Gutzwiller, Bruderlin-Plattner et Strub. Un membre du grand conseil demanda qu'on fît connaître au peuple, par une proclamation,

la résolution que ce corps venait de prendre, tout en promettant l'oubli du passé, et en exhortant les citoyens à s'abstenir désormais de démarches illégales. Cette motion, après avoir occasionné une discussion passablement ennuyeuse, finit par être rejetée, par la raison qu'une proclamation de ce genre ne ferait qu'enhardir les révolutionnaires, et que d'ailleurs, c'était une chose qui regardait le petit conseil.

Le 13, celui-ci rendit public l'arrêté du grand conseil relatif à la révision; savoir: que le nombre des représentants serait le même que précédemment, et que la représentation des tribus électorales serait aussi conservée; que les nominations faites auparavant par le grand conseil seraient dévolues en parts égales à la ville et à la campagne, et que le mode d'élection serait fixé plus tard par la commission; que la durée à vie des places des deux conseils serait abolie; que la constitution une fois révisée et adoptée par le grand conseil devait être soumise à la sanction des citoyens; que la commission était chargée de présenter son travail à l'assemblée extraordinaire du grand conseil, qui aurait lieu le 3 Janvier 1831. Le petit conseil exhortait aussi le peuple à attendre paisiblement le résultat des délibérations, et déclarait que les perturbateurs de l'ordre et de la tranquillité publique seraient punis suivant la rigueur des lois.— La commission constituante ajoutait

elle-même à cette proclamation qu'elle avait déjà commencé sa tâche, et que tout citoyen de la ville ou de la campagne avait la faculté de communiquer verbalement ou par écrit ses vues et ses désirs aux membres de cette commission.

Le peuple de la campagne ne fut point content. Il trouvait que, même en lui accordant quatre représentants de plus qu'à la ville, celle-ci conserverait toujours son ancienne prépondérance; car il était à supposer que les élections de la campagne ne tomberaient pas toutes sur des hommes à principes libéraux, et que, la chose fût-elle possible, cette faible majorité serait bientôt séduite par l'éloquence, les flatteries ou d'autres moyens. Le peuple pensait en outre que le grand conseil n'avait point la compétence pour entreprendre l'œuvre de la révision, et que d'ailleurs, la plus grande partie des membres de la commission appartenant à l'aristocratie, il n'était guère probable qu'elle produisît une constitution vraiment démocratique. Enfin l'impatience de ce peuple ne pouvait attendre jusqu'au printemps une émancipation après laquelle il soupirait avec tant d'ardeur.

Ainsi, ce qui semblait devoir calmer l'irritation ne fit que l'augmenter. Les arbres de liberté restèrent debout, et l'influence tombée des fonctionnaires de l'état ne se releva point. La haine contre les aristocrates croissait de jour en jour; mais on n'en venait point encore à des

voies de fait; et la plupart voulait si possible atteindre leur but sans violence. Leur espoir paraissait d'autant plus fondé que la diète venait de déclarer qu'elle ne s'immiscerait point dans les affaires constitutionnelles de Bâle, et que dans la ville même se trouvait un nombre assez considérable de libéraux.

Cependant la commission des quinze continuait, sous la présidence de M. le bourgmestre Wieland, la révision de la constitution, tout en tronquant, écourtant, mutilant les motions des membres populaires. L'esprit mercantilement ingénieux des Bâlois se replia, balança, calcula si subtilement qu'au bout de trois semaines on vit naître une espèce de monstre aristo-démocratique, qu'on appela la *nouvelle constitution*, qu'on livra à l'impression, et qu'on devait soumettre au grand conseil le 3 Janvier. Ce dernier commit une grande bévue dans sa séance du 20 Décembre, en fixant, sur la proposition du petit conseil, la votation de la constitution pour l'année suivante; car il empiétait par là sur les attributions de celui qui devait lui succéder.

Le 3 Janvier, le travail de la commission fut mis sous les yeux du grand conseil; mais on ne remarquait dans cette séance qu'une vingtaine de députés de la campagne. Plusieurs d'entre eux témoignèrent la plus vive inquiétude sur l'état d'exaspération toujours croissant des esprits, sur le mécontentement général excité par les

principales dispositions de la nouvelle constitution, et déclarèrent qu'on se prononçait hautement pour une assemblée constituante. Les représentants libéraux et en particulier Gutzwiller durent entendre les plus grossières insultes sortir des fines bouches bâloises. Ces Messieurs voulaient sans doute montrer qu'ils étaient devenus populaires. — Les jours suivants on délibéra sur le projet, on le reconnut libéral et l'on se hâta de le faire déclarer tel au petit conseil. Nous remarquerons en passant que déjà quelques voix se firent entendre pour une séparation.

Pendant ces délibérations, le fleuve populaire, impatient des détours et des barrières par lesquels l'aristocratie cherchait à l'égarer, à le retenir à son profit, rompit enfin ses digues et prit une direction décidée. Déjà le 2 Janvier, plus de trois cents hommes de la campagne s'étaient réunis à Mouttenz, et avaient décidé qu'une grande assemblée populaire aurait lieu le 4 à Liestal. Ils avaient fait expédier une circulaire à toutes les communes pour les inviter à y envoyer des députations qu'elles chargeraient de réclamer une représentation basée sur la population, de demander l'élection d'une assemblée constituante par les tribus, et d'exiger une égalité entière des droits civils et politiques entre la ville et la campagne.

Le jour fixé, environ trois mille citoyens se rendirent à Liestal; mais on fit une grande faute; ce fut de ne point inviter à cette assemblée les

libéraux du chef-lieu. Si on l'eût fait, on en aurait sûrement vu paraître un grand nombre, la révolution aurait pris une marche plus ferme, et le gouvernement se serait vu forcé d'abdiquer. On résolut d'adresser une protestation au petit conseil, pour se plaindre que les vœux et les besoins de la campagne eussent été si peu écoutés; on ajoutait que c'était là la cause de cette réunion de citoyens, laquelle avait décidé que les principes ci-après indiqués devaient être introduits dans la constitution. « 1° Reconnaissance absolue de la souveraineté du peuple, et égalité complète de tous les droits civils et politiques. 2° Exercice de cette souveraineté par l'élection libre des représentants dans une juste proportion de la population. 3° Votation immédiate de la constitution par le peuple, qui acceptera ou rejettera. — Le peuple veut lui-même nommer la commission constituante par le libre vote des tribus.— On demandait en outre une décision dans l'espace de vingt quatre heures. Cette pièce fut signée au nom de l'assemblée par dix membres notables.

Pendant que le peuple était assemblé arriva une députation du petit conseil de Bâle, pour entrer en négociation avec la campagne. Elle était composée de M. M. les conseillers Minder, Singeisen, Stehlin, et du colonel Werthenmann. Elle fut reçue avec toutes les marques possibles de considération. On la fit placer sur une estrade afin qu'elle pût mieux se faire entendre à la

foule. Un de ces messieurs ayant terminé son discours par cette exclamation : « *Vive la liberté et l'ordre légal* », on reprit de toutes parts: « Vous avez oublié *l'égalité des droits*. » Les négociations furent sans succès. Lorsque la députation voulût partir, on lui remit pour le petit conseil la protestation que nous avons déjà rapportée.

Le même jour, on placarda dans plusieurs endroits du chef-lieu un appel des citoyens de la campagne à ceux de la ville; mais la police parvint à enlever presque tous les exemplaires. Il était conçu en ces termes : « Amis de la ville de Bâle ! Si l'union et la confiance ont toujours été nécessaires pour assurer le bonheur d'un état, nous en avons surtout besoin dans ce moment de crise. Nous sommes loin, sans doute, de nous livrer à la triste pensée que ces biens précieux soient perdus pour nous; toutefois nous sommes forcés de reconnaître que depuis quelque temps la discorde semble secouer ses funestes brandons entre la ville et la campagne. Nous nous sommes demandé avec un pénible étonnement pourquoi cet appareil de guerre dont on a frappé nos regards pendant la session de Décembre; pourquoi ces armements contre des concitoyens qui n'ont jamais eu d'intentions hostiles à votre égard, qui ne veulent que réclamer des droits qui leur sont dus devant Dieu et devant les hommes. »

« Persuadés que cette attitude menaçante avait

sa source dans l'erreur plutôt que dans la haine, nous ne lui avons opposé qu'une confiante tranquillité; ce qui a dû vous convaincre que nous ne sommes point des brigands, mais des frères qui cherchent à conserver votre amitié, et dont les intérêts sont intimément liés à votre prospérité. Loin d'exiger de vous quelque chose d'injuste, nous ne demandons que la reconnaissance de la souveraineté du peuple et de ses droits imprescriptibles: Liberté, égalité des citoyens. »

« Nous demandons la faculté de voter sans entraves, afin que rien ne nous empêche de nommer le mérite.— Nous vous ferons encore observer, chers concitoyens, qu'en croyant protéger vos propriétés, vos fortunes contre les attaques de spoliateurs, vous n'avez fait que défendre la domination de quelques familles qui nous oppriment les uns et les autres.— Citoyens de Bâle! Votre bien comme le nôtre, le bonheur du canton nous pressent de nous unir pour conquérir la liberté; une séparation est aussi funeste à la ville qu'à la campagne.— Ne les écoutez pas ceux qui vous disent que nous envions vos richesses; les méchants jugent les autres par les sentiments de leur propre cœur. Nous révérons au contraire l'industrie qui vous à procuré ces biens. Notre unique but est de briser le joug que nous a imposé un gouvernement aristocratique, et de le remplacer par une constitution libérale; en un mot, de vous préparer

ainsi qu'à nous un avenir plus heureux. — Ainsi donc, chers concitoyens, déposons les armes pour nous tendre une main fraternelle, et cimenter les gages de notre prospérité, de notre indépendance et de notre union. Tendons-nous la main, et l'humanité nous respectera, nos contemporains nous estimeront, nos descendants nous béniront. »

Bâle ne répondit point à cet appel; le fanatisme politique avait enivré son jugement et mis devant ses yeux un prisme qui lui montrait des couleurs au lieu de lumière. Les circonstances les plus insignifiantes suffisaient pour l'assaillir de terreurs paniques. Son imagination timorée lui peignait à chaque instant des troupes de paysans se jetant sur elle, égorgeant, pillant, violant, brûlant comme des hordes de barbares. C'est ce qui arriva surtout dans la matinée du 4 Janvier, où quelques chars, montés par des citoyens du district de Birseck, passèrent devant les portes. Soudain le trouble et la consternation saisissent les habitants. On bat la générale; et quand ils reconnaissent leur erreur ils la remplacent par les bruits les plus ridicules sur l'assemblée qui avait lieu à Liestal. Dans leur frayeur, ils s'adressent au président du conseil de ville pour en obtenir protection; puis au-delà d'un mille courent dans l'église de St. Martin. Laïques et membres du clergé y parlent tantôt tour à tour, tantôt pérorent tous ensemble sans savoir ni ce

qu'ils disent ni ce qu'ils veulent. Enfin arrive une députation du conseil de ville. On résolut de s'armer pour la sûreté des personnes et des propriétés. Le même soir on barricada trois portes, on garnit de canons les remparts, on établit une commission militaire, devenue plus tard célèbre sous le nom de *bureau des canoniers*, et l'on appela tous les bourgeois aux armes.

Le lendemain, le petit conseil répondit par un refus à la demande de l'assemblée de Liestal. En même temps il adressa au peuple une proclamation pour l'exhorter de nouveau à attendre tranquillement les décisions des autorités, lui assurant qu'il recevrait une constitution fondée sur la souveraineté du peuple, sur la liberté et l'égalité des droits de tous les citoyens, et qui serait soumise au grand conseil, pour le plus tard, le premier lundi de Février. Cependant le trouble et l'irritation augmentaient dans la ville. Le sinistre battement des tambours qui parcouraient les rues entretenait et renouvelait sans cesse la peur et les alarmes. Des paysans qui portaient des décorations fédérales furent maltraités. Proclamation sur proclamation, faux bruits, nouvelles feintes, calomnies et malédictions occupaient, au milieu de cet appareil guerrier, toute l'activité des Bâlois.

La campagne, de son côté, commença aussi

à s'armer. Les appels réitérés que des bourgeois du chef-lieu et des citoyens de la campagne domiciliés dans cette ville adressèrent aux paysans pour les engager à se soumettre restèrent sans succès; et les menaces que les fabricants de rubans firent à leurs ouvriers de ne plus leur donner d'ouvrage ne réussirent pas mieux.

La rupture entre Bâle et la campagne étant consommée, et les deux parties ayant pris une attitude décidément hostile, il devenait urgent pour la dernière d'avoir une autorité supérieure qui conduisît l'état dans ces moments difficiles. En conséquence on expédia de Liestal, le 6 Janvier, une invitation à toutes les communes pour qu'elles y envoyassent le lendemain des députés munis de pleins-pouvoirs, qui éliraient un gouvernement provisoire de quinze membres. Ces mêmes députés devaient aussi communiquer une liste de tous les citoyens aptes à manier les armes.

Le 7, parurent à Liestal les députés de soixante et dix communes. Ils créèrent un gouvernement dont la présidence fut confiée à M. Gutzwiller. Parmi les autres membres qui se distinguèrent surtout dans la suite on remarque M. M. Jean Martin, Antoine Blarer, Henri Plattner, Mesmer et Kummler-Hartmann.

Les nominations terminées, les élus et les électeurs prêtèrent un serment fondé sur la souveraineté du peuple, la liberté et l'égalité; le gouvernement promit d'honorer la religion et la

vertu, et le peuple, d'obéir. *) Le nouveau gouvernement envoya déjà le même jour une députation au conseil de ville de Bâle pour chercher à terminer au contentement de tous d'aussi funestes dissentions. Quoique cette députation eût reçu un sauf-conduit du commandant de place, elle ne put échapper qu'avec beaucoup de peine à la fureur de la populace.

Ces négociations n'ayant eu aucun succès, la campagne redoubla d'activité à s'armer. Ses chefs, pensant qu'il n'y avait que des mesures violentes qui pussent faire atteindre le but, négligèrent d'organiser l'intérieur du pays et de pourvoir à la défense de Liestal. Il s'approchèrent de Bâle pour la cerner et lui couper autant que possible les communications avec l'extérieur, espérant que cette entreprise hardie intimiderait les habitants et les déterminerait à se rendre. Mais ils avaient à faire à une ville fanatisée, passablement fortifiée et bien pourvue de vivres.

---

*) La souveraineté du peuple consistant, à notre avis, dans la faculté qu'a une nation ou une peuplade de remettre directement et pour un temps limité l'exercice du pouvoir suprême à un certain nombre de citoyens, un peuple souverain qui jure d'obéir au corps de ses représentants et aux lois qui en émanent n'implique pas contradiction. Il est vrai qu'ici la représentation nationale se trouvait dans les députés des communes. Le gouvernement provisoire était donc une espèce de dictature, autorité toujours plus ou moins dangereuse, mais nécessaire quand un état qui s'émancipe n'a pas le temps de s'organiser et de faire des lois avant que d'être attaqué. N. du Trad.

Le 8 Janvier, déjà deux mille citoyens de la campagne se trouvaient sous les armes à Reinach. Le lendemain, ils occupèrent la rive droite de la Birs. Le quartier général se trouvait à Mouttenz, village situé à une lieue de Bâle. Mesmer remplissait les fonctions de commissaire de guerre, et le lieutenant colonel J. J. Blarer était chargé du commandement en chef. La ville, de son côté, conservant l'espoir que les paysans se laisseraient enfin persuader à la soumission, leur envoya encore des députés; mais cette fois on retint l'un d'eux, et on l'envoya comme prisonnier à Liestal; c'était le fameux Bernouilli, président du tribunal supérieur. On lui trouva sur la poitrine une épaisse cuirasse de papier dont il s'était muni contre les balles des insurgés.

Une chose qui entretenait la confiance et la résolution des paysans, c'était la promesse que leur avaient faite des libéraux de Soleure et d'Argowie de marcher à leur secours avec des troupes considérables; mais on ne vit paraître qu'un fort petit nombre des premiers, et aucun des seconds ne vint.

Cependant l'esprit de parti était monté ou plutôt descendu jusqu'à la fureur dans le chef-lieu. Le terrorisme des opinions était tel que personne n'osait hasarder un mot en faveur de la campagne. On força tout le monde à prendre les armes. Les sentinelles de l'évangile de-

vinrent celles de l'aristocratie, et les professeurs de l'université changèrent leur *qu'est-ce qui distingue*? en *qui vive*?

Le pavé des faubourgs, où l'on était le plus exposé aux attaques des paysans, fut entassé en barricades. Des messieurs bien bouffis, bien musqués, bien ambrés, qui, auparavant, auraient craint d'offenser leur noble prunelle en regardant un simple bourgeois, ne rougissaient plus de se rendre dans les tavernes pour serrer cordialement la main au garçon cordonnier qu'ils voulaient haler contre les paysans, auxquels ils faisaient l'honneur de prodiguer l'épithète de « chiens d'insurgés *). » La religion d'un Dieu de paix, au nom de laquelle les méchants ont allumé tant de guerres, ne pouvait manquer, dans cette occasion, de prêter son inépuisable élasticité aux foudres de ses ministres, qui tonnaient à l'envi contre ces hommes indignes du royaume des cieux.

Bâle offrait tout l'aspect d'une ville en état de siége. Les dames préparaient de la charpie et formaient des sociétés pour soigner les blessés. Dès le 7 parurent régulièrement des bulletins qui rendaient compte de ce qui s'était passé dans la journée. Les remparts étaient hérissés de plus de quarante pièces de canon, auprès

---

*) Le mot chien est bien doux pour rendre Kaiben. Nous laissons aux amateurs le soin de substituer l'expression propre. N. du Trad.



desquelles on avait entassé des balles de coton pour protéger les artilleurs. Les alarmes se renouvelaient presque toutes les nuits. Le 11, avant le point du jour, quelques paysans ayant malicieusement heurté à l'une des portes, soudain toutes les cloches s'ébranlent pour appeler chacun à son poste. Le jour précédent, le petit conseil avait adressé une proclamation au peuple de la campagne pour le sommer encore une fois de mettre bas les armes et de reconnaître les autorités légales, déclarant traîtres à la patrie les membres du gouvernement provisoire et tous ceux qui persisteraient à le soutenir; mais cette invitation n'eut pas plus de succès que les autres.

Les districts voisins de la ville virent bientôt s'élever de nouveaux ennemis sur leurs derrières. Les communes de Maisprach, de Guelterkinden et quelques autres villages des environs, ainsi que celles de la vallée de Reigoldswyl s'étaient, dès le commencement, montrées peu favorables à la cause de la révolution, avaient soigneusement évité toute démarche hostile à l'ancien ordre de choses, et déclaré au gouvernement provisoire de Liestal qu'elles n'étaient point disposées à lui obéir. Au lieu de rester neutres, les habitants de la vallée de Reigoldswyl, incités par les aristocrates et les prêtres, levèrent l'étendart contre la campagne libérale. Parmi les instigateurs on remarquait surtout le pasteur Linder, de Zyfen. Un nombre assez considé-

rable de libéraux de sa paroisse voulant se rendre à Liestal pour prêter secours au nouveau gouvernement, il parvint non seulement à les détourner de leur dessein, mais encore à faire d'eux autant d'ennemis de ceux auxquels ils avaient eu l'intention de se joindre. *)

Le gouvernement de Bâle se hâta d'envoyer des officiers dans cette vallée, que les citadins appelaient auparavant la vallée des fripons, **) pour en organiser militairement les communes. Ils y arrivèrent le 11, et eurent bientôt rassemblé quatre cents hommes. Cela engagea les chefs des libéraux à détacher cent hommes des troupes qui cernaient Bâle, pour les envoyer contre leurs nouveaux ennemis. Commandé par le cadet des frères Blarer, ce détachement les attaqua dans le village même de Reigoldswyl; mais ayant été lui-même assailli de tous côtés par les soldats et le peuple, Blarer fut fait prisonnier avec la plupart de ses gens; ces derniers à l'exception d'un petit nombre furent presque incontinent relâchés. Le lendemain, une autre division d'environ cinq cents hommes ayant en tête Martin, Mesmer, et Meyer d'Itingen, s'avança de Liestal, traversa Boubendorf et arriva à Zyfen

---

*) Cet exemple et beaucoup d'autres prouvent malheureusement que la multitude n'est qu'une machine aveugle à la disposition des ambitieux habiles.

N. du Trad.

**) Schelmenthal.

où elle délivra les prisonniers enfermés dans la cure. Le pasteur Linder s'échappa en habits de femme. Les troupes de Liestal, ayant été renforcées d'environ cent Soleurois du Schwartz-boubenland, dispersèrent après une légère résistance les partisans de Bâle, commandés par le major Riggenbach. Une partie dut se retirer dans la ville avec une perte de deux morts et d'un assez grand nombre de blessés. Le pasteur Vonbrunn de Boubendorf fut emmené prisonnier à Liestal.

Le 11, quelques campagnards s'étant approchés de la ville comme pour la provoquer, on leur répondit avec des décharges de mousquetterie et une volée de boulets; ce qui les obligea à s'éloigner bien vîte. Le lendemain, le colonel Wieland sortit de la ville avec quelques cents hommes pour reconnaître la position de l'ennemi et chercher à l'effrayer par le bruit du canon. Le 13 et le 14, il fit de pareilles sorties et réussit à chasser les libéraux de la hauteur de Binninguen, ou Bruderholz, et les força à repasser la Birs; ce qui lui avait été d'autant plus facile que les campagnards manquaient de munitions, de chefs, de discipline, d'ensemble et de presque toutes les choses nécessaires pour se battre avec succès. *)

*) L'auteur ajoute encore " de courage „; mais il faut donc supposer qu'ils reçurent plus tard ce don comme les apôtres celui des langues.

N. du Trad.

Cependant ils soutinrent, pendant quelque temps, à Mœnchenstein, un combat assez opiniâtre, dans lequel se distingua surtout le lieutenant colonel Blarer; mais effrayés de la supériorité de l'ennemi, ils finirent par lui abandonner le champ de bataille. C'est là que les Bâlois prouvèrent les premiers que les guerres civiles sont partout accompagnées des mêmes horreurs; ils mirent à mort deux paysans blessés couchés sans armes dans une grange. Les vainqueurs s'emparèrent aussi d'un nombre considérable de papiers appartenants au chef des libéraux, ainsi que de neuf cents francs.

Le 15, les Bâlois, forts d'environ huit cents hommes, de six pièces de canon et de deux obus, s'avancèrent sur Mouttenz et prirent position à environ trois cents pas du village. On leur envoya des députés pour annoncer qu'on se soumettait. Ils entrèrent, non pas comme les soldats d'un peuple civilisé, mais comme une horde de barbares, pillant, dévastant, tuant des hommes désarmés, n'épargnant pas même les femmes; emmenant les autres liés de cordes pour en repaître les insultants regards de la multitude bâloise. Le même jour parut à Bâle un député de Liestal qui demandait un armistice et la médiation de la diète. Il était accompagné de M. Bernouilli et du pasteur Vonbrunn. Loin de répondre à ses désirs, la ville envoya, le 16, deux nouveaux corps de troupes, qui ne devaient pas trouver de résistance; car les campagnards étaient

ou en fuite ou rentrés dans leurs foyers. L'une de ces divisions, commandée par le colonel fédéral Vischer, marcha sur Mœnchenstein, Arlesheim, Aesch et les lieux voisins, les soumit au gouvernement de Bâle, les désarma et y commit toutes sortes d'horreurs.

Le second corps, composé d'environ mille hommes, ramassis de gens pris où l'on avait pu, était sous les ordres du colonel Wieland et se dirigea sur Liestal. Ayant fait halte à une petite distance de ce bourg, la horde demanda pour quatre cents hommes de viande, de pain et de vin, ainsi que pour cinquante chevaux d'avoine, menaçant en cas de refus de tout réduire en cendres.

Cependant la diète assemblée à Lucerne avait envoyé à Bâle deux représentants, M. M. Schaller de Fribourg et Sidler de Zoug pour faire déposer les armes aux deux partis et mettre un terme à ces déplorables dissentions. Ils annoncèrent l'objet de leur mission par une proclamation qui fut distribuée dans tout le canton. Les représentants venaient d'arriver à Liestal, lorsque la troupe de Wieland s'en approcha. Ils firent afficher la proclamation à plusieurs endroits et sommèrent le commandant bâlois de cesser les hostilités. Mais celui-ci n'en tint compte, et entra chien bandé, mèche allumée en arrachant la proclamation qui contenait les ordres de la diète. Il ne se retira qu'après avoir largement usé du droit des

vainqueurs, emmenant des prisonniers, du butin, des fusils et trois canons trouvés dans le chef-lieu de la campagne.

Déjà en cette occasion Bâle donnait assez clairement à entendre qu'elle prétendait ne point respecter les décisions de la diète, mais suivre aveuglément sa soif de vengeance. Plusieurs communes furent occupées militairement; des détachements de troupes, commandés par le fameux Frey de Reigoldswyl, parcouraient le pays de village en village, pillant, maltraitant les citoyens libéraux et commettant mille atrocités. Si la diète d'alors avait eu le courage, ou plutôt la volonté d'agir vigoureusement et d'empêcher qu'on n'étouffât la voix du peuple, elle aurait à coup sûr prévenu les maux affreux dont ce canton a gémi plus tard. Mais loin de là, elle voyait avec une coupable indifférence des libéraux pleins de mérite languir dans les prisons de Bâle, ou être condamnés à payer d'injustes frais et à perdre pour un temps plus ou moins long leurs droits de citoyens actifs.

Le gouvernement provisoire de Liestal fut dissous déjà le 15 Janvier. Les membres et plusieurs autres libéraux prirent la fuite. Le 18, le petit conseil de Bâle les déclara traîtres à la patrie, les menaça de les faire juger criminellement et de les obliger à payer les frais de la guerre. Le 19, les premiers adressèrent d'Aarau, une proclamation à leurs compatriotes, et un

appel à la confédération. Ils déclaraient à ceux-là que la force seule des circonstances les avait contraints à la fuite, et qu'ils n'en demeuraient pas moins inviolablement attachés à la sainte cause de la liberté, de l'égalité des droits et de la patrie. Ils exhortaient aussi leurs concitoyens à demeurer pareillement fidèles à cette cause sacrée, et à conserver l'espoir d'un avenir plus heureux. Ils peignaient à celle-ci la triste situation de leur canton, leurs efforts et la pureté des sentiments qu'ils avaient voués au peuple, et la conjuraient de ne pas leur refuser son assistance et sa protection.

Le tableau de l'infortune de ces hommes, qui n'avaient demandé pour leur canton que les mêmes libertés dont jouissaient la plupart des autres, produisit une vive impression sur l'esprit des vrais confédérés. On ne pouvait s'empêcher de déplorer l'orgueilleux entêtement et la coupable ambition des fiers dominateurs du chef-lieu. On fit des appels aux citoyens de toute la Suisse pour les engager à marcher en masse contre une ville qui avait étouffé dans le sang de ses frères les premiers cris de la liberté. Dans plusieurs cantons on était prêt à marcher au moindre signal. Vers la fin de Janvier, plus de quatre cents patriotes de celui de Zurich se réunirent à Waedenschweil; et si, trompés par une nouvelle arrivée le matin, ils n'avaient pas conçu la fausse espérance que la diète allait agir

en faveur du peuple, ils auraient certainement donné une autre direction aux affaires de Bâle. Les aristocrates bâlois de leur côté, ne négligèrent aucun moyen pour induire le peuple suisse en erreur, en lui peignant leur cause avec les séduisantes couleurs du mensonge. Ils envoyèrent partout des agens avec la mission de leur faire des partisans en calomniant les habitans de la campagne, qu'ils ne désignaient que par l'expression « chiens d'insurgés » ou par quelque chose de plus grossier encore. Ils inondèrent la Suisse d'une foule de brochures et de pamphlets; car ils jugeaient eux-mêmes leur cause trop mauvaise pour pouvoir se passer de ces auxiliaires. Plusieurs rédacteurs de journaux furent gagnés par leur argent corrupteur, entre autres celui du Correspondant de Schaffhouse. Ils employèrent des voies aussi peu nobles pour mettre dans leur parti les petits cantons, ou plutôt leurs indignes chefs. Mais si quelques âmes vénales se laissèrent éblouir par le brillant métal des Bâlois, cet or n'a fait que rendre plus éclatantes aux yeux des hommes justes, et la bassesse des moyens, et la honte des résultats.

Pendant que la plupart des membres du gouvernement provisoire erraient en fugitifs dans la Suisse, leur patrie; pendant qu'une foule de libéraux languissaient dans les prisons, ou étaient déclarés morts civilement par les tribunaux de la ville et de la campagne, le petit conseil, aidé de ses

créatures de tous les états, travaillait à aplanir le chemin par lequel il voulait faire glisser la constitution que préparait sa ruse. Il punissait sévèrement toute manifestation libérale, et repoussait avec un insolent mépris les conseils de la diète qui l'invitait à user de clémence et de générosité. A la cruauté de la vengeance il joignit l'hypocrisie de la douceur, en publiant une amnistie dont l'étendue s'arrêtait à ceux qui n'avaient pris qu'une part faiblement active à la révolution. Cette amnistie fut rejetée avec indignation par une foule de citoyens; et lorsqu'on en fit lecture dans le temple de Liestal, tous les hommes se retirèrent.

Après que le grand conseil, qui s'était assemblé le 7 Février, eut décrété la demi-amnistie dont nous venons de parler, il passa au projet de constitution qu'avait préparé la commission, et qui, dans l'origine, comprenait quarante-quatre paragraphes. Bâle en avait ajouté un, en vertu duquel la majorité des habitans de la campagne, pas même la totalité ne pouvait changer la constitution, si la plus grande partie des bourgeois de la ville ne se prononçait aussi pour une réforme. Le projet n'était déjà en lui-même qu'un assemblage des lambeaux de l'ancienne constitution, et le paragraphe ajouté donnait un nouveau lustre à ce manteau d'oppression, qui fut adopté presque sans amendement par le grand conseil. Il ne restait plus qu'à obliger les citoyens à se

couvrir du tissu perfide qui, comme la funeste dépouille de Nessus, devait consumer les forces et la vie de l'Hercule populaire. Aussi ingénieux que le rusé centaure, ces messieurs eurent mille moyens à leur aide pour atteindre leur damnable but.

La gazette de Bâle du 22 Février déclara que le rejet de la constitution en amènerait sûrement une moins favorable à la campagne, *puisque la ville n'accordait autant cette fois que pour remplir sa promesse.* De hauts messieurs de la ville ou leurs commis se rendaient dans les communes de la vallée de Reigoldswyl et dans d'autres pour engager le peuple par des flatteries, des promesses, des distributions d'argent à adopter la constitution qu'on allait leur présenter. M. le colonel L. Preiswerk fit donner un écu de cinq francs à chacun des ouvriers de sa fabrique de rubans; c'est-à-dire, à ceux qu'il savait pouvoir être gagnés; car pour les autres, il retrancha la même valeur de leur salaire. Des ouvriers se rendaient-ils à Bâle? on employait tous les moyens possibles de persuasion pour s'assurer leur voix. On écrivait à d'autres dans le même but; et bien que ces lettres aient presque toutes été retirées plus tard, nous sommes parvenus à nous en procurer une adressée à un habitant de la vallée de Reigoldswyl, et que nous communiquerons littéralement à nos lecteurs.

« Nous vous annonçons qu' un nouveau *compte*
« pour vous est tout prêt; mais nous le retien-
« drons jusqu' à jeudi prochain, parce que nous
« ne pouvons nous décider à envoyer de la soie
« dans la campagne, avant que de savoir ce qui
« se sera passé relativement à la constitution;
« car si elle n'était pas adoptée, il s'élèverait
« sans aucun doute de nouveaux troubles dans
« le pays; ce qui serait un grand malheur pour
« nous tous, et vous priverait d'ouvrage pour
« long-temps. Ainsi nous croyons qu' il y va de
« votre intérêt encore plus que du nôtre, et
« espérons que vous et tous ceux qui pensent
« bien dans votre commune contribuerez à la
« faire adopter.

« Bâle, le 28 Février 1831.

Frères Bischoff. »

Les pasteurs de la campagne et les fonctionnaires du gouvernement employèrent aussi tous les moyens dont ils pouvaient disposer pour amener à la bonne cause leurs ouailles et leurs administrés. Les premiers tonnaient de la chaire contre la liberté et l'égalité des droits *), contre le gouvernement provisoire et ses adhérens, et menaçaient des fléaux de ce monde et de la

*) Toutes les opinions, comme toutes les passions, peuvent s'étayer de l'écriture sainte. „ Soyez soumis aux puissances supérieures... Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu... Là où se trouve l'esprit de Christ, là est la liberté; etc.

N. du Trad.

damnation éternelle tous ceux qui ne se soumettraient pas au gouvernement légitime et paternel de Bâle; se rendaient chez les familles les plus influentes qu'ils savaient être attachées à la cause du peuple, pour conseiller, prier, menacer et les convertir à la saine doctrine. On en a vu plusieurs délier leurs paroissiens du serment de fidélité que ceux-ci avaient prêté au gouvernement de Liestal, afin d'alléger un peu leur conscience (la conscience des paroissiens), et leur rendre plus supportable le poids de la constitution.

Le jour fixé pour la votation, c'est-à-dire, le 28 Février, étant arrivé, tout citoyen du canton habitant la ville fut contraint de donner sa voix. On fit voter des hommes flétris par des peines infamantes. On alla chercher des criminels dans la maison de correction et autres lieux pénitentiaires, et après avoir inscrit leur nom, on mettait « adopté. » Dans plusieurs communes de la campagne, au lieu de faire voter l'assemblée au scrutin secret, on appela en particulier chaque citoyen dans une salle où se trouvaient un président vendu à l'aristocratie, un conseil municipal soumis au président, et le pasteur esclave de ses opinions; on lui adressait une admonition salutaire, après quoi il fallait qu'il déclarât tout haut s'il adoptait ou rejetait. Il est facile de concevoir combien un tel manége força de suffrages.

Malgré tant de honteux moyens, il n'est pourtant point prouvé que la constitution ait été réellement adoptée, puisque le gouvernement n'a jamais voulu publier les listes de votation, quelques pressantes invitations qu'il en ait reçues. A peine ces turpitudes étaient-elles consommées qu'on en commit de nouvelles. Les membres du petit conseil, qui furent nommés dans le casino de la ville, étaient déjà désignés d'avance sur une liste qu'on ne donna que le matin des élections aux membres du grand conseil. Aussi choisit-on un petit conseil plus mauvais que le précédent. On eut soin d'écarter le petit nombre des membres libéraux qui se trouvaient dans l'ancien pour les remplacer par des aristocrates non suspects. Le gouvernement ne négligea rien non plus pour que la campagne élût au grand conseil des députés dévoués au chef-lieu. Ces intrigues réussirent surtout dans les communes que la ville appelait « bien pensantes »; mais dans les endroits libéraux, les choix tombèrent presque tous sur des hommes du même parti.

Il ne restait plus maintenant à Bâle que de publier partout que la tranquillité et l'ordre étaient rétablis dans le canton, que le bonheur et le contentement régnaient dans la campagne, et que les tentatives révolutionnaires étaient l'ouvrage de quelques hommes pervers et ambitieux, qui avaient séduit le peuple de la manière la plus scélérate. Cependant la suite a montré qu'il

n'en était pas ainsi. Une grande partie des citoyens de la campagne conservaient leur ressentiment et nourrissaient une haine prête à éclater de nouveau à la première occasion. On voyait de temps à autre jaillir des étincelles du feu comprimé par l'étouffoir d'un despotisme qui faisait sentir tout le poids de sa barbare vengeance aux amis de la cause du peuple, et obligeait les membres du gouvernement provisoire à languir loin de leur patrie.

Déjà le 20 Mars, Bâle dut se convaincre que le volcan était loin d'être éteint. Vers le soir, le bataillon Werthemann, composé presqu'entièrement de soldats de la campagne, entra dans la ville pour passer à l'inspection fédérale. Deux militaires, qui s'étaient pris de querelle avec la garde placée à la porte, furent incarcérés; et un peu après sept autres furent consignés à la caserne pour avoir manifesté des opinions libérales. A l'entrée de la nuit, presque tous les soldats de ce bataillon se réunirent au cri de « Vive Gutzwiller et Blarer! » pour aller délivrer leurs camarades. Les sapeurs tendirent leurs hâches à ceux-ci par les barreaux d'une fenêtre; ils en firent usage pour briser les portes de leur prison, puis se joignirent au bataillon. Les officiers, étant accourus, furent insultés; quelques-uns même maltraités. On voulut alors ramener ces soldats à l'ordre et à l'obéissance en employant la force. On se hâta de faire avancer la compagnie d'état.

Lorsque cette compagnie, commandée par le colonel Muller de Klingenthal, fut arrivée devant la caserne, un tambour du bataillon Werthemann se mit à battre le pas de charge. Soudain le bataillon s'apprête au combat, s'ébranle et, la baïonnette en avant, marche à la rencontre des soldats de la ville. Le chef de ceux-ci, après avoir été malmené et exposé au plus grand danger, se vit obligé de commander la retraite, au milieu des huées et des sarcasmes des campagnards. Le colonel Werthemann lui-même, qui était fort aimé de ses troupes, ne put parvenir à les calmer que vers minuit, et en leur promettant que les deux autres soldats qui se trouvaient encore aux arrêts seraient aussi libérés.

Ces exemples, loin d'engager Bâle à plus de douceur et d'humanité, semblaient l'encourager dans ses persécutions despotiques. La rigueur des châtimens était à ses yeux le moyen le plus efficace d'étouffer jusqu'à la dernière étincelle de la révolution, et d'inspirer pour celle-ci une horreur salutaire. On continuait à traîner devant les tribunaux les hommes qui avaient soutenu le parti du peuple; là ils trouvaient pour accusateurs des Bâlois, pour témoins des Bâlois, pour juges des Bâlois encore. On ne leur permettait pas même ce qui appartient de droit à tout homme, de faire défendre leur cause par des avocats. Ce qu'il y avait de plus pitoyable de la part de la ville pendant cette révo-

lution, c'est qu'elle l'attribuait à l'influence d'un comité secret, qui, selon elle, étend ses ramifications non seulement dans toute la Suisse, mais encore dans la plus grande partie de l'Europe. Le généreux Troxler, alors recteur à l'université de Bâle, et regardé comme membre de ce comité, fut mis en jugement par un tribunal inquisiteur qui ne rougit point de violer à son égard le secret de la poste. Mais le grand homme est sorti pur de cet infernal labyrinthe, plus estimé, plus admiré encore qu'auparavant de tous les vrais confédérés.

Malgré la terreur qu'inspirait la cruelle tyrannie du gouvernement de Bâle, des habitans de la campagne osèrent présenter des pétitions en faveur de ceux de leurs concitoyens qui étaient exceptés de l'amnistie. On vit même des bourgeois de Bâle joindre leurs noms aux signatures des campagnards. Ces pétitions furent mises sous les yeux du grand conseil, le 18 Mai 1831. On lisait dans l'une d'elles: « Les pétitionnaires ne peuvent souffrir plus long-temps que quelques-uns de leurs compatriotes soient encore poursuivis; et si l'on ne veut pas accorder une amnistie pleine et entière, ils proposent que la diète établisse un tribunal pour juger tous les accusés politiques, qui se soumettront chacun en particulier à ses décisions. » M. le bourgmestre Wieland pensait qu'on ne devait pas se hâter de traiter cette affaire, attendu que la cause des prévenus était

encore entre les mains des tribunaux, et qu'il ne convenait point de prendre des juges étrangers aussi long-temps qu'on avait chez soi un tribunal dont les membres étaient impartiaux.

Cependant l'assemblée résolut de s'occuper des pétitions, mais des membres ayant fait la proposition d'écarter de ces discussions tous les députés parents des libéraux exceptés de l'amnistie, il s'éleva une violente opposition de la part des représentants de la campagne. Ils déclarèrent qu'à la rigueur ils devaient tous sortir, puisque tous étaient parents quant aux opinions. Mais leurs réclamations furent vaines; une quarantaine de membres se virent obligés de quitter la salle des séances. Le fameux président du tribunal, Bernoulli, voulait même qu'on exclût tous les parents des pétitionnaires; et quoique le droit de pétition fût fixé par la nouvelle constitution, quelques-uns demandaient une loi relative à cet objet, avant qu'on discutât sur celles qu'on avait sous les yeux. Enfin, après une longue délibération où l'on ne manqua pas de répéter jusqu'à satiété qu'une amnistie ne ferait qu'encourager la révolte, on remit les pétitions au petit conseil, afin qu'il donnât son avis.

Cette séance du grand conseil, sa conduite envers un grand nombre de députés de la campagne firent naître de nouvelles animosités, de nouvelles aigreurs. On vit qu'il était impossible

d'amener la faction aristocratique à des sentimens d'humanité et de clémence, et qu'elle continuerait à traiter les citoyens de la campagne comme des vaincus courbés sous le joug. L'indignation de ces derniers s'augmenta encore lorsqu'ils virent Bâle prendre de nouveau un aspect guerrier, réorganiser la garde bourgeoise qui avait été dissoute, et enrôler tout ce qu'elle pouvait trouver pour renforcer la compagnie d'état. Les frais nécessaires à l'entretien de ces troupes étaient, comme les autres, répartis sur tout le canton. A ces motifs d'irritation vint se joindre le jugement rendu le 4 Juin par le tribunal criminel contre les huit membres contumax du gouvernement provisoire. Gutzwiller fut condamné à six ans de prison et douze ans d'inactivité civile; Martin à quatre ans de prison et huit ans d'inactivité civile; Blarer à la même peine que ce dernier; Henri Plattner, de même; Kummler-Hartmann à trois ans de prison et six ans d'inactivité civile, Eglin à deux ans et six mois de prison et six ans d'inactivité civile; Buser de même; enfin Meyer à deux ans de prison et quatre ans d'inactivité civile. Chacun devait en outre, sous la solidarité de ses collègues, payer les frais de procès et un quinzième du dommage occasionné par l'insurrection.

Les dominateurs bâlois ne tardèrent pas à voir les fruits de leur opiniâtre cruauté. Le 7 Juin, on devait passer en revue environ mille hommes sur une colline entre Mouttenz et Moen-

chenstein. Il y parut plusieurs des volontaires qui, en Janvier précédent, avaient combattu contre les campagnards, et s'étaient distingués par leur barbare férocité. Leur signe distinctif était une tête de mort portée sur le schako. Le chef de cette horde, le capitaine Stoeklin de Benken, était là pour inspecter les troupes. La présence de leurs sanguinaires ennemis était bien propre à réveiller la haine mal éteinte des libéraux. Un de ces volontaires ayant affecté de montrer la tête qui avait surmonté son schako, les campagnards ne purent contenir leur fureur. Ils se jettent sur le mauvais plaisant et ses compagnons, et les dispersent. Le capitaine Stoeklin surtout devient l'objet de leur vengeance; ils le maltraitent et tirent sur lui. Le colonel Weitnauer lui-même, qui se trouvait présent, et qui était fort aimé de ses soldats, ne put parvenir à les ramener à l'ordre, et reçut plusieurs coups dans la mêlée.

Ce nouvel acte de rebellion enflamma la colère des Bâlois. Le gouvernement ordonna les plus sévères enquêtes, et annonça dans une proclamation qu'il allait sévir contre les auteurs suivant toute la rigueur des lois. On en prit plusieurs qui furent jetés dans les prisons. Deux jeunes gens de Prattelen, impliqués dans cette émeute, ne voulant pas se rendre volontairement à Bâle, et les employés de la police n'osant pas aller les saisir, le colonel Wieland, accompagné

de cent hommes de la garnison et de dix-huit gendarmes, marcha à petit bruit vers ce village, dans la nuit du 21 au 22 Juin. Ayant d'abord placé une garde autour de l'église pour empêcher qu'on ne sonnât le tocsin, il fit arracher de leur lit les deux rebelles, et les traîna, au milieu de mille mauvais traitements, dans les cachots du chef-lieu.

Cette succession de châtiments et de révoltes élargissait tous les jours davantage l'abîme haineux qui séparait les citadins des villageois et rendait bientôt impossible toute réconciliation. — Vainqueurs, pardonnez, il en est encore temps. Ne vous laissez pas enivrer par l'orgueil de la victoire. La clémence, c'est la noblesse. La vengeance est le signe le plus certain de l'infériorité. Dussiez-vous trouver des ingrats, votre douceur n'en sera que plus sublime. Mais non, vous n'écoutez rien, ni la voix de l'humanité, ni le cri de la Suisse, ni les conseils de la diète. Malheureux, aimez-vous mieux les pleurs ardents de la rage que les larmes de la reconnaissance?

Le 15 Juin, le grand conseil ayant à discuter sur les pétitions, un nombre considérable de ses membres durent de nouveau quitter la séance; ensorte qu'il ne resta que fort peu de députés libéraux. Cette faible minorité ne craignit point cependant de plaider hardiment en faveur d'une amnistie générale. Parmi ces courageux défenseurs de la campagne, on remarqua surtout MM. Emile

Frey, Singeisen, Aenishaensli et Debary. Mais ils avaient à faire à des adversaires cuirassés contre la pitié. L'éternel refrain de ceux-ci était qu'il serait dangereux pour l'avenir d'accorder un pardon illimité. Le colonel Vischer alla même jusqu'à déclarer que ce serait *trahir la patrie* que de commettre cette imprudence.

Bâle continua donc à juger et à poursuivre les prévenus politiques; les destitua de leurs emplois et de leurs dignités, les priva de leurs droits de citoyens actifs pour un certain nombre d'années, les condamna aux frais de procès et même à la prison. Une des destitutions qui produisit la plus pénible impression fut celle du préfet Rosenburger, magistrat universellement respecté et qui remplissait dignement sa charge. Cet acharnement à punir et à opprimer tout ce qui avait des idées libérales réveilla plus ardemment que jamais le désir de se soustraire à la tyrannie. Aussi, quatre des membres du gouvernement provisoire ayant adressé de Mulhouse un appel à leurs compatriotes, pour les engager, non plus à demander une amnistie, mais une séparation, leur voix trouva des échos dans toute la campagne libérale et fit une grande impression sur les esprits.*) Les aristocrates mirent en usage tous les moyens pour empêcher la pro-

*) Les quatre membres auteurs de cet appel étaient: MM. Meyer, Eglin, Martin et Buser.

pagation de cet écrit; mais leurs soins furent inutiles.

La sourde fermentation qui n'avait cessé de régner dans la campagne, commençait à faire entendre le bruissement de la tempête. A Liestal et à Sissach parurent de nouveau des arbres de liberté; mais les employés du gouvernement les firent aussitôt abattre. Cependant leur défiante vigilance ne put empêcher qu'en très-peu de temps on ne recueillît, dans trente-sept communes, 1876 signatures pour une représentation à la diète. Aprés avoir peint à l'autorité fédérale la triste situation de la campagne bâloise, on la priait d'ordonner que le peuple nommât une assemblée constituante, ou bien d'envoyer des commissaires pour le faire voter pour ou contre la séparation. Dans le cas ou il se prononcerait pour cette dernière, on désirait d'être joint à un canton voisin. Que si la diète n'accordait ni l'une ni l'autre de ces demandes, on la suppliait au moins de faire cesser les enquêtes et les poursuites dirigées par la police et les tribunaux contre le parti vaincu.

Cette représentation fut remise par quatre députés à la première autorité de la Suisse, alors assemblée à Lucerne. Mais la diète, dont la faiblesse et la divergence d'opinions auraient déjà formé un obstacle invincible, avait eu la coupable imprudence de garantir la constitution qui avait été si frauduleusement imposée à la campagne.

La voix de quelques membres animés par le bien du canton de Bâle et l'intérêt de la confédération fut perdue dans la foule des députés chargés uniquement de défendre les avantages immédiats et matériels de leurs cantons.

Les démocrates bâlois virent alors clairement qu'ils ne devaient s'attendre qu'à eux seuls pour secouer leur joug. Mais cette entreprise paraissait bien plus périlleuse, plus impossible encore que la première fois; car Bâle avait les yeux vigilants de sa police pour épier les gestes de la campagne, et les bras mercenaires de sa garnison pour les enchaîner. Elle empêchait soigneusement toute assemblée populaire, envoyait secrétement des armes et des munitions à ses partisans de la vallée de Reigoldswyl, et donnait à ses fonctionnaires les ordres nécessaires pour que tout fût prêt à la moindre alerte.

Cependant la meilleure partie des habitants de la campagne étaient fermement résolus à s'arracher à tout prix de cet esclavage pour former un état indépendant.

Afin de ramener, s'il était possible, la ville à d'autres sentiments, ils lui firent connaître par une proclamation, publiée le 27 Juillet, qu'ils avaient l'intention de se séparer; ce qui ne devait pas l'étonner, puisqu'elle l'avait elle-même proposé. D'un autre côté, les autorités de plusieurs communes du district de Sissach envoyèrent, le 2 Août, au gouvernement une missive conçue

dans un sens tout différent. Elles y déclaraient qu'elles s'étaient réunies pour s'opposer plus efficacement aux entreprises séditieuses, pour protéger les personnes et les propriétés contre l'audace d'hommes pervers, et qu'elles n'avaient eu aucune part à la proclamation qui demandait une séparation.

Cette missive causa tant de satisfaction aux oppresseurs bâlois qu'ils témoignèrent sur le champ le désir de voir se former des associations pareilles dans les autres districts. Ils écrivirent en conséquence à tous les administrateurs pour les inviter à y prêter la main.

Le 13, le petit conseil adressa à tous les états de la confédération une circulaire dans laquelle il peignait la représentation adressée à la diète par la campagne comme l'oeuvre d'une faction qui abusait de la confiance dont elle jouissait auprès de ses concitoyens pour calomnier le gouvernement de la manière la plus indigne; que ses co-états devaient donc repousser avec mépris un écrit qui méritait si peu d'occuper leur attention. Le gouvernement, comme de raison, finissait par s'étendre longuement sur la justice de sa cause, et sommait les confédérés de lui aider à contenir les rebelles et les perturbateurs, et déclarait que s'ils ne le faisaient pas, Bâle se lavait les mains des suites qui pourraient résulter d'une plus longue résistance.

Déjà avant l'envoi de la circulaire du gouvernement la haine des libéraux contre les partisans de la ville avait rompu toute barrière, et s'exprimait non seulement par des injures, mais encore par des voies de fait. On jetait des pierres aux fenêtres des fonctionnaires, on tirait contre leurs maisons, on maltraitait leurs personnes. Dès le commencement d'Août il ne se passait aucun jour où la campagne ne fût témoin de ces scènes déplorables. De son côté la noble cité ne restait pas en arrière en fait de représailles, et semblait lutter de barbarie avec son incivile rivale.

Dans la nuit du 12 au 13 Août une bande de Bâlois de toutes les classes, où se trouvaient aussi des employés de la police, se rendit successivement devant le domicile des conseillers Debary et Singeisen, du professeur Troxler, du pharmacien Huber, et au milieu d'un flux de malédictions, brisèrent fenêtres et volets à coups de pierres, à la grande satisfaction d'une foule d'assistants. Cette scène scandaleuse se répéta le lendemain. C'est en vain que les citoyens maltraités s'adressèrent à M. le bourgmestre Frey pour en obtenir protection. Le troisième soir, cette horde furieuse se disposait à continuer ses persécutions; mais un nombre considérable de libéraux de la ville et d'étudiants munis de bâtons et d'autres armes de ce genre, s'étant placés devant les maisons menacées, parvinrent à les

garantir et à dissiper les assaillants; après quoi ils donnèrent une sérénade à M. Troxler, malgré les efforts tentés par M. le colonel Vischer, qui aurait mieux aimé un charivari.

Ainsi chaque jour voyait s'envenimer la haine des partis. Dans le même temps, une tentative d'assassinat dirigée à l'instigation de la police par deux bourgeois du chef-lieu et un Mulhousois sur la personne du conseiller Singeisen, qui avait passé du côté de la campagne, vint encore redoubler la fureur des villageois libéraux. Les employés du gouvernement trouvaient mille obstacles à l'exercice de leurs fonctions. Quelques-uns furent obligés de quitter leur poste. Vingt-deux membres du grand conseil donnèrent leur démission le même jour. Peu de temps après dix-huit autres suivirent leur exemple. Ces quarante députés s'assemblèrent à Liestal, le 18 Août, décidèrent la séparation, nommèrent une commission exécutive *) qui se constitua sur le champ, et fut chargée de la conduite des affaires.

Cependant le gouvernement de Bâle mettait tous ses moyens en usage pour renouer à leurs chaînes les communes rurales qui se débattaient pour s'en affranchir. Ce qui nourrissait sa per-

---

*) Regierungskommission. Cette commission était plutôt une dictature, comme l'avait été le gouvernement provisoire; car il n'y a point de pouvoir exécutif où il n'y a ni constitution à faire observer ni lois à faire exécuter.

(N. du Trad.)



sistance, c'était la certitude d'avoir encore de nombreux partisans dans la campagne, d'avoir même des communes entières sur l'appui desquelles il pouvait compter, telles que Reigoldswyl, Gelterkinden, etc., et dont il faisait autant de places de guerre bien pourvues d'armes et de munitions. Le 16 Août, il adressa une nouvelle proclamation à tous les préfets. Il témoignait la profonde affliction que lui causaient les menées toujours croissantes des ennemis de l'état; déplorait la coupable démarche qu'ils avaient faite en Juillet auprès de la diète pour obtenir une assemblée constituante ou provoquer une séparation; voyait dans leurs desseins le renversement de l'ordre établi et la dissolution totale des liens sociaux; déclarait qu'il était fermement décidé à tout employer pour empêcher ce malheur, et qu'il comptait sur la coopération de la grande majorité des citoyens qui avaient accepté une constitution garantie par la diète *); qu'il mettait particulièrement sa confiance dans les communes et les sociétés qui s'étaient si énergiquement prononcées contre les intrigues révolutionnaires, et pour le maintien de la nouvelle constitution et de l'ordre de choses qu'elle avait amené. « Forts de l'appui des bons citoyens », ajoutaient

*) Il nous paraît étrange que le gouvernement de Bâle s'appuyât d'une autorité dont il affectait de mépriser les conseils.

(N. du Trad.)

les petits conseillers, « et surtout de la justice « de la cause que nous sommes appelés à défendre, « nous osons nous flatter que les machinations « des mécontens seront réduites en fumée. *) Pour « affermir dans leur louable zèle ceux qui pensent « bien, vous ferez connaître à toutes les com- « munes de votre préfecture que nous *sommes* « *inébranlablement résolus à maintenir l'ordre* « *actuel*, et que nous espérons fermement que « *tous* les citoyens contribueront à faire avorter « les projets des perturbateurs. Nous ordonnons « en outre aux conseils municipaux, sous leur « propre responsabilité, d'arrêter tous les individus « qui se permettront de troubler l'ordre légal, « et de les conduire à leur préfet. Pour atteindre « plus sûrement ce but, il est absolument néces- « saire d'établir des gardes et des patrouilles. « Toutes les communes qui se conformeront à « ces instructions peuvent s'assurer sur notre « assistance en cas de besoin, tandis que nous « nous verrions obligés de prendre à l'égard de « celles où auraient lieu des troubles les mesures « exigées par les circonstances. »

Non content de ces précautions, le gouvernement disposa tout dans la ville pour faire une sortie militaire contre la campagne, et, aidé des communes fidèles, extirper l'insurrection jusque

---

*) C'est probablement pour ne pas manquer de parole que ces messieurs firent mettre le feu au village de Pratteln.
N. du Trad.

dans sa racine. Il s'efforçait aussi d'empêcher toute réunion populaire. Ayant reçu la nouvelle qu'une landsgemeinde devait avoir lieu à Liestal le 21 Août, M. le bourgmestre Frey s'empressa d'écrire à tous les préfets de la campagne: « Comme « il est extrêmement important qu'il n'y ait qu'un « petit nombre de communes qui y prenne part, « vous inviterez aussitôt tous les conseils muni- « cipaux de votre préfecture à faire leur possible « pour empêcher leurs administrés de se rendre « à une assemblée contraire à l'ordre établi, et « les engager à attendre l'avenir avec une paisible « confiance. »

Le 20, au matin, le gouvernement ordonna que toutes les milices, ainsi que les autres bourgeois et les habitans de la ville en état de porter les armes se rendissent à deux heures sur la place ordinaire des exercices. La gazette de Bâle fit à cette occasion l'observation suivante: « Si les « troupes sont prêtes dans les parties supérieures « du canton, et qu'on agisse vigoureusement d'ici « contre le siége des rebelles (Liestal), on peut « prévoir avec certitude que cette journée mettra « fin à la révolte. »

Cependant on attendait avec anxiété à Liestal l'heure qui allait décider entre l'oppression et la liberté. L'arrivée de quelques membres de l'ancien gouvernement provisoire fit renaître un peu de joie et d'espérance dans les esprits inquiets. Pour n'être pas pris au dépourvu, des libéraux

assemblés dans cette petite ville, adressèrent, le 20 Août, un appel aux communes, pour les inviter à se tenir sur leurs gardes, à avoir leurs troupes prêtes au moindre signal, et à tout disposer pour une levée en masse. Les nouvelles d'une attaque prochaine devenant toujours plus certaines, la commission exécutive publia la proclamation suivante:

« Le nouveau gouvernement du canton de « Bâle, ayant appris que les ennemis de la liberté « se permettent toutes sortes de menées, fait « savoir aux communes ce qui suit: *) 1° Les « citoyens de ce canton sont complétement déliés « de leurs obligations envers le gouvernement de « Bâle. **) 2° Dès ce moment il est sévèrement « défendu de sonner les cloches, excepté pour « les cas d'incendie. 3° L'inspecteur Jœri et ses « compagnons (Mitchef) sont déclarés hors la « loi (vogelfrei) et peuvent être tués par qui « que ce soit. 4° Tous ceux qui possèdent de « la poudre ou du plomb doivent sans délai les « envoyer à Liestal. 5° Tous ceux qui se mê« lent de colporter des proclamations ***) doivent « être punis selon la rigueur des lois. 6° Tous

*) De la part de qui?

**) Die Bürger des Kantons Basel sind aller ihrer Verpflichtungen gegen die dortige Regierung vollkommen entledigt.

***) Excepté cependant ceux qui sont chargés de répandre les vôtres.

(N. du Trad.)

« ceux qui sont assez hardis pour prêter *ainsi* « secours aux ennemis de la liberté sont déclarés « hors la loi. *) 7° On doit organiser des patrouil- « les et des gardes bourgeoises pour empêcher « toute entreprise contre la liberté. 8° Il y aura « demain, 21, une assemblée populaire à Liestal, « à laquelle toutes les communes enverront des « chargés de pleins-pouvoirs. 9° Les personnes « et les propriétés doivent être protégées; cepen- « dant les biens, l'argent et les dépêches de l'état « seront indiqués ou livrés au sous-gouvernement. « 10° Le ban général devra être organisé déjà « aujourd'hui et se rendre auprès du gouvernement « de Liestal. »

Cette proclamation, non seulement donna aux ennemis de la liberté des raisons plausibles pour présenter sous le jour le plus défavorable la cause du peuple et les intentions de ses chefs, mais encore inspira un pénible, un insurmontable dégoût aux libéraux des autres cantons. On ne pouvait s'empêcher d'en conclure que si les chefs du peuple venaient à se trouver dans une position pareille à celle du gouvernement de Bâle, ils agiraient aussi barbarement que lui; et l'on verra que cette crainte n'était pas sans fondement, si l'on considère quelle a été la conduite du gou-

*) Cette disposition s'appliquant aussi évidemment aux colporteurs de proclamations, il n'était pas nécessaire de les punir suivant la rigueur des lois; à moins qu'on ne voulût les condamner à la prison après les avoir tués. (N. du Trad.)

vernement de Liestal vers la fin de 1833. — Les feuilles libérales s'accordèrent pour blâmer hautement des résolutions qui rappelaient le temps de la terreur française. Cependant on en peut jusqu'à un certain point trouver l'excuse dans la situation presque désespérée où était une grande partie de la campagne. Quoiqu'il en soit elles atteignirent le but; car l'inspecteur Jœry, de Waldenbourg, l'un des ennemis les plus acharnés de l'émancipation du peuple, fut contraint de s'enfuir ainsi que dix officiers bâlois non en activité.

Le plan du gouvernement de Bâle était d'attaquer Liestal de trois côtés. Le colonel Wieland devait venir de la ville, le colonel Frey, de la vallée de Reigoldswyl, et le colonel Bischoff, de Guelterkinden; mais la terrible proclamation ayant causé une sorte de stupeur dans ces dernières communes, Liestal se vit ainsi en sûreté de deux côtés. Lorsque le danger fut passé, les auteurs de la proclamation s'empressèrent de la retirer.

Quoiqu'on fût persuadé que Bâle conservait toujours l'intention de faire une sortie contre Liestal et les autres lieux révoltés, on ne savait point l'instant où elle aurait lieu; ce qui rendait cette douteuse certitude plus pénible encore, c'est que les endroits menacés manquaient de canons et de munitions. Le 20 Août, on parvint heureusement à saisir, dans la commune de Buus, un transport de poudre que Bâle envoyait à Guelterkinden. On le conduisit le même soir à Liestal.

La nuit arriva au milieu de mille bruits alarmants pour les habitants de Liestal. A minuit on reçut la nouvelle positive que les Bâlois devaient se mettre en marche à deux heures du matin. Le courtier Gédéon Burkardt avait, le même soir à neuf heures, dit en pleine rue à l'un de ses amis: « Nous partons demain à deux heures, et à cinq nous sommes à Liestal. » Des libéraux de Bâle l'ayant entendu, en avertirent sur le champ la commission exécutive de la campagne. Il est facile de se représenter quelle impression cette nouvelle produisit à Liestal. Soudain hommes, femmes, enfants se mettent à confectionner des cartouches avec la poudre qu'on avait arrêtée à Buus. Les membres de la commission exécutive MM. Debary, Singeisen et Jean Martin envoient le brave Heusler avec une petite troupe pour attendre les Bâlois au fort de Huelften. A deux heures précises ils donnent l'ordre de sonner le tocsin et de tirer des coups de fusil du haut des clochers.

A Bâle, on avait battu la générale à minuit. A deux heures, la garnison et une partie des bourgeois, au nombre d'environ huit cents hommes, étaient sortis de la ville sous la conduite de M. le colonel Wieland. Ils étaient tous bien armés, avaient six pièces, tant canons qu'obusiers, et étaient bien pourvus de munitions. Ils marchaient à petit bruit pour ne pas donner l'éveil. Ils passent d'abord le pont de la Birs;

puis, évitant Mouttenz, ils prennent par la forêt de Hard, longue d'environ trois quarts de lieue. Ils laissent pareillement de côté le village de Pratteln. Ils approchent du fort de Huelften, construit sur la route entre ce dernier endroit et Frenkendorf. Les campagnards commencent à distinguer un murmure confus qui va toujours croissant. Ceux-ci ne peuvent plus douter que ce ne soit l'ennemi. Ils vont se poster doucement sur la route, en avant du fort, derrière des arbres qu'ils ont jetés en travers pour barrer le passage. L'avant-garde des Bâlois arrive bientôt sur eux. A la question: « Qui vive? » on leur répond: « Troupes du gouvernement légitime de Bâle. » Ils font feu et blessent six ennemis. Un des leurs tombe mort, et un autre blessé dangereusement. Les Bâlois se replient alors sur le corps d'armée, en se glissant le long des vignes qui bordent la route. Celle-ci se trouve bientôt en face des campagnards. Un combat vif et opiniâtre s'engage; mais les villageois, voyant qu'il leur serait impossible d'arrêter plus longtemps un nombre aussi supérieur, prennent le parti de la retraite. Alors les Bâlois poursuivent leur chemin. Cependant le timbre des cloches a fait frissonner le courage du guerrier, et glacé d'effroi le coeur de la mère. Celui-là saisit son arme; celle-ci enlève son fils. Les uns courent vaillamment au combat, d'autres s'enfuient épouvantés, ou s'empressent de mettre en sûreté ce qu'ils ont

de plus précieux. Les cris tumultueux, le mouvement désordonné des femmes, des enfants s'agitant, s'entrechoquant, s'éloignant, revenant, se désolant; le lugubre tintement de l'airain, dont la voix, toujours la même, est pourtant si diverse, tout serait bien propre à saisir, à déchirer l'âme, si le danger ne la rendait sourde à tout ce qui l'environne.

La plupart des guerriers citoyens s'étant retirés au-dessus de Frenkendorf pour y prendre une position avantageuse, une division bâloise les suit jusqu'à ce village, et y arrive au point du jour. Un grand nombre d'habitants goûtent encore les douceurs du sommeil. Les Bâlois entrent sans résistance; mais il leur faut des victimes et du sang pour apaiser leur rage. Le fracas des vitres et le sifflement des balles qui les brisent éveillent en sursaut les familles. Une jeune fille, occupée auprès d'une fenêtre à tresser sa chevelure, a marqué sur son front la place qu'atteint le plomb mortel. Plusieurs autres personnes sans défense n'échappent qu'à grand' peine à la barbare férocité des vainqueurs. Un adolescent de dix-sept ans, assis paisiblement devant une maison, reçoit, malgré ses supplications et ses larmes, un coup de feu à bout portant, et tombe sans vie au milieu des insultants éclats de rire de la horde sanguinaire. Après avoir assouvi leur fureur jusque sur d'innocents animaux; après avoir mis le feu à une grange pour donner au colonel Bischoff

le signal de quitter Guelterkinden et de marcher sur Sissach, les Bâlois abandonnent Frenkendorf et vont rejoindre le reste de la troupe, qui s'était arrêtée dans une prairie non loin de Liestal. Ils sont inquiétés dans leur marche par les tirailleurs villageois postés sur une colline voisine de Frenkendorf. Le colonel Wieland envoie un parlementaire à Liestal pour sommer les libéraux de se rendre à discrétion. Ils refusent nettement. Le combat s'engage. Les campagnards se placent toujours de manière à être à couvert du feu de l'ennemi, en tâchant de faire à celui-ci tout le mal possible; et bien que leur nombre ne s'élève guère au-delà de quatre cents, qu'ils manquent de chefs, d'ordre, et souvent de munitions; bien qu'ils soient épuisés de faim et de soif, ils opposent aux Bâlois une résistance opiniâtre.

Pendant que ceux-ci dirigent d'un côté une vive fusillade contre les défenseurs de la campagne, d'un autre ils tirent sans interruption sur Liestal avec quatre pièces de canon et deux obusiers, et y causent d'autant plus de dommage que cette petite ville n'est enceinte que par des murs formés par les maisons mêmes. Ils envoient plus de cinquante boulets au clocher pour faire taire le tocsin qui ne cessait point de sonner. Sans atteindre leur but, ils font éprouver à l'église des dégradations considérables. Ils allument une grange qui renfermait six cents quintaux de foin et deux mille et quatre cents gerbes de blé. Le

gendre du propriétaire, voulant éteindre le feu, est frappé jusqu'au sang, puis entraîné dans les cachots de Bâle.

Après avoir soutenu pendant plusieurs heures un combat de désespérés, les campagnards se voient enfin contraints à la retraite. Les Bâlois entrent à Liestal au pas de charge, et font feu contre les maisons, surtout contre celles qui se trouvent à leur gauche; vingt-cinq balles ennemies ont été trouvées dans la seule auberge du soleil. Une femme, cherchant à se sauver en traversant la rue, est atteinte d'un coup mortel. La horde pénètre dans sa maison, boit ou fait couler le vin, et s'empare de cent-vingt francs. Ils jettent à l'eau un citoyen de Liestal blessé grièvement, et tuent un ancien employé de police, ainsi qu'un ouvrier étranger. Cependant ils ne peuvent continuer plus longtemps à assouvir leur barbare vengeance; les libéraux ayant reçu des renforts des parties supérieures du canton, forcent les Bâlois à lâcher leur proie et à se retirer, avec une perte de trente morts et d'un nombre plus considérable de blessés. Ils opèrent leur retraite avec assez de confusion, et rentrent à Bâle avec de tout autres figures que lorsqu'ils en sont sortis.

Cette victoire des libéraux excita l'admiration de tous les vrais confédérés, et gagna bien des partisans à la campagne. *) Mais elle aurait été

*) Des succès qu'on obtient contre la tyrannie
Dépend, ou notre gloire, ou notre ignominie.
Corneille.



bien plus brillante encore et la défaite des Bâlois plus complète, si les braves n'avaient pas été épuisés de fatigues et de privations, s'ils n'eussent pas manqué de munitions, et si, au lieu de s'arrêter à piller la maison Huber, ils eussent mieux su profiter de leurs avantages.

La joie causée par la journée du 21 Août fut bien vive chez des hommes qui avaient vaincu pour la liberté; mais cette joie était troublée par le sang précieux dont ils l'avaient achetée. Ils avaient à déplorer la perte de treize morts et les souffrances de quarante blessés.

Dans plusieurs cantons, il s'était élevé un cri d'indignation et d'horreur à la nouvelle de l'attaque des Bâlois. Des bruits exagérés s'étaient répandus avec la rapidité de l'éclair. On disait que la horde sanguinaire avait de nouveau fondu sur la campagne, que Liestal était en flammes, qu'un grand nombre d'habitants avaient été massacrés, qu'elle continuait à tuer et incendier. On se disposait déjà dans plusieurs endroits à voler au secours des libéraux bâlois. Un certain nombre de Lucernois se mirent réellement en marche et furent accueillis avec la plus vive reconnaissance. Mais les citadins étaient encore trop effrayés de leur défaite pour être tentés de recommencer sitôt. Pendant les jours qui suivirent le combat les campagnards partisans de la ville en vinrent souvent aux mains avec ceux de la liberté;

les premiers durent toujours céder, quelques-uns même quitter leurs demeures.

Dès que la diète assemblée à Lucerne apprit ce qui se passait dans le canton de Bâle, elle se hâta d'y envoyer quatre de ses membres en qualité de représentants; MM. Muralt de Zurich, Heer de Glaris, Sidler de Zoug et Meyenbourg de Schaffhouse. Ces messieurs avaient pour instructions: 1° D'ordonner aux insurgés du canton de Bâle de déposer incontinent les armes et de rentrer dans l'ordre et la tranquillité légale; 2° d'adresser au gouvernement bâlois l'invitation pressante et positive de ne plus verser de sang.

A leur arrivée dans le canton de Bâle les représentants fédéraux s'empressèrent de faire connaître le but de leur mission. Cette déclaration produisit sur les libéraux une impression extrêmement pénible; car ils voyaient clairement que la diète les regardait comme de coupables rebelles, et voulait les sacrifier à leurs ennemis jurés. Cela les engagea à convoquer, pour le 25, une assemblée populaire à Liestal. On y vit paraître plus de deux mille hommes, dont voici les résolutions: 1° L'assemblée remercie la haute diète des mesures qu'elle vient de prendre pour faire cesser les hostilités entre la ville et la campagne de Bâle. Celle-ci déclare en conséquence de la manière la plus solennelle qu'elle n'attaquera point la ville; mais aussi qu'elle se défendra jusqu'à la dernière extrémité, si la ville renouvelle ses attaques. 2° Quant

aux relations de la campagne avec le gouvernement de Bâle, elle s'en réfère au contenu de la représentation qu' elle a adressée à la haute diète, et dans laquelle elle réclame la médiation fédérale, soit pour élire une assemblée constituante, en prenant pour base la population, soit pour une séparation d'avec la ville. 3° Jusqu'à ce que la haute diète ait prononcé définitivement sur cet objet, il y aura une commission gouvernementale chargée de négocier avec l'autorité fédérale et la ville de Bâle, et de pourvoir à la sûreté de la campagne et à l'exécution des lois existantes. 4° A cette fin chaque tribu électorale nommera deux députés; ces députés réunis choisiront un comité qui devra les consulter dans les affaires importantes. 5° En attendant l'établissement de ces deux autorités, il sera nommé sur le champ une commission de cinq membres pour remplir les dispositions de l'article troisième. 6° Jusqu'à l'accomplissement de l'article quatrième, c'est de cette commission qu'émaneront les ordonnances relatives à Bâle-campagne. 7° Les décisions de la présente assemblée doivent être communiquées par écrit à toutes les communes afin qu'elles puissent être signées par chaque citoyen qui les approuvera, et ensuite envoyées à la diète. 8° Chaque commune doit nommer une administration provisoire pour remplir les fonctions de conseil municipal. 9° Tous les citoyens actifs seront éligibles aux autorités désignées aux articles troi-

sième et quatrième; de même tous les citoyens actifs d'une commune seront éligibles à l'autorité administrative mentionnée à l'article huitième.

On procéda ensuite au choix d'une commission de gouvernement provisoire. Les élections tombèrent sur MM. Singeisen, Debary, S. Seiler, J. Blarer et le docteur Hug. *)

Les représentants fédéraux furent si mécontents de ce que cette assemblée avait eu lieu, qu'ils témoignèrent par écrit leur désapprobation, en s'en référant au but de leur mission. La diète résolut le 26 Août, de mettre sur pied un corps de troupes suffisant pour faire exécuter par force, s'il le fallait, l'arrêté du 22, se réservant en outre d'avoir à sa disposition une armée plus considérable dans le cas où les circonstances l'exigeraient. Elle ordonna que les auxiliaires des autres cantons, dont le nombre s'augmentait chaque jour, rentrassent sans délai dans leurs foyers; elle rappela aussi deux représentants pour en obtenir un rapport verbal et circonstancié.

Leur relation devait être d'autant plus partiale, que le seul M. Sidler était ami de la liberté du peuple. Les autres représentants ne voulaient point rechercher franchement les sujets de mécontentement de celui-ci, refusaient même sous mille prétextes d'entendre ses plaintes, et prêtaient au

*) MM. Singeisen, Debary et Hug s'étaient déjà déclarés ouvertement en faveur du parti libéral dès le commencement d'Août. M. Emile Frey passa aussi du même côté dans le temps dont nous parlons. (Note de l'auteur.)



contraire une oreille toute favorable aux récriminations mensongères de messieurs les Bâlois. Ainsi on montra la vérité à la diète, à peu près comme on la montre aux rois, c'est-à-dire, sous une figure tant soit peu altérée. En un mot, ce rapport était assez fidèle pour que le député de Bâle, M. la Roche, pût le confirmer en toute conscience. Les hostilités ayant cessé, la diète ne trouva point nécessaire de mobiliser les troupes commandées; mais se contenta d'ordonner: que la commission exécutive et les autres autorités illégales seraient dissoutes et remplacées par les anciennes, qui devaient reprendre et continuer sans empêchement leurs fonctions; que les représentants devaient tâcher de calmer les esprits irrités et de les ramener à l'ordre légal par des exhortations et des moyens persuasifs; que les autorités légitimes rétablies, les représentants adressaient au gouvernement de Bâle au nom de la diète l'invitation la plus pressante et la plus positive d'accorder une amnistie pleine et entière à tous ceux qui, s'étant rendus coupables de délits politiques pendant les funestes dissentions qui avaient affligé ce canton, s'engageraient à se soumettre à l'ordre légal, et à ne plus troubler la paix publique; qu'enfin les mêmes représentants ne négligeraient rien pour engager le gouvernement et le grand conseil à contribuer de tout leur pouvoir à l'affermissement de la paix, de la tranquillité et de l'union entre la ville et la campagne.

Cette décision ne plut à aucun des deux partis, et n'atteignit point le but désiré. Le gouvernement bâlois méprisa l'invitation que lui firent les représentants fédéraux, de pardonner aux fauteurs de la révolution et de changer le paragraphe quarante-cinquième de la constitution. Il prétendait que, le canton de Bâle étant un état indépendant, la diète dépassait sa compétence en lui prescrivant des ordres.

Les représentants ne déployaient ni assez de fermeté ni assez de patriotisme contre l'orgueilleux entêtement de Bâle, et la diète, dont la plupart des membres avaient des opinions contraires à la nouvelle vie politique qui se manifestait en Suisse, n'opposait qu'une lâche insouciance aux insultantes bravades de cette fière cité.

La campagne, de son côté, ne voulait point se soumettre aux sommations des représentants, parce qu'elle y voyait le coup de mort de sa liberté et une source intarissable de vengeance et d'arbitraire. C'est ce qui engagea les libéraux à poursuivre à tout prix l'oeuvre commencée. Conformément aux décisions de l'assemblée populaire du 25 Août, ils élurent leurs autorités municipales et nommèrent leurs députés de tribus qui se réunirent le 29, pour remplacer la commission provisoire par une commission gouvernementale ou administrative. On la composa de MM. Gutzwiler, Hug, Debary, Antoine Blarer, Zeller-Singeisen, Jean Eglin, H. Christen.

Cette commission, ainsi que les députés des

tribus, entrèrent immédiatement en activité. Mais les représentants fédéraux, qui chaque jour devenaient des instruments plus complaisants de la faction dominante, donnèrent aux autorités nouvellement constituées à Liestal l'ordre de se dissoudre dans l'espace de vingt-quatre heures. Les députés des tribus n'obéirent point à cette sommation, et le lendemain ils adressèrent à la diète une représentation assez prolixe pour lui peindre le triste état de leur canton, et l'engager à revenir de ces décisions. De son côté, la commission exécutive déclara, le 4 Septembre, aux représentants qu'ils avaient outrepassé leur mission, en prétendant faire dissoudre une autorité qui, ayant été nommée par le peuple, ne pouvait être déposée que par lui. Mais ni les constants efforts des citoyens de Bâle-campagne, ni la pressante voix de mille autres confédérés ne purent ramener la diète à des vues plus justes et plus démocratiques. Le 9, elle confirma non seulement ses précédentes décisions, mais encore donna à cinq mille hommes de troupes fédérales l'ordre de se mettre en marche pour occuper le canton de Bâle et faire exécuter la volonté des représentants.

Le 11, ceux-ci communiquèrent à la commission administrative le nouvel arrêté de la diète, en exigeant sa dissolution dans l'espace de vingt-quatre heures, et en lui faisant envisager quelles seraient les suites d'une plus longue résistance. La commission répondit à cette sommation en

déclarant: qu'elle considérait la décision prise le 9 par la diète comme un attentat aux droits de souveraineté de Bâle-campagne; qu'elle ne cédait qu'aux menaces d'être violemment dissoute par les troupes fédérales; qu'elle ne déposerait son pouvoir qu'entre les mains des députés des tribus, et qu'elle ne répondait point des maux qui pourraient résulter de ces mesures de contrainte, soit pour la campagne de Bâle, soit pour la confédération entière. Les députés des tribus protestèrent aussi sollennellement contre les dernières décisions de la diète.

Le 13 Sept. le peuple s'assembla de nouveau en Landsgemeinde à Liestal, et déclara qu'il ne se soumettait que par force à l'arrêté de l'autorité fédérale. Les membres de la commission admistrative abdiquèrent leurs charges le même jour.

Cependant les brandons de la guerre civile, qui n'avaient pas cessé de fumer, ranimèrent leur hideuse flamme au souffle empesté des opinions haineuses. Non seulement il régnait entre les deux partis qui déchiraient la campagne une irritation qui allait souvent jusqu'aux voies de fait les plus barbares, mais encore la ville, malgré la leçon qu'elle avait reçue, se disposait à renouveler ses expéditions fratricides. Déjà, le 28 Août, M. le colonel Frey s'était rendu par des chemins détournés dans la vallée de Reigoldswyl pour y ordonner des préparatifs militaires. Bâle, n'osant pas entre-

prendre une attaque directe, tâchait du moins de la provoquer dans ses communes fidèles. C'est ce que prouve d'une manière irrécusable une lettre que M. le colonel Wieland écrivait, le 4 Septembre, à M. le colonel Frey. « Il est fâcheux, » y lit-on, « que les vallées bien pensantes n'aient pas le courage d'exécuter de leur chef et à l'insçu du gouvernement et de messieurs les députés un coup de main hardi contre le foyer de la révolution (Revolutions-Nest), pour en finir une fois avec le terrorisme. Si le peuple n'a pas le courage de l'entreprendre de lui-même, il n'y a point de secours à attendre pour le moment, parce que notre gouvernement est gêné par la défense de la diète. Il faudrait provoquer cette attaque par le toscin. »

C'était pour encourager ce courre-sus que M. Gédéon Burkhardt fut envoyé dans la vallée de Guelterkinden, et d'autres particuliers dans diverses communes restées attachées à la ville. Celle-ci fournissait à ses partisans des armes et des munitions. Le 7 Septembre le colonel Frey se disposait à se mettre en campagne contre Waldenbourg, mais il ne put parvenir à rassembler qu'un fort petit nombre de troupes; ce qui l'engagea à modérer pour le présent son ardeur de carnage.

Cependant la faction dominante de la ville s'enhardissait toujours davantage. Ce qu'elle n'avait pas osé quelques jours auparavant, elle se préparait à l'exécuter. M. le colonel Wieland écrivait, le 9 Sept., à M. le colonel Frey: « La commis-

sion militaire désire savoir, comment vous avez organisé la vallée de Reigoldswyl, et sur quoi l'on pourrait compter dans le cas où l'on marcherait de Bâle sur Liestal. Vos gens se joindraient-ils à nous? ou bien resteraient-ils inactifs? Une prompte réponse, mon cher camarade.»

Dans le même temps, les campagnards s'emparèrent à Reinach de 2400 cartouches que Bâle envoyait sous une fausse adresse dans la vallée de Reigoldswyl. On les transporta sur le champ à Liestal, où malgré les réclamations de la ville on les garda pour le besoin.

Cependant le colonel Frey et d'autres Bâlois étant parvenus à force d'artifices à armer en leur faveur la plupart des habitants de leur fidèle vallée, ils entreprirent une attaque sur Waldenbourg, où ils enlevèrent un drapeau. Cette conquête causa une telle joie à Bâle, qu'on adressa des lettres de remerciements au héros de Reigoldswyl. C'est ce que fit, par exemple, M. J. J. Christ, en ajoutant: «Continuez à tenir vos braves concitoyens en haleine. Faites couler partout où besoin sera. Si vous avez besoin d'argent, veuillez m'en informer.»

Comme les représentants fédéraux voyaient tout cela avec indifférence, les libéraux résolurent à leur tour, le 16 Septembre, de faire par forme de représailles une expédition militaire dans la vallée de Reigoldswyl. Voici quel était leur plan de campagne. Le lieutenant-colonel Blarer devait,

partir du district de Birseck avec une division, et arriver à la vallée par le Schwarzboubenland; le secrétaire d'état Hug devait attaquer du côté de Waldenbourg, et M. Debary avec le principal corps d'armée, se mettre en marche de Liestal. Mais Blarer, au lieu de se conformer au plan tracé, se porta nonchalamment du côté de Liestal. Debary ne put arriver à temps, parce que ses gens n'étaient pas prêts. Hug se rendit bien à l'heure indiquée; mais au moment où il allait entrer dans la vallée, il fut lui-même battu et repoussé par les soldats de Frey. Il se cacha lâchement sous un tas de fagots jusqu'à ce que le danger fût passé.

Debary, qui se trouvait près de Liestal, ayant apris ce qui se passait, se hâta de marcher au secours de Hug. Arrivé à Boubendorf, il y fit prisonnière la garde avancée du colonel Frey. Cependant deux représentants fédéraux MM. Sidler et Meyenbourg parurent et sommèrent le peuple de se retirer; mais on n'obéit point. Koelner, à la tête de l'avant-garde, forte d'environ cent hommes, entra dans le village de Zyfen, en chassa cent trente soldats de Frey qui avaient pris position autour de l'église, bâtie sur une éminence. Aussitôt après les forces réunies des libéraux marchèrent contre Reigoldswyl, où le colonel Frey avait son corps principal. Les mêmes représentants parurent de nouveau pour réitérer aux campagnards l'ordre de déposer les armes; mais Debary leur déclara que le colonel Frey devait

commencer par évacuer Reigoldswyl, et ensuite licencier sa troupe; qu'alors lui-même entrerait dans ce village pour en désarmer les habitants; mais que les personnes et les propriétés seraient scrupuleusement respectées; que les représentants pouvaient communiquer ces propositions au chef bâlois, en l'invitant à répondre dans l'espace d'un quart d'heure. MM. les représentants se rendirent auprès de Frey, et réussirent à lui persuader de s'éloigner de Reigoldswyl. La réponse ayant été faite à temps, Debary occupa le village, prit quelques armes qui s'y trouvaient, et une quantité de pièces officielles importantes, et le même soir retourna à Liestal.

Pendant cette expédition les deux autres représentants, MM. Muralt et Heer, étaient allés à la frontière du canton où se trouvaient les troupes fédérales commandées par M. le général Ziegler de Zurich, pour leur donner ordre d'occuper sans délai la campagne de Bâle. Dès le même jour la plupart des communes libérales durent loger et entretenir un nombre considérable de troupes, tandis que celles qui tenaient pour la ville en furent exemptes. Le peuple de la campagne salua les confédérés comme des frères et des sauveurs, et les députés des tribus crurent pouvoir continuer leurs travaux. Mais le 17 Sept. les représentants ayant sommé les communes de tout rétablir sur l'ancien pied, ce peuple dut voir clairement

que les hommes libres des autres cantons lui apportaient les fers dont ils s'étaient débarrassés.

Les députés des tribus s'étant assemblés malgré ces ordres, le dimanche 18, ils furent de nouveau invités à se séparer avant midi du lendemain; mais déjà le même jour le général Ziegler, accompagné de l'adjudant Fahrlaender, pénétra dans la salle des séances, et leur dit d'un ton rude et despotique: « Qu'est-ce que cela signifie? Que faites-vous là? Osez-vous bien tenir une assemblée illégale sous les yeux des représentants de la haute diète? » Le général et son adjudant s'étant retirés, on battit la générale à Liestal, sans que le peuple sût pourquoi. On disait, mais d'une manière vague, qu'on avait tiré sur les troupes fédérales à Reigoldswyl et à Gueltrekinden, et qu'il fallait marcher contre ces villages. Parmi les soldats au contraire courait le bruit que c'était pour aller à Bâle. Les chasseurs, les tirailleurs, la cavalerie sont placés sur deux files devant l'hôtel du conseil; aux deux portes de la ville, des canons chargés, et autour de l'église, des carabiniers pour empêcher qu'on ne sonne le tocsin. Les soldats reçoivent l'ordre de charger à balles, et les bourgeois de se retirer de la rue principale. On ne permet à personne d'entrer dans la ville ni d'en sortir. Quand toutes ces dispositions sont prises, un officier de l'état major se rend dans la salle du conseil, et remet à chacun des députés l'ordonnance des représentants. Bientôt après se présentent MM.

Sidler et Meyenbourg avec une partie de l'état-major, qui somment les députés de déclarer pour le plus tard au bout d'une demi-heure, s'ils veulent dissoudre l'assemblée, oui ou non? en leur signifiant que dans le dernier cas, ils seront tous arrêtés. Les députés répondent aux représentants qu'ils s'en réfèrent au dernier avertissement qui leur accorde jusqu'au lendemain pour se décider. Ils se plaignent aussi de la partialité avec laquelle on a réparti les troupes, puisqu'on n'en a point cantonné dans la vallée de Reigoldswyl, à Gueltrekinden ni à Bâle, et demandent si c'est là la volonté de la diète. Pour toute explication on les invite instamment à se séparer. «Nous ne céderons qu'à la force,» s'écrient tous les membres de l'assemblée.

Les représentants fédéraux s'étant éloignés, on apprit bientôt que Gutzwiller, Hug et Koelner avaient été arrêtés à l'auberge de la clef. On envoya Banga et le docteur Frey pour tâcher d'obtenir leur élargissement. Il eut lieu à l'intercession de M. Sidler; les prisonniers et leurs collègues revinrent alors rejoindre l'assemblée. Un instant après entrèrent les officiers de l'état major précédés de M. le colonel Zimmerlin de Zofingue, et escortés de carabiniers d'Uri. Le colonel déclara qu'il était chargé de se saisir de tous les membres de la commission administrative. Debary, Eglin, Gutzwiller et Hug furent empoignés par des soldats bernois qu'on avait postés à la porte. Toute

l'assemblée se lève alors indignée en s'écriant: « Nous protestons contre cette violence! Prenez-nous tous, si vous l'osez, si vous le pouvez! Nous sommes ici au nom du peuple; etc. » M. Muralt, qui était arrivé sur ces entrefaites, prit la parole. « Les représentants de la diète, » dit-il, « n'ont point été assez sévères jusqu'ici pour faire exécuter leurs instructions. » Les carabiniers d'Uri, un seul excepté, ayant couché en joue les députés des tribus, ceux-ci découvrirent tous leur poitrine, en disant: « Si vous avez le coeur assez barbare pour tirer sur des compatriotes qui veulent être libres comme vous, nous voilà prêts. » Ces paroles ébranlèrent les aveugles instruments du despotisme. On se contenta d'emmener les quatre membres de la commission administrative, et de faire évacuer la salle aux députés, en n'employant que les baïonnettes et les crosses. Ces hommes intrépides, menacés de mille morts, ne cessèrent de répéter: Vive la liberté! et ce cri eut pour échos tout le peuple et un grand nombre de soldats confédérés.

Les quatre prisonniers furent sévèrement gardés dans une chambre de l'auberge de la clef, jusqu'au 20 Septembre, où ils reçurent l'ordre de monter dans deux carrosses qui les attendaient devant la porte, pour être conduits sous bonne escorte à Aarau, et de là, trois jours après, à Bremgarten. On les y retint un mois en prison; malgré les réclamations qu'ils adressèrent à la diète.

Le député des Grisons, M. Tscharner, fit même la proposition de les renfermer comme des criminels d'état dans la forteresse d'Aarbourg, et de les rendre responsables de tout le mal qui pourrait arriver dans le canton de Bâle.

Quoique les libéraux de la campagne fussent déjà bien à plaindre avant l'entrée des confédérés, leur sort devint plus affreux encore par la présence de ceux qui auraient dû travailler à leur émancipation. Sans parler de la violation commise envers l'assemblée des députés, ni de l'arrestation des quatre membres de la commission exécutive, le peuple trouva dans le général Ziegler un orgueilleux ennemi, un homme qui accablait d'un grossier mépris des hommes qui sentaient la dignité humaine. Dès son arrivée à Liestal, il traitait les libéraux de « tas de canaille. » Le colonel Burkli, aussi de Zurich, et la plupart des officiers se montraient pareillement animés d'un républicanisme qui leur aurait valu de l'avancement en Russie. — Les nouveaux fonctionnaires publics ayant fait place aux anciens, ceux-ci, au lieu de chercher à gagner les esprits par la douceur, ne songèrent qu'à venger leur amour-propre blessé, par mille petits moyens dont les coeurs vraiment nobles sont incapables.

Enfin on fit aussi occuper Bâle par des troupes fédérales; mais ce qui paraissait devoir être un soulagement pour la campagne tourna à son désavantage, les bourgeois du chef-lieu,

très-libéraux quand il fallait soutenir leur despotisme, n'ayant négligé ni vin, ni festins pour s'attacher leurs hôtes, parvinrent à susciter de nouveaux ennemis au peuple, qui n'avait guère que des pommes de terre et une main cordiale à offrir à ses confédérés.

Le grand conseil, assemblé le 26 Sept., accepta la démission d'un grand nombre de députés de la campagne, et résolut d'en faire nommer d'autres plus fidèles à la bonne cause.

La diète, qui s'était faite la très humble servante de Bâle, donna le même jour une espèce d'amplification à son arrêté du 9 Septembre, en déterminant l'application de son système antilibéral.

« Si une commune entière, dit l'autorité fédérale, trouble la tranquillité publique, ou s'oppose au rétablissement de l'ordre et des autorités légales, ou refuse obéissance à ces dernières, elle sera occupée à ses frais par des troupes d'exécution jusqu'à ce qu'elle se soit soumise. *)

Cependant la diète par ses décisions ne réussissait pas mieux que le chef-lieu par sa conduite à pacifier la campagne de Bâle. Le gouvernement

---

*) Ainsi la diète supposait, ou que le gouvernement de Bâle était assez mauvais pour faire révolter une commune entière de braves gens, ou que l'éducation que ce gouvernement paternel avait fait donner à ses administrés avait pu pervertir toute une communauté.

N. du trad.



fit, il est vrai, procéder au remplacement des membres du grand conseil qui avaient donné leur démission en Septembre, mais le nombre des votants était tel qu'on pouvait considérer ces élections comme une jonglerie politique. Le grand et le petit conseil, malgré les pressantes invitations des représentants, ne voulurent accorder qu'une amnistie exceptionnelle, en privant pour quatre ans dix-neuf chefs populaires de leurs emplois, dignités et droits civils. Quant à un amendement de la constitution, ils se montrèrent inflexibles. Les représentants, ayant assisté à une des séances du grand conseil, durent entendre les sorties les plus injurieuses pour leurs personnes, et surtout pour la confédération. On finit par leur déclarer que Bâle se détacherait de la Suisse plutôt que de répondre à ce qu'ils exigeaient.

Ces dégoûts, qui dans le fond étaient assez de leur goût, ne les empêchèrent point de demeurer fidèles à la cause de la ville. Le despotisme militaire exercé par le général Ziegler continuait à presser la campagne de sa main de fer. Mais rien ne fut en état d'abattre le persévérant courage des citoyens. Plus l'oppression était pesante, plus la résistance acquérait de force. Le sentiment des injustices qu'on leur faisait éprouver devenait un ciment qui ne lâchait plus. On pouvait les briser, mais non les désunir. Sous les baïonnettes des soldats, ils ne cessaient de répéter: « Une assemblée constituante, ou une séparation d'avec la ville. »

La dure partialité avec laquelle ils se voyaient traiter par la diète et ses représentants leur ayant fait perdre toute confiance en l'autorité fédérale, ils s'adressèrent à la confédération entière; aux grands conseils, aux Landsgemeindes par un appel qui commençait ainsi: « La campagne de Bâle a déjà par un grand nombre de pétitions et de représentations exposé ses droits à la diète, en lui demandant son assistance. Mais la médiation de cette autorité ayant été dirigée de manière à donner tous les droits à la ville et tous les torts à la campagne, et par conséquent à soumettre celle-ci au parti citadin, nous ne pouvons plus attendre de secours de l'autorité fédérale. Nous nous adressons donc aujourd'hui à la nation entière, et en particulier aux grands conseils et aux Landsgemeindes pour les conjurer de sauver notre existance politique et morale, et de nous délivrer d'une si honteuse oppression. » Les campagnards rappelaient ensuite les causes et les principales circonstances de la révolution du canton de Bâle, peignaient la triste situation des citoyens libéraux, demandaient l'éloignement de toutes les troupes fédérales, la mise en liberté des prisonniers détenus à Bremgarten, et la séparation de la campagne d'avec le chef-lieu.

Cette démarche ne resta point sans effet, car une grande partie du peuple suisse portait déjà des regards courroucés sur la conduite de la diète, et sur la manière dont les représentants et les mi-

litaires fédéraux s'y prenaient pour pacifier un canton qui avait, comme les autres, le droit d'obtenir une représentation basée sur sa population. Plus on apprenait à connaître dans le reste de la Suisse le véritable état du peuple de la campagne bâloise, plus l'intérêt qu'on prenait à sa cause devenait vif. On le lui témoignait d'une manière non équivoque par des envois d'argent, et surtout par les changements qui s'opéraient en sa faveur dans l'opinion de la plupart des grands conseils. Ceux-ci donnaient maintenant à leurs députés des instructions plus avantageuses à la liberté de cette malheureuse contrée. Mais comme un certain nombre de co-états étaient encore hostiles à cette liberté, comme plusieurs députés tuaient l'esprit de leurs instructions, et qu'il y a toujours plus d'unité pour s'opposer que pour proposer, les adversaires de la campagne avaient toujours le dessus.

Cependant la diète se crut obligée, le 17 Oct., de retirer les premières troupes, et de les remplacer seulement par deux bataillons, deux compagnies de carabiniers, et une demi-compagnie de cavalerie, sous les ordres du colonel fédéral Ledergerw de Saint-Gall. Ces troupes, ainsi que leur chef, était animées d'un meilleur esprit que les précédentes.

Peu de temps après les représentants quittèrent aussi le canton de Bâle également haïs des deux partis. On envoya à leur place MM. Tscharner des Grisons et Glutz-Blotzheim de Soleure. Dès

leur arrivée; ces deux hommes se montrèrent non pas seulement adversaires déclarés, mais ennemis acharnés de l'émancipation de la campagne. Cependant cette nouvelle épreuve ne fut pas plus capable que les précédentes de détourner le peuple du noble but auquel il tendait.

La faction citadine, voyant qu'elle perdait chaque jour dans l'opinion fédérale, chercha à conserver l'aliment de sa tyrannie par un autre auxiliaire. Elle porta à quatre cent le nombre des soldats de la compagnie d'état. Ce fut en vain que la campagne protesta auprès des représentants, en leur citant la loi qui défendait d'augmenter cette compagnie au-delà de cent septante hommes, en leur faisant envisager combien cet accroissement de forces était dangereux pour le pays; etc. Dans le même temps, le gouvernement résolut de faire voter tous les citoyens pour voir qui voudrait se séparer du canton. C'était une nouvelle ruse; car il savait bien qu'on ne voulait point se séparer du canton, mais de la ville seulement. Dans le cas extrêmement probable où ce subterfuge lui réussirait, il se reservait d'en profiter pour apesantir le joug de ses sujets.

Le mois de Novembre fut choisi pour cette votation. Les représentants, sans instructions à cet égard, se prêtèrent néanmoins à un tel manége. Cependant, malgré la violence, malgré les menaces qui furent employées, ce subtil projet manqua complètement. Dans beaucoup d'endroits il n'y

eut qu'un nombre insignifiant de citoyens qui donnèrent leur voix; une trentaine de communes refusèrent absolument de voter. La haine et le mépris qu'on avait pour les représentants éclatèrent en plusieurs lieux par des insultes.

Peu de jours après Bâle demanda à l'autorité fédérale une nouvelle garantie d'une constitution abhorrée de tous les vrais amis de la patrie; mais elle ne put parvenir à obtenir une majorité. La diète termina sa session sans avoir rien décidé.

L'an 1831 prit fin au milieu de ces tristes déchirements, de ces fâcheuses irrésolutions. Le canton de Bâle se trouvait à peu-près dans la même situation où il était au commencement de l'année; seulement l'irritation, la fureur des partis étaient devenues plus ardentes, plus difficiles à calmer. Tous les deux étaient fermement résolus de vider à tout prix la lutte engagée; l'un se reposant sur son argent, l'autre comptant sur son bon droit.

La campagne, il est vrai, n'avait encore que des espérances de succès bien incertaines; puisque MM. Tscharner et Glutz-Blotzheim continuaient à exercer leur despotisme personnel au nom de la diète, et qu'ils avaient encore à leur disposition des troupes fédérales; toutefois un grand avantage pour les libéraux, c'est que ces troupes ne se montraient point disposées à servir d'instruments à la faction de la ville. Mais Bâle prit elle-même soin de sauver sa rivale. Une commission nommée par la diète rédigea un projet de pacification d'après

lequel on ne ferait que supprimer le paragraphe quarante-cinquième de la constitution pour la faire voter de nouveau au bout de six ans. Jusque-là elle devait être maintenue par l'autorité fédérale.

La campagne reçut cette proposition avec un cri d'indignation; et la ville, qui ne voulait pas qu'on touchât à l'arche sainte, la repoussa avec mépris, et somma les autres cantons, ou de garantir de nouveau sa constitution dans toute son intégrité, ou de prononcer la séparation avant la fin de Février.

Deux jours apres cette déclaration, c'est-à-dire, le 12 Janvier, des délégués de cinquante communes se réunirent à Liestal pour délibérer sur la chose publique. Jls s'adressèrent de nouveau à plusieurs grands conseils, en leur communiquant diverses pièces qu'ils avait précédemment envoyées à la diète, et tâchaient de démontrer qu'il n'y avait qu'une séparation entre la ville et la campagne qui pût amener la tranquillité. Cette démarche courrouça tellement les représentants MM. Tscharner et Massé (Genevois qui avait remplacé M. Glutz-Blotzheim) qu'ils firent subir un interrogatoire sévère à quelques citoyens de Liestal. Ils voulaient à toute force obtenir des renseignements sur le comité secret qui déversait sa mordante bile sur les aristocrates. Ils accusaient surtout les autorités illégales, et menaçaient le peuple de mesures rigoureuses.

Ils envoyèrent en effet dans quelques com-

munes des troupes d'exécution pour cause de résistance aux autorités qu'on imposait par force; parcouraient le pays en tout sens pour y faire des enquêtes inquisitoriales, aidaient aux gendarmes de M. Wieland à arrêter des libéraux, et n'oubliaient pas, dans leurs incursions, de vanter l'inépuisable bienfaisance du gouvernement envers le peuple de la campagne.

Le 6 Février, les représentants publièrent une proclamation pour défendre sévèrement toute espèce d'assemblée populaire qui aurait lieu sans l'intermédiaire des autorités. Cependant ils permettaient au peuple des communes attachées au gouvernement de se réunir aussi souvent que bon lui semblait pour travailler à la ruine des démocrates. Il ne faut donc point s'étonner si le souvenir de ces deux hommes est en exécration parmi les citoyens de Bâle-campagne.

Alors que les représentants s'efforçaient à l'envi d'humilier le peuple pour l'obliger à se remettre sous la protection de ses gracieux seigneurs, l'heure de son émancipation approchait. Le 22 Février, le petit et le grand conseil prononcèrent la s é p a r a t i o n d e s c o m m u n e s m é c o n t e n t e s. Cet arrêté devait recevoir son exécution le 15 Mars, et à cette époque l'administration être retirée à la partie séparée. Dès que les chefs de la campagne eurent appris cette décision, ils ordonnèrent une assemblée populaire. Elle eut lieu le 26, dans une plaine à dix minutes de Liestal,

et compta plus de trois mille citoyens, sur le front desquels on voyait rayonner la joie que donne la jeune liberté. MM. Buser, le docteur Frey, Gutzwiller et Hug, adressèrent au peuple des discours dictés par les circonstances. Le docteur Frey lut ensuite le projet d'une missive au directoire et à la diète, par laquelle, protestant contre toute disposition du grand conseil de Bâle, la campagne déclarait n'accepter que le fait de la séparation. Elle priait aussi la diète de lui envoyer des commissaires dignes de la confiance des confédérés, et lui annonçait qu'elle avancerait de huit jours l'époque fixée pour commencer l'organisation du nouvel état. Cette pièce ayant été approuvée par l'assemblée, il fut décidé que les communes enverraient le 25 à Liestal des délégués pour la signer.

A la nouvelle de la décision prise par le grand conseil de Bâle, le directoire lui adressa une protestation, déclarant qu'une telle décision était une atteinte aux droits de la diète, qui seule était compétente pour prononcer sur les affaires générales de la confédération; que d'ailleurs cette décision menaçait de livrer une partie du canton à l'anarchie; qu'ainsi le gouvernement de Bâle était responsable de toutes les suites qui résulteraient d'une démarche aussi dangereuse. Le grand et le petit conseil ne tinrent compte de cette protestation, et déclarèrent, le 2 Mars, vouloir maintenir leur décision.

Les représentants redoublèrent alors d'activité et d'efforts pour susciter des obstacles à la séparation. Le 28 Février, les députés des communes devant s'assembler à Liestal, MM. Tscharner et Massé s'y rendirent avant l'heure fixée, mandèrent auprès d'eux MM. Frey et Gutzwiller, leur communiquèrent la protestation du directoire, et les instructions qui leur prescrivaient de s'opposer à tout ce qui pourrait provoquer le morcellement du canton; leur défendirent d'établir des autorités illégales, exigèrent de MM. Frey et Gutzwiller l'assurance qu'il n'en existait pas et qu'on n'en nommerait point, n'oubliant pas surtout de menacer des baïonnettes fédérales. M. Tscharner ajouta qu'on ne pouvait tolérer aucune assemblée qui n'aurait pas été convoquée par le président d'une commune. La réunion des députés n'en eut pas moins lieu pour signer la missive que la dernière Landsgemeinde avait résolu d'envoyer à la diète.

Le directoire, voyant que sa protestation était restée sans effet auprès du gouvernement de Bâle, adressa, le 3 Mars, une proclamation à tous les citoyens de ce canton, pour les sommer au nom de leurs devoirs de confédérés de s'abstenir soigneusement de toute démarche qui pourrait changer les rapports établis par la médiation fédérale, avant que la diète elle-même eût pris une résolution à cet égard, déclarant à tous ceux qui n'obéiraient pas à cette sommation qu'ils seraient responsables des conséquences de leur conduite. Il n'était pas

nécessaire d'être doué d'une bien forte dose de bon sens pour prévoir que cette proclamation était encore paroles en l'air. Aussi nous aimons à penser que le directoire croyait tout bonnement remplir une formalité de sa charge. Le gouvernement se hâta de lever les vains scrupules que trois ou quatre de ses sujets auraient pu se forger sur l'incompétence du vorort, en leur faisant savoir qu'ils ne devaient obéissance qu'à l'autorité suprême du canton. Quoique Bâle persistât à maintenir sa décision, elle n'en travaillait pas moins de tout son pouvoir pour qu'il n'y eût qu'un petit nombre de communes qui se séparassent. Elle recueillit des souscriptions, fit des promesses, employa des menaces. Le parti libéral ne restait pas non plus oisif pour engager les endroits qui flottaient encore à se joindre à lui. Au commencement de Mars cinquante-trois communes s'étant declarées pour la formation d'un état indépendant, elles envoyèrent des députés à la diète qui s'était de nouveau assemblée, à Lucerne, pour prier cette autorité de prendre une décision favorable à leur cause. Mais les instructions des députés étaient si diverses, leurs opinions si partagées qu'ils ne purent rien résoudre dans une affaire aussi importante. Tandis que le député de Bâle, M. Laroche, persistait dans la séparation ou la garantie absolue de la constitution, d'autres voulaient qu'on soumît celle-ci à une nouvelle votation; plusieurs demandaient une garantie conditionnelle, quelques-uns une séparation.

Sur ces entrefaites MM. Tscharner et Massé furent rappelés, et remplacés par le colonel Laharpe de Lausanne et le conseiller d'état Maerk de Thurgowie.

Enfin arriva le 15 Mars, ce jour si impatiemment attendu par la campagne. Conformément à la décision du gouvernement, les fonctionnaires quittèrent les communes libérales, ce qui était juste; mais ce qui ne l'était pas, c'est que les secrétaires de districts emportèrent toutes les archives, les régistres hypothécaires, etc, mus pas la louable intention de mettre dans l'embarras et le trouble les sujets rebelles, de les livrer à l'anarchie et de les forcer à regretter leurs maîtres.

Le 17 s'assemblèrent les députés des communes séparées, lesquels prirent les résolutions suivantes:

1° Les communes séparées de Bâle ne reconnaissent plus la constitution du 28 Février 1831, ni les autorités établies en vertu de cette constitution. Elles forment une partie indépendante et souveraine du canton, sous le nom de *Bâle-campagne.*

2° Jusqu'à ce que la haute diète ait prononcé sur l'étendue du canton de Bâle-campagne, il se composera de toutes les communes dont la majorité des citoyens a voté ou votera pour la séparation d'avec la ville de Bâle. Tous les citoyens qui ont atteint leur vingtième année, et qui n'ont point été flétris par une peine infamante, sont aptes à voter.

3° Le canton de Bâle-campagne déclare qu'il est prêt à se réunir à la ville dès que celle-ci consentira à faire nommer par de peuple et tout le canton une assemblée constituante dans la proportion de la population.

4° Le canton de Bâle-campagne élira proportionnément à la population une assemblée constituante chargée de rédiger une constitution qui sera soumise aux citoyens pour être adoptée ou rejetée. Cette assemblée constituante exercera provisoirement le pouvoir législatif, et s'occupera immédiatement de l'organisation temporaire des autorités administratives, des tribunaux et du système militaire.

5° Jusqu'à ce que l'assemblée constituante ait été élue, il sera nommé une commission de cinq membres qui devra entrer en relation avec la haute diète, au nom du canton de Bâle-campagne, maintenir la tranquillité et l'ordre en faisant observer les lois existantes, rédiger le plutôt possible son avis sur le mode d'élection de l'assemblée constituante et le mettre à exécution.

6° La présente résolution doit être communiquée à la haute diète et publiée dans toutes les communes.

On choisit pour membres de la commission administrative: MM. Gutzwiller, président; Frey, Antoine Blarer, Jean Eglin et Henri Plattner; Hug obtint la place de secrétaire.

Les députés se réunirent de nouveau, le 25 Mars,

et décidèrent, d'après la proposition de la commission administrative, que les communes séparées se formeraient en neuf cercles pour élire une assemblée constituante de quarante-huit membres. On accorda le droit de bourgeoisie à plusieurs citoyens de la ville qui avaient embrassé la défense de la campagne.

Le triomphe du parti libéral avait embelli sa cause aux yeux de ceux-mèmes qui ne voyaient d'abord dans sa courageuse persévérance que l'entêtement de la rebellion. Ce peuple intéressant pouvait maintenant respirer sans contrainte l'air délicieux de la liberté. MM. Maerk et Laharpe considéraient comme des amis ces libéraux que les autres représentants ne regardaient qu'avec une méprisante colère. Les troupes fédérales avaient été retirées, à l'exception de trois compagnies d'infanterie et d'un quart de compagnie de cavalerie, qu'on avait laissées, non plus pour opprimer la campagne, mais pour y protéger l'ordre et la tranquillité.

Cependant Bâle, voyant que la séparation n'avait pas produit le résultat qu'elle attendait, s'efforça de nouveau de remettre la campagne sous son joug, ou du moins de la ruiner. Elle recommença à envoyer des munitions dans les communes fidèles. Des officiers et des commissaires parcouraient le pays pour déterminer les endroits qui étaient encore indécis à se ranger du côté de la ville. Le président du conseil communal d'Anwyl disait à ses conci-

toyens: « Tous ceux qui, étant disposés à donner leurs biens et leur vie pour la constitution de Bâle, manquent d'armes ou de munitions, n'ont qu'à s'adresser à moi; j'en ai reçu en abondance. »

Quoique le nouvel état vît clairement quels étaient les desseins de sa rivale, qu'il en eût même des assurances positives, il ne se laissa point intimider, mais poursuivit rapidement l'oeuvre de son organisation. Les membres de l'assemblée constituante ayant été élus le 29 Mars, la session fut ouverte le 3 Avril, sous la présidence de M. Gutzwiller.

Lorsque Bâle se crut suffisamment préparée à rallumer la guerre civile, le gouvernement fit savoir aux représentants qu'il avait l'intention d'envoyer à Gueltrekinden cent soixante hommes de la compagnie d'état pour protéger les communes restées fidèles à sa cause, attendu que ces communes se trouvaient exposées aux attaques de celles qui s'étaient séparées. Il demandait en conséquence à MM. Maerk et Laharpe s'ils ne s'opposaient point à ce que cette troupe traversât Liestal pour se rendre à sa destination.

Les représentants répondirent le même jour qu'ils avaient informé le directoire de la mesure proposée, en lui demandant des instructions à cet égard; mais qu'en attendant des ordres ultérieurs ils protestaient formellement contre l'expédition projetée, et avaient chargé le colonel fédéral Donat d'opposer la force, si leur protestation n'était pas écoutée.

Les Bâlois, n'osant pas braver la défense des représentants au point de faire passer leurs troupes à travers la campagne indépendante, et voulant néanmoins exécuter leur projet, dirigèrent, dans la nuit du 5 au 6 Mars, ces cent soixante hommes vers leur destination par le grand-duché de Bade, et de là par Rheinfelden. Les armes et les munitions suivaient dans des chars couverts et sous de fausses adresses. Arrivés sur le territoire du canton d'Argovie, ils reprirent leurs armes et marchèrent vers Gueltrekinden. Là ils trouvèrent des troupes fédérales destinées à leur en empêcher l'entrée, et qui pourtant les laissèrent entrer. Ils commencèrent bientôt à inquiéter les lieux voisins en lâchant quelques coups de fusil. Vers le soir du six, les représentants arrivèrent aussi à Gueltrekinden, et, secondés du colonel Donat, cherchèrent à engager les commissaires bâlois à retirer leurs troupes; mais leurs représentations furent vaines.

Les citoyens des communes séparées ne pouvaient voir avec indifférence cette troupe mercenaire à leurs portes. Ils se voyaient menacés d'une nouvelle surprise, et ils voulaient la prévenir. Dès qu'ils eurent connaissance de l'expédition de Gueltrekinden, ils prirent les armes et coururent à la rencontre de l'ennemi. Le colonel Donat leur promettant positivement qu'il ferait éloigner les Bâlois de Gueltrekinden, engagea le plus grand nombre à se retirer; les autres se placèrent en

observation sur des collines du voisinage. Mais le colonel fédéral, au lieu de tenir sa promesse, abandonna Gueltrekinden à l'entrée de la nuit et dirigea ses trois compagnies sur Rheinfelden. Aussitôt après son départ, un feu très-vif s'engagea entre les deux partis, et dura jusqu'au matin, avec quelque désavantage pour les libéraux, parce qu'ils étaient inférieurs en nombre; mais dès le point du jour, ayant reçu de toutes parts des renforts, ils renouvelèrent le combat avec plus d'ardeur encore; ils parvinrent, vers les neuf heures, à forcer les troupes du gouvernement à évacuer Gueltrekinden, et y entrèrent en pillant et saccageant plusieurs maisons. Les soldats bâlois se dispersèrent et gagnèrent à toutes jambes le canton d'Argovie, et de là le grand-duché de Bade. On les arrêta à Sekingen pour les désarmer et les reconduire à Bâle. Les pertes de la campagne étaient de quatre morts et de dix blessés, celles de la ville de vingt morts et d'un plus grand nombre de blessés. Les libéraux firent aussi quelques prisonniers, parmi lesquels se trouvaient deux officiers.

Bâle ne manqua pas de saisir cette occasion pour peindre le peuple de la campagne comme un ramas de bandits, et les représentants fédéraux comme des traîtres, soutenant qu'elle n'avait envoyé ces troupes que pour protéger ses communes fidèles, et cela d'après la demande formelle des autorités municipales. Les représentants, pour s'assurer de la vérité de ces assertions, mandèrent à Liestal les

chefs de la commune de Gueltrekinden. Ceux-ci déclarèrent que non seulement ils n'avaient jamais demandé de secours, mais qu'ils avaient tremblé pour les conséquences en voyant arriver les soldats de Bâle.

Le gouvernement avait évidemment pour but d'attaquer la campagne de trois côtés, comme il l'avait fait l'année précédente. En même temps qu'il envoyait des troupes à Gueltrekinden, il expédiait des armes pour la vallée de Reigoldswyl; mais les deux chariots qui les transportaient sous de fausses adresses furent pris par les campagnards, l'un près d'Arlesheim, l'autre à Gempen, village du canton de Soleure. Quant aux habitants de cette vallée, ils se montraient très-peu disposés à réveiller les discordes intestines; preuve que ces armes étaient destinées à des soldats que le gouvernement comptait aussi y faire passer.

L'attaque qui devait avoir lieu du côté de la ville avait pareillement échoué. Les troupes s'étaient déjà mises en marche, le soir du 7 Mars; mais, parvenues à dix minutes de Bâle, elles avaient rebroussé chemin, effrayées par quelques coups de fusil qu'elles entendirent. On tira toute la nuit les canons des remparts. Les persécutions, dirigées par le fameux boucher Bell, recommencèrent aussi en même temps contre les libéraux qui habitaient la ville.

Cependant Bâle fermait ses portes aux troupes fédérales que le directoire venait d'augmenter de

trois bataillons, à la suite des derniers événements, et se moquait, en montrant ses canons, des invitations que lui adressaient le vorort et les représentants pour l'engager à ne pas recommencer les hostilités; se déclarait l'ennemie de tout ce que la confédération avait de libéral; demandait traitreusement l'intervention de la sainte-alliance; envoyait des émissaires dans presque tous les cantons avec de l'argent et des promesses pour chercher à corrompre les autorités et le peuple, et allumer ainsi la guerre civile dans toute la Suisse.

Quoique Bâle n'atteignît pas complètement son but, elle obtint cependant plus que ne le comportait l'honneur de la confédération. Elle eut assez d'influence sur le directoire pour l'engager à se conduire d'une manière très-partiale relativement aux prisonniers de Bremgarten, à abaisser les représentants au rôle d'instruments d'oppression, et à faire assembler la diète d'après ses ordres. Lucerne paraissait alors mettre tous ses soins à se rendre la servante de l'orgueilleuse cité du Rhin.

Le peuple de la campagne, malgré ces nouvelles entraves, poursuivit courageusement la carrière de son indépendance. L'assemblée constituante acheva sa tâche vers la fin d'Avril, et mit au jour une des constitutions les plus démocratiques de la Suisse. Le 4 Mai, elle fut acceptée à une très-grande majorité. Le directoire et le gouvernement de Bâle ne manquèrent pas de protester à

le dernier déclara qu'il n'avait point accordé à la partie séparée le droit de se constituer en état particulier; il rappela le serment par lequel on s'était engagé à la constitution de Février 1831, la seule, disait-il, qui fût légitime; etc.

La diète suivit une conduite tout-à-fait digne de celle du directoire. Après des discussions qui occupèrent les séances du 16, du 17 et du 18 Mai, elle résolut de placer provisoirement les communes séparées sous la protection et l'administration fédérales, et y envoya MM. Tscharner des Grisons, Z'graggen d'Uri et Joos de Schaffhouse en qualités de commissaires, avec un pouvoir civil et militaire presque illimité.

En même temps la diète résolut de tenter un dernier moyen de réconciliation entre les deux parties. Elle nomma cinq membres qui devaient se réunir à cinq députés de Bâle et à un nombre égal de la campagne pour entendre les griefs et les prétentions des uns et des autres, et tâcher de les amener à un accommodement. Zofingue fut le lieu fixé pour ces conférences.

Cette tutelle que la diète s'arrogeait sur la campagne de Bâle, et surtout le choix des commissaires excita l'indignation non seulement des citoyens qu'on frappait par là d'incapacité civile et politique, mais encore celle de tous les Suisses qui sentaient battre un coeur républicain. MM. Gutzwiller et Blarer remirent à la diète une protestation

contre la nomination de M. Tscharner, en particulier; et le conseil du pays, qui s'était déjà constitué, protesta en général contre les mesures de la diète. La société helvétique s'étant assemblée le 23 Mai à Richtenschweil, bourg du canton de Zurich, vota pareillement une adresse qui fut signée par plus de deux cent des hommes les plus respectables de la confédération, pour déclarer que l'autorité fédérale avait agi contre ses instructions et la volonté du peuple suisse.

Toutes ces démarches demeurèrent sans succès. La diète persista dans ses décisions, et les commissaires, ou si l'on veut, les triumvirs entrèrent dans l'exercice de leur haute puissance. Le 26 Mai, à peine arrivés sur le territoire bâlois, ils adressèrent plusieurs missives à M. le docteur Frey et à la commission administrative, pour s'informer si les armements continuaient toujours, quels étaient les membres de la commission administrative, etc., et demandaient une réponse catégorique avant midi. Ils firent tout cela avant même d'avoir montré leurs lettres de créance. M. Frey leur répondit qu'il ne pouvait entrer en correspondance avec eux comme fonctionnaire public. Enfin ayant présenté leurs titres, ils reçurent pour réponse de la commission administrative que leurs missives seraient mises sous les yeux du conseil du pays qui, en qualité de première autorité, pouvait seul délibérer sur le contenu de ces pièces. Les commissaires envoyèrent aussitôt une nouvelle missive

dans laquelle ils déclaraient qu'ils voulaient savoir sur quel pied était la force militaire de la campagne, attendu que leur but essentiel était le maintien de la paix. Ils obtinrent la même réponse que précédemment. Le lendemain, M. Tscharner expédia des ordres aux cantons voisins pour qu'on se hâtât de mettre en marche trois bataillons; ce dont il ne donna que le jour suivant connaissance à l'autorité administrative, en observant que puisque celle-ci ne répondait pas aux questions qui lui avaient été adressées, on devait en conclure que la tranquillité publique était menacée.

Le conseil du pays s'assembla le 28 Mai, et résolut d'accepter le gouvernement provisoire fédéral et de maintenir la paix, pourvu que ce gouvernement ne fût pas trop dur. Mais les commissaires paraissant prendre à tâche de tourmenter et d'opprimer les communes séparées, celles-ci furent obligées de s'en plaindre à la diète. MM. Tscharner et Joos de leur côté se rendirent à Lucerne le 2 Juin pour accuser de désobéissance Bâle-campagne, qui ne voulait pas se soumettre en esclave à la domination tyrannique de ces proconsuls. Les circonstances les plus futiles, les bruits les plus ridicules leur servaient de prétextes pour demander une augmentation de forces. M. Joos ne craignit point de blesser la dignité de l'assemblée en lâchant les bons-mots les plus fadement populaires contre les paysans bâlois; ce dont il fut vertement tancé par le député d'Argovie. Zurich

et Berne blâmèrent aussi avec une noble indignation la conduite des commissaires. „Le but de la diète“ dirent-ils, „n'a pas été d'opprimer la campagne de Bâle, mais de la protéger et d'y faire régner la tranquillité. Les commissaires n'ont point compris leur mission, s'ils ont cru devoir s'ingérer en tout et gouverner d'une manière absolue; et ils sont inexcusables d'avoir demandé un renfort de troupes, sur le simple bruit forgé à Bâle que la campagne se disposait à s'armer de nouveau.“ La majorité de la diète ayant adhéré à ce sentiment, il fut décidé, que toutes les forces fédérales seraient rappelées, à l'exception d'un petit nombre de cavaliers qui resteraient pour servir d'estaffettes.

M. Tscharner, voyant qu'il ne pouvait réussir à remettre la campagne sous le joug de Bâle, donna sa démission, au grand contentement de tous les vrais Suisses. On nomma à sa place M. Nagel d Appenzell.

Le 5 Juin, jour fixé pour l'ouverture des conférences de Zofingue, étant arrivé, les députés de la diète et ceux de la campagne se rendirent au lieu désigné; mais on n'y vit point paraître ceux de Bâle. Elle avait attendu le dernier moment pour déclarer à la diète que le projet de médiation dont on conviendrait à Zofingue devait être d'abord soumis à la ratification du grand conseil, puis à la votation du peuple de la ville et de la campagne; que, dans le cas où l'on parviendrait à un arrangement on devait prendre pour base

le décret de séparation du 22 Février, et que si l'on en venait à une séparation réelle, toutes les communes du canton seraient appelées de nouveau à voter sur cet objet.

La diète ayant rejeté ces réserves comme diamétralement opposées à la lettre et au but de sa décision, Bâle résolut, le 6 Juin, de ne point assister aux conférences. Ce sanglant affront fait à l'autorité fédérale obligea les autres députés à s'en retourner. La diète elle-même se sépara, après avoir vu échouer ses mesures intempestives.

L'aveugle fureur de parti fut alors portée à Bâle au-delà de toute croyance. Tous les citoyens, tous les gouvernements de la Suisse que n'avait pu corrompre l'éloquence dorée des superbes citadins étaient des traîtres et des parjures. On répandait le funeste bruit, comme on en avait la coupable espérance, que les armées des alliés s'approchaient de la Suisse pour mettre fin aux dissentions, qu'on prenait soin d'entretenir.

Bâle travaillait derechef de tout son pouvoir à retenir les communes fidèles et même à gagner par des distributions de comestibles et d'argent quelques-unes de celles qui s'étaient détachées. Tous ces moyens et les protestations de la diète, qui s'était assemblée le 1 Juillet, n'empêchèrent point qu'un grand nombre de ces communes ne jurassent le 12 Août obéissance à la nouvelle constitution.

En général, la campagne libérale s'était animée d'une vie joyeusement active depuis le départ des

troupes fédérales. On y célébrait par des fêtes et des banquets les jours de délivrance. A la place de la commission administrative provisoire on nomma conformément à la constitution, un conseil exécutif de cinq membres. Il fut composé de MM. Gutzwiller, président; Antoine Blarer, Meyer, d'Itingen; Plattner, de Liestal, et Eglin, d'Ormalingen. On créa aussi les autorités inférieures qui manquaient encore.

La diète, après avoir encore échoué dans une seconde tentative de réconciliation de la ville avec la campagne, vit qu'il fallait en venir à une séparation. Le député de Bâle voulait absolument qu'on fît voter tout le canton; mais il ne put y parvenir. En revanche, il réussit à représenter douze communes comme flottantes entre les deux partis. Enfin huit états adoptèrent la proposition suivante:

« Art. 1. Le canton de Bâle, dans ses rapports avec la confédération, continuera à former un seul état; mais quant à son administration publique il sera divisé en deux sections particulières; toutefois sous la réserve de pouvoir plus tard être de nouveau réuni.

Art. 2. La ville de Bâle et les onze communes qui lui sont restées formeront l'une de ces sections. La seconde section comprendra les quarante-six communes désignées dans le décret de séparation émané du grand conseil en date du 22 Février de l'année courante. A l'une ou l'autre de ces sections pourront encore se joindre les communes indiquées dans l'article suivant.

Art. 3. Dans les communes de Reinach, Bottmingen, Binningen, Langenbrouck, Oberdorf, Lampenberg, Zeglingen, Tecknau, Zunzgen, Diepflingen, Itingen et Menzlingen, il sera voté librement et au scrutin secret, dans l'espace de dix jours, et sous la direction et la surveillance de commissaires fédéraux, pour savoir lesquelles de ces communes veulent se ranger du côté de la ville ou de la campagne. Celles qui se déclareront pour la ville se soumettront immédiatement au gouvernement de Bâle; celles qui se décideront pour la campagne reconnaîtront les autorités de Liestal.

Art. 4. Après la votation, et lorsque chacune de ces douze communes se sera déclarée pour l'une ou l'autre des sections, celles-ci seront tenues à rester invariablement dans cette section, sauf le cas de réunion prévu à l'art. 1.

Art. 5. Les biens de l'état devront être soumis à un juste partage entre les deux parties. Chacune nommera des délégués pour procéder au partage sous l'inspection de commissaires fédéraux. Lorsqu'on ne pourra s'entendre on s'en rapportera à des arbitres. Dans ce cas chaque partie choisira deux arbitres, et, si cela est nécessaire, les quatre arbitres réunis nommeront un sur-arbitre. Si les quatre arbitres ne pouvaient s'entendre sur le choix du sur-arbitre, il sera désigné par la diète, et dans le cas où la diète ne serait pas assemblée, par le directoire. Les fonds communs des églises et des écoles restent provisoirement sous l'administration

des deux sections. Il sera conclu un arrangement particulier sur le mode d'administration, de répartition et d'emploi des revenus de ces fonds. En cas de difficultés on s'en remettra aussi à des arbitres.

Art. 6. Les deux sections du canton seront représentées à la diète chacune par une demi-voix. Elles devront s'entendre sans délai pour fixer leurs rapports avec cette autorité; et si elles ne le peuvent, la diète elle-même les fixera.

Art. 7. Une commission de la diète, réunie à des délégués des deux parties déterminera immédiatement la quotité d'hommes et d'argent que chacune devra fournir au contingent fédéral, de telle sorte cependant que la somme égale celle qui a été fixée jusqu'à présent pour tout le canton. »

Ce projet ne put être proclamé comme décret de la diète que le 14 Septembre, parce que ce ne fut qu'alors qu'il obtint la majorité légale, qui était de douze voix contre dix. Bâle-ville et d'autres cantons, tels que Uri, Schwyz, Unterwald, Valais, Neuchâtel, etc, eurent beau protester, contre cette décision, MM. Schaller, de Fribourg; Buol, des Grisons, et Moerikofer, de Thurgowie furent envoyés vers la fin du même mois en qualité de commissaires pour faire voter les douze communes indécises. Sept se déclarèrent pour la campagne et cinq pour la ville. Parmi ces dernières celle de Diepflingen avec une majorité de deux voix; mais ayant appris le résultat de la votation

dans les autres, elle mit quatre voix en faveur de la campagne, et, dans son embarras, s'adressa aux commissaires et à la diète qui ne la donnèrent ni à l'une ni à l'autre, mais la placèrent sous l'administration fédérale.

Le 5 Octobre, la diète confirma non seulement son décret de séparation, mais lui donna une disposition exécutoire. D'après cette disposition les deux parties devaient, dans l'espace de quatre semaines, prendre les arrangements nécessaires à la division des biens et nommer leurs arbitres. Si elles ne l'avaient pas fait au bout de ce temps, la diète elle-même procèderait sans délai à la séparation et au partage. On les exhorta de nouveau au maintien de l'ordre et de la tranquillité, en menaçant ceux qui y manqueraient de toute la rigueur des lois existantes.

Pendant que la diète, semblable à un médecin inhabile, essayait aux dépens de son malade, tantôt des lénitifs impuissants, tantôt de funestes excitants, au lieu de se résoudre à couper d'une main hardie le squirre qui rongeait le sein de ce malheureux, celui-ci envenimait et irritait de ses propres mains sa cuisante plaie. Les deux partis, brûlant de venger par le sang le sang qui avait déjà coulé se mesuraient d'un oeil hagard, se provoquaient par les gestes du mépris ou de brutales rixes. D'un côté, on affectait de garnir les remparts d'une formidable artillerie, et de montrer le nombre et la tenue des troupes par des revues

journalières; de l'autre on se disposait à recevoir vigoureusement l'ennemi en exerçant les milices en confectionnant des cartouches, en fondant du canon.

Bâle, voyant qu'elle n'avait aucun appui à attendre de l'autorité fédérale, se joignit aux dominateurs d'Uri, de Schwyz intérieur, d'Unterwald, du Valais et de Neuchâtel pour former le conventicule de Sarnen qui a failli rompre les faibles liens de la confédération, et la précipiter dans l'épouvantable chaos de la guerre civile.

Ainsi, même après que la séparation eût été sanctionnée, Bâle-campagne se voyait menacé dans son existence; et les dangers ne lui venaient pas seulement du dehors; car un grand nombre de pasteurs, à qui la révolution faisait perdre de leur influence, ne cessaient de lancer les anathèmes de la religion contre les nouvelles autorités. Aussi le gouvernement de Liestal se vit-il obligé d'en congédier plusieurs.

Quant au partage des biens de l'état, non seulement Bâle ne s'était point disposée à l'opérer dans le temps prescrit, mais encore son grand conseil prit, le 19 et le 20 Octobre, la résolution suivante:

« 1° Le décret de séparation émané de la diète est déclaré nul et inexécutoire. 2° Celui qu'a promulgué la ville, le 22 Février de l'année courante, n'est plus obligatoire, et le grand et le petit conseil de Bâle se réservent de décider et de faire ce

que bon leur semblera relativement aux communes séparées. 3° Le petit conseil est chargé de prêter main forte aux communes fidèles, dès qu'on voudrait les attaquer.» Le petit conseil fit connaître cette résolution aux états de la confédération par une circulaire où il n'épargnait ni les récriminations, ni les insultes, ni même les menaces.

Les autorités de Liestal ayant réclamé les régistres hypothécaires qu'on avait enlevés d'unè manière si méchamment injuste, reçurent un refus accompagné des expressions les plus grossières. Un des chef de la faction dominante dit à ce sujet au grand conseil que le meilleur moyen de ruiner entièrement le crédit de la campagne était d'entraver autant que possible sa nouvelle organisation, et qu'on atteindrait surtout ce but en ne lui rendant pas les livres en question. Mais Bâle se trompait dans ses perfides espérances. Le conseil du pays prit la résolution d'établir de nouveaux régistres, en prévenant tous les créanciers qui n'y feraient pas inscrire leurs titres originaux que leurs créances seraient considérées comme dettes courantes, et en invitant les débiteurs de l'état à déclarer leurs dettes par serment, dans l'espace de quinze jours.

La fureur des Bâlois redoubla en apprenant cette résolution; mais ils trouvèrent une ample consolation dans la coupable négligence que la diète mettait à faire exécuter son décret de partage. L'année 1832 s'était écoulée sans qu'elle

parût y songer. On conçoit facilement quel était l'embarras de la campagne, qui pouvait à peine faire face aux dépenses les plus indispensables de l'état. Plusieurs citoyens étaient à la veille de voir leur existence économique ruinée par les poursuites des capitalistes bâlois, qui, comme on peut bien le penser, n'étaient pas disposés à les épargner.

Il fallait donc prendre des mesures propres à maintenir l'indépendance du nouveau canton, et à prévenir la ruine de ces particuliers. En conséquence le conseil du pays, assemblé le 8 Janvier 1833, décréta de mettre le séquestre sur tous les biens de l'état et des corporations et de ne faire droit à aucune demande intentée par des Bâlois contre des citoyens de la campagne jusqu'à l'accomplissement du partage.

Le conseil espérait, par cette démarche devenue nécessaire, forcer enfin la ville à consentir à une division qui aurait déjà dû être opérée depuis longtemps. Mais au lieu de cela Bâle cria au brigandage et envoya des députés par toute la Suisse pour engager les cantons à annuler le décret du conseil de Bâle-campagne. Le directoire, qui se trouvait alors être Zurich, eut la faiblesse d'écrire au gouvernement de Liestal pour demander la levée du séquestre. Celui-ci, sans y être autorisé, fit subir quelques modifications au décret; mais les dispositions essentielles restèrent les mêmes.

Cependant le décret de séparation rendu vers la fin de l'année précédente ne recevait non plus aucune

exécution, malgré les démarches que faisait la campagne, à laquelle il ne restait d'espérances que dans la diète, qui devait s'assembler à Zurich le 10 Mars. En attendant elle destituait les pasteurs et les instituteurs dont les leçons et la conduite étaient en opposition avec les principes de la liberté. Les commissaires et les troupes fédérales furent aussi rappelés dans le même temps.

L'instant où devait s'assembler la diète extraordinaire étant enfin arrivé, Bâle-campagne, conformément au décret de séparation, nomma des députés comme les autres états de la confédération. Le choix se fixa sur MM. Frey et Gutzwiller. Mais cette session, presqu'uniquement consacrée à discuter un nouveau pacte fédéral, ne contribua pas beaucoup à débrouiller l'affreux chaos où le malheureux canton de Bâle était tombé.

Cependant les états de la ligue de Sarnen prenaient une attitude toujours plus hostile envers les cantons régénérés. Leurs députés refusèrent de se rendre à la diète de Zurich qu'ils appelaient une assemblée illégitime et révolutionnaire, et allèrent tenir leurs conventicules à Schwyz. Les invitations que l'autorité fédérale leur adressa pour les engager à se réunir à elle furent repoussées avec mépris. Ils ne voulaient, disaient-ils, prendre aucune part à ses délibérations qu'auparavant on n'en eût exclu les députés de Bâle-campagne et de Schwyz extérieur et promis de maintenir le pacte de 1815 dans toute son intégrité. Les sarniens, non contents

de faire scission avec la diète, s'efforçaient encore d'attirer à eux d'autres états et de semer le mécontentement, la défiance et le désordre dans la Suisse libérale pour y allumer la guerre civile et provoquer l'intervention des puissances étrangères.

Peu de temps après la cloture de la diète eut lieu la malheureuse affaire de Diepflingen. Cette commune, comme on sait, était sous la protection immédiate de l'autorité fédérale. Le parti de la ville avait essayé plusieurs fois de la ramener sous sa domination; mais toujours vainement. Les citoyens libéraux qui s'y trouvaient en majorité avaient déclaré ne point vouloir se soumettre à un gouvernement qui était en état de rébellion envers la Suisse. Le 19 Mai, les gendarmes bâlois stationnés à Gueltrekinden profitèrent de l'obscurité d'une nuit orageuse pour surprendre le village. Ils se contentèrent cette fois de couper les arbres de liberté; mais le lendemain ils reparurent, et après avoir maltraité des femmes et des enfants, ils se disposaient à emmener plusieurs citoyens comme prisonniers. Ceux-ci opposèrent une vigoureuse résistance, et parvinrent à chasser l'ennemi. Comme il était à craindre que cette bande ne revînt à la charge après avoir été renforcée, et ne finît par subjuguer Diepflingen, un grand nombre de citoyens d'autres communes accoururent à son secours. Mais leur zèle fut rendu inutile; car le canton directoire de Zurich adjugea de son propre chef cette commune à la ville de Bâle, et obligea les libéraux

qui s'y trouvaient à s'éloigner ou à se livrer à la vengeance de leurs persécuteurs. Cependant le gouvernement de Liestal, cédant à la peur et se mettant en contradiction avec sa conduite précédente, non seulement s'opposa à ce qu'on secourût Diepflingen, mais encore punit ceux qui étaient volés pour le défendre. *)

On espérait au moins que la diète, qui allait s'assembler, ferait exécuter son décret de séparation, et mettrait fin aux funestes dissentions qui déchiraient depuis si long-temps ce malheureux canton. Illusion trompeuse! Le député des Grisons ayant fait la proposition d'essayer encore une conférence pour réconcilier les deux partis de Schwyz et de Bâle, la diète, influencée par le directoire, eût la faiblesse de l'adopter, quoiqu'elle ne dût pas ignorer que le but de cette motion était évidemment de remettre la campagne de Bâle et les districts extérieurs sous leur précédent vasselage. Le 5 Août fut fixé pour cette conférence.

Pour le bonheur de Schwyz-extérieur et de Bâle-campagne, pour l'honneur de la confédération, cette conférence fut rendue vaine par les Sarniens eux-mêmes. Pleins d'une aveugle confiance dans l'aveuglement et la faiblesse de la diète, ils se dispo-

*) Le gouvernement de Liestal remplissait son devoir. La commune de Diepflingen étant sous la protection de la diète ou du directoire, aucune autre autorité ne pouvait lui envoyer des troupes.

(N. du trad.)

sèrent à mettre à exécution les projets subversifs et antirépublicains élaborés à Bâle et à Schwyz. Les munitions que la ville envoyait à Gueltrekinden, les gendarmes et les soldats qu'elle rassemblait dans les villages fidèles, les dispositions qu'elle faisait prendre par des officiers et des employés dans la vallée de Reigoldswyl, les menaces qu'elle se permettait envers la campagne, tout annonçait que la guerre civile allait se rallumer dans le canton de Bâle, et vraisemblablement embraser la Suisse entière. L'imminence du danger engagea un grand nombre de libéraux influents à se réunir à Sissach, le 28 Juillet, pour encourager le peuple à repousser vigoureusement toute attaque, et à mourir en combattant pour la patrie plutôt que de se soumettre à ses anciens tyrans.

Le lendemain, le conseil du pays de Bâle-campagne nomma cinq députés pour la conférence ordonnée par la diète, et les munit des instructions nécessaires. Mais comme ils étaient sur le point de partir, on reçut la nouvelle que le colonel sarnien Abyberg, à la tête de six cent hommes, était entré, le 31 Juillet, dans le village de Kussnacht appartenant aux districts extérieurs de Schwyz.

La coïncidence de cette brusque attaque avec les nouveaux armements de Bâle n'était point l'effet du hasard. On apprit bientôt que les communes séparées auraient aussi leur tour; et c'était du côté de Diepflingen que devait commencer l'agression. Les gendarmes bâlois avaient déjà plusieurs fois,

violé le territoire de la campagne dans le voisinage de cet endroit; avaient occasionné des rixes, et même tiré de là contre le village de Thurnen. Dans la nuit du 1er au 2 Août, on fit feu, des hauteurs qui entourent cette commune, sur des citoyens de Bâle-campagne. Ceux-ci avaient voulu délivrer deux paysans de Lausen qui, ayant eu querelle avec les gendarmes de Diepflingen, étaient emmenés dans les prisons de Bâle. Les campagnards ripostèrent aux coups dirigés sur eux, et ainsi s'engagea un combat qui ne cessa qu'au point du jour.

Dans la même nuit on alluma trois signaux qui avaient été placés sur les montagnes de Reigoldswyl, afin d'instruire le gouvernement de la reprise des hostilités. Une lettre trouvée à Gueltrekinden et adressée par M. le bourgmestre Frey au capitaine Iselin nous apprend que ces feux n'avaient point encore été remarqués à Bâle le 2 à dix heures du matin, quoiqu'ils eussent brûlé sans interruption. C'est pourquoi, y lit-on, la commission militaire n'a point encore donné l'ordre de battre la générale; mais elle se tient prête, envoie les officiers qu'on a demandés, et attend des avis ultérieurs. Peu de temps après le départ de cette lettre les Bâlois aperçurent les signaux et y répondirent du haut de la cathédrale.

Le gouvernement de Liestal, ayant appris dans la matinée du 2 ce qui s'était passé à Diepflingen, envoya un de ses membres, M. Meyer, dans les

communes de Bâle-campagne voisines de ce village, afin de pourvoir à leur sûreté. Il fit mettre sur pied une compagnie de carabiniers et en posta une vingtaine à Thurnen pour protéger cet endroit, qui se trouvait le plus exposé. Cependant la diète ordonnait, le 1, au contingent fédéral de se tenir prêt à marcher, et exhortait tous les autres citoyens en état de porter les armes à ne pas oublier qu'ils pouvaient aussi être appelés sous les drapeaux, vu l'imminence du danger. Ici déjà pèse un grave reproche de négligence et d'irrésolution sur le gouvernement de Liestal, qui ne fit point distribuer des munitions aux hommes chargés de défendre leur territoire, si évidemment menacé.

Le 2, à midi, le colonel Imhof de Bâle rassembla à Gueltrekinden les milices de plusieurs endroits attachés à la ville, intercepta les communications avec les communes de la campagne situées au-delà, et prit des dispositions hostiles.

Dans la matinée du même jour, les troupes de Reigoldswyl, commandées par des officiers bâlois, marchèrent contre le village de Liedertswyl, appartenant à Bâle-campagne. Dès qu'on en sut la nouvelle dans les communes voisines, on se hâta d'accourir vers le point attaqué. Les soldats de Bâle-campagne commencèrent par occuper les collines des environs, et de là tirèrent sur les assaillants qui furent repoussés en laissant un mort sur la place. La campagne perdit aussi un homme.

Pendant tout le temps que dura l'attaque des

soldats de Reigoldswyl, les communications de la partie inférieure de la vallée, depuis Boubendorf, se trouvait complètement interceptées. La générale fut battue dans ce village, ainsi que dans celui de Zyfen. Partout se montraient des gens armés qui tiraient sur les campagnards et rendaient peu sûre la route de Waldenbourg. Comme le village de Seltisberg, appartenant à Bale-campagne et situé non loin de la vallée, était surtout menacé, on y envoya une compagnie de carabiniers.

C'est au milieu de ces alarmes et de ces inquiétudes qu'arriva la nuit du 2. On craignait surtout à Liestal; car de toutes parts on recevait des indices non douteux qu'une nouvelle tentative serait faite incessamment sur ce siége des autorités. Des gens qui avaient été à la ville dans la journée racontaient qu'on s'y préparait à une sortie avec un morne et sinistre silence. Des bourgeois libéraux avertissaient leurs amis de la campagne d'être sur leurs gardes. Les familles de Bâle qui habitaient leurs terres se retiraient dans leurs remparts; tout en un mot annonçait au nouvel état l'orage affreux prêt à fondre sur lui.

Malgré des avertissements aussi multipliés, le gouvernement de Liestal ne prenait aucune résolution, aucune mesure pour résister à ceux qui avaient juré sa destruction. Ce ne fut que lorsqu'une foule de citoyens joignirent les prières et les reproches aux avis qu'il se décida enfin à sortir de sa léthargique sécurité. A l'entrée de la nuit il fit

mettre sur pied le contingent et la réserve et les appela à Liestal; les officiers seulement en uniforme et les simples soldats en habits bourgeois, afin qu'on ne pût les confondre avec les Bâlois. En même temps il écrivit aux autorités supérieures de la vallée de Reigoldswyl pour leur demander quel était le but des armements faits dans la journée. On lui répondit que ce n'était que pour protéger les communes restées fidèles.

Cependant Bâle, dont la perfide intention était d'accabler la campagne au dépourvu, envoyait le 3, à deux heures du matin, un exprès à la garde postée au pont de la Birs, pour lui remettre la missive suivante:

« Au l. conseil communal de Liestal.

D'après le rapport qui nous est parvenu que les communes fidèles des vallées de Gueltrekinden et de Reigoldswyl ont été attaquées, et qu'ainsi la paix du pays a été troublée, l'autorité *soussignée* a été chargée de vous annoncer *par la présente qui vous sera remise par un exprès* que si, à l'avenir, nous recevions encore avis que les hostilités continuent contre ces communes, nous aurions aussitôt recours à la foree des armes pour y mettre un terme.

Bâle, le 3 Août 1833.

Au nom de la commission militaire extraordinaire,

le président Huebscher.

Départ à 1 ½ heure du matin. »

Déjà entre trois et quatre heures du même matin, la générale fut battue trois fois à Bâle. Une soixantaine de carabiniers campagnards cantonnés aux environs de Mouttenz, ayant entendu le tambour de la ville, sonnèrent aussi l'alarme. Les Bâlois, forts d'environ 1600 hommes; de 10 canons et de 2 obusiers, et commandés par le colonel d'artillerie fédérale Vischer, sortirent de leurs portes à 6 heures.

Là ils se partagèrent en deux divisions; l'une, de 400 hommes et 2 canons, sous la conduite du colonel Weitnauer, se dirigea sur Mœnchenstein, qu'elle canonna presque toute la journée sans pouvoir y entrer, tant la réstistance des campagnards fut vigoureuse.

L'autre division passa la Birs, qui forme la limite des deux états. La garde placée sur le pont n'aperçut l'ennemi que lorsqu'il fut à quelques pas d'elle, à cause d'un épais brouillard répandu sur les environs. Elle fit feu, et se retira. Les Bâlois quittèrent en cet endroit la grand'-route pour marcher sur Mouttenz, qu'ils traversèrent sans obstacle, parce que les carabiniers qui y avaient été postés avaient pris une position plus avantageuse sur les collines boisées qui se trouvent entre ce village et Pratteln. Le colonel Landerer, les voyant s'avancer contre sa troupe, cria d'un ton plein de fureur: « Les voilà ces c***; hâchez-les. » Les campagnards commencèrent alors à faire usage de leurs armes; mais visant d'abord trop haut, ils

eurent à essuyer une bordée de sarcasmes. « Sortez du bois, rebelles, leur disait-on, si vous avez du coeur, etc. » Bientôt ils ajustèrent si bien leurs coups qu'ils virent tomber plusieurs ennemis. La cavalerie ayant tenté une charge contre eux, fut repoussée avec une perte de deux hommes.

Les Bâlois se replièrent alors un peu pour prendre un meilleur ordre d'attaque, et chargèrent de nouveau les paysans avec leurs chasseurs et leurs carabiniers; mais ils ne purent débusquer leurs adversaires pendant près d'une heure que dura le combat. Voyant leurs efforts inutiles, ils prirent le parti de se porter en avant en longeant la forêt de la Hard. Les campagnards suivirent leur mouvement en conservant la crête de la colline. Le feu continua avec plus ou moins de vivacité pendant cette marche.

Les libéraux, pour ne pas attirer les Bâlois sur Pratteln, cessèrent leur feu quand ils furent arrivés à quelque distance de ce village, et allèrent reprendre position sur une autre colline boisée, du côté de Frenkendorf.

Il était environ neuf heures quand les Bâlois eurent dépassé la forêt de la Hard. Les soldats de la garnison avec les volontaires formaient l'avant-garde; les bourgeois suivaient sur deux colonnes. Ceux-ci prirent à gauche par la grand'-route, tandis que les premiers s'avancèrent en files rapides dans la direction de Pratteln, où ils entrèrent soutenus par leur artillerie. Cependant la colonne

d'infanterie ouvrait contre les paysans un feu terrible de peloton, qui dura un quart d'heure.

A leur entrée dans Pratteln, les soldats de la garnison tuèrent trois de leurs partisans qui, voulant aller à leur rencontre, ne furent pas reconnus. Ensuite plusieurs d'entre eux qui étaieut armés de longues torches incendiaires, sortirent des rangs, et mirent le feu au toit de six maisons, qui furent bientôt la proie des flammes, ainsi que trois autres auxquelles se communiqua l'incendie. Les Bâlois avaient eu l'atroce précaution de faire écouler toute l'eau contenue dans les bassins des fontaines, pour empêcher qu'on n'éteignît le feu. D'autres traînaient de maison en maison des gerbes de paille qu'ils allumaient avec des torches ou des allumettes dont ils portaient des paquets à leurs schakos. C'est en vain que de petits enfants embrassaient les genoux de ces barbares, les suppliant de ne pas brûler les demeures de leurs parents. Il n'y en eut qu'un seul qui se laissa fléchir par les larmes d'une femme, et rejeta la paille dévorante qu'il allait appliquer contre un bâtiment

Les campagnards, dont le nombre grossissait à chaque instant, remplis de fureur à la vue de ce spectacle de désolation, cherchèrent à éteindre leur vengeance dans le sang de leurs ennemis plutôt qu'à faire cesser les progrès de l'incendie. Partout on entendait crier: « Laissez brûler, mais tuez. » L'ennemi s'avança alors en bon ordre contre eux avec ses principales forces, en leur faisant essuyer

une vive fusillade; mais ne pouvant les mettre en fuite, ni même les intimider, il se détermina à s'emparer à la baïonnette de la colline où la première troupe des campagnards avait pris position, afin de rendre plus faciles les approches de Liestal *). Trois attaques faites dans l'intervalle d'une heure furent vigoureusement repoussées.

Les Bâlois, déjà ébranlés, se retirèrent sur la grande route pour panser leurs blessés et délibérer s'ils continueraient à combattre on reprendraient le chemin de la ville. La majorité des officiers se déclara pour le premier avis.

Jusque-là les campagnards n'avaient reçu aucun secours de leur artillerie. Les canonniers qui avaient été appelés à Liestal s'étaient bien mis en marche avec trois pièces vers les huit heures; mais les artilleurs de la quatrième, en les rejoignant leur avaient apporté l'ordre de faire halte. Il était neuf heures lorsqu'on ordonna de nouveau de marcher. Deux pièces furent placées au fort de Hulften, et les deux autres dans celui de Birch, construit vis-à-vis du premier. Une compagnie de carabiniers avait été dirigée de Liestal contre l'ennemi vers huit heures; et bientôt après cent vingt fusiliers avaient pris la même route. En cas de surprise, les bourgeois étaient prêts à défendre leur petite ville, quoiqu'on eût très-peu fait pour sa sûreté. Les membres du gouvernement ne pou-

*) Cette colline est appelée Ehrli par les habitants.

vaient croire à une attaque qui leur paraissait si invraisemblable, et ils en doutaient encore, lorsque la fumée de Pratteln, portant vers le ciel les plaintes des malheureux habitants, vint leur faire toucher du doigt l'affreuse réalité. Cette imprudente sécurité leur avait fait envoyer dans les communes supérieures du canton la plupart des troupes appelées la veille sous les drapeaux, et leur avait fait négliger d'instituer une autorité militaire; ensorte qu'ils eurent tout sur les bras. C'est encore cette négligence qui fit que beaucoup de citoyens de Liestal attendaient des cartouches lorsque déjà l'ennemi se trouvait dans le voisinage de Pratteln, et que les vaillants défenseurs du jeune état durent combattre toute la journée sans chefs.

Les Bâlois, après s'être remis environ une demiheure, cherchèrent de nouveau à attirer au combat leurs adversaires. Quelques-uns s'en approchèrent à la faveur des vignes et firent feu sur eux. En même temps toute leur troupe s'ébranla, après s'être partagée en trois divisions. La moins nombreuse se dirigea d'abord vers Augst, mais revint bientôt se réunir à la seconde, composée de l'artillerie, de la cavalerie et d'une partie de l'infanterie bourgeoise, qui alla prendre position sur les champs de Wannenreben. La troisième, formée principalement de soldats de la garnison, marcha de nouveau contre la colline d'Ehrli d'où les campagnards étaient descendus, mais qu'ils se hâtèrent de regagner avant l'ennemi. Celui-ci les

suivant de près, essaya encore une fois de s'en emparer; quelques soldats de la garnison s'avancèrent jusque dans les bois d'où ils furent repoussés. Cependant une partie des campagnards, inquiétée par une grêle de balles, et la chute des branches coupées par les boulets se vit contrainte d'abandonner cette position et de se retirer du côté de Frenkendorf.

Le vent, qui soufflait de l'est, ayant porté la fumée et le bruit du canon du côté de Pratteln, les artilleurs postés au fort de Hulften craignirent que les Bâlois ne parvinssent à emporter la colline d'Ehrli, et par un prompt mouvement en arrière ne leur fermassent toute retraite. Cette crainte les engagea à quitter le fort sans avoir tiré un seul coup, et à prendre position sur la hauteur de Schilling, entre Liestal et Frenkendorf. Vers les onze heures, le combat recommença avec plus d'acharnement qu'auparavant. Tandis que l'artillerie bâloise ouvrait un feu terrible contre le fort de Birch, les troupes de la garnison tentaient de nouveau d'escalader la colline d'Ehrli; mais ne pouvant y réussir, elles la longèrent à gauche, en soutenant leur feu, et atteignirent le fossé du Hulften, qu'elles franchirent et occupèrent le fort abandonné. Elles le quittèrent au bout d'un quart d'heure pour marcher en suivant le fossé, contre la hauteur de la Griengrube sur laquelle s'étaient placés environ 130 hommes de la campagne. Sur ces entrefaites, les deux canons de la hauteur de

Schilling avaient été ramenés sur le lieu du combat, et joints aux deux du fort de Birch, ils occasionnent un dommage considérable à l'ennemi qu'ils suivent de près. De leur côté les troupes bourgeoises abandonnent au même instant leur position de Wannenreben, et font un mouvement en avant sur la grande route. Alors s'engage un combat terrible, dans lequel les citadins épuisent toutes les ruses de l'art militaire. Du haut de la Griengrube les campagnards voient s'avancer rapidement contre eux un nombre d'ennemis au double plus fort que le leur; et avant que ceux-ci soient arrivés à portée, ils sont tout-à-coup assaillis par d'autres Bâlois qui se sont approchés en se coulant dans le fossé du Hulften, bordé des deux côtés d'un épais taillis. Pendant que les campagnards dirigent leur feu sur ces derniers, les autres se déploient en demi-cercle pour les envelopper. Les hommes libres, quoique sans chefs pour les commander, devinent le dessein de l'ennemi, et se dégagent prudemment; ce qui leur était d'autant plus facile qu'ils étaient disséminés, chacun se plaçant où il croyait pouvoir le plus nuire à ses oppresseurs.

Les Bâlois, voyant leur stratagème avorter, deviennent furieux de dépit. Ils redoublent leur feu, auquel les campagnards, soutenus par leurs canons, répondent non moins vivement. Les troupes de la garnison se déterminent alors à emporter la colline au pas de charge; mais ce fut en vain;

au bout de quelques minutes neuf d'entre eux gisaient morts sur un étroit espace. Les campagnards eurent à déplorer la perte de H. Hug de Zurich, secrétaire du tribunal supérieur, et de J. J. Jundt de Frenkendorf; plusieurs étaient grièvement blessés.

Quoiqu'on entendît sans cesse retentir le cri: « en avant, courage, » poussé par les soldats de la garnison, quelques-uns commençaient déjà à gagner la grande route à travers champs. Cependant la plupart d'entre eux combattent encore avec acharnement pendant quelque temps; mais voyant leurs efforts inutiles, ils perdent aussi courage et prennent le parti de la retraite.

Le découragement des Bâlois ranime l'ardeur des campagnards. Ils pressent vivement l'ennemi, qui cède tout-à-fait le terrain en laissant seize morts sur la place. Le colonel de la garnison Bourkhardt avait reçu un coup de feu au pied, et avait déjà dû s'éloigner du combat. Il était 1 heure, quand la victoire fut décidée,

Lorsque les troupes bourgeoises virent celles de la garnison gagner la grande route, elles firent aussi un mouvement rétrograde. Partout on entendait retentir les cris de victoire des campagnards; de tous côtés ils accouraient pour harceler l'ennemi qui se contentait de tirer au hasard quelques volées de canon. Les Bâlois, parvenus derrière le coteau de Wannenreben, reprennent une attitude hostile; mais cela n'effraie point

les vainqueurs, qui les obligent par une vive fusillade à céder de nouveau.

La position des citadins devient toujours plus critique; car les campagnards viennent de recevoir un renfort de 150 hommes sous la conduite du major Leutenegger. Une partie cherche à gagner les devants sur l'ennemi, en se coulant par les vignes de Pratteln, afin de le serrer entre trois feux. Lorsqu'ils croyaient l'avoir devancé, il se trouva qu'un grand nombre de Bâlois avaient déjà atteint à la débandade la forêt de la Hard.

A l'exception de ces fuyards l'armée avait jusque-là opéré sa retraite lentement et en bon ordre; mais les balles des paysans continuant à décimer ses rangs, elle commença à hâter le pas; et comme si elle eût eu un secret pressentiment du sort qui l'attendait à la Hard, elle voulut quitter la grande route pour enfiler le chemin qui passe au-dessus de cette forêt. Au moment où elle s'y engageait le lieutenant colonal Blarer, qui arrivait avec 180 hommes du district de Birseck, l'assaille de front et la contraint de suivre la grande route.*)

Dès cet instant la retraite des Bâlois n'est plus qu'une fuite désordonnée; seulement quelques

---

*) L'auteur avoue ici qu'il était mal informé quand il a dit qu'à l'affaire du 16 Sept 1831, le colonel Blarer s'était porté nonchalamment du côte de Liestal. Ce brave entra peu après Debary à Zyfen, couvrit les derrières de celui-ci, et fit observer à sa troupe une meilleure discipline que les autres chefs; etc.

faibles divisions conservent encore leurs rangs jusqu'à la Maison-Rouge. L'artillerie forme l'avant-garde. Un caisson contenant 12,000 cartouches tombe entre les mains des vainqueurs. Parvenues à la Maison-Rouge, les bandes bâloises se jettent dans la forêt de la Hard, comme une troupe de biches poursuivies par des chasseurs. Les campagnards se pressent sur leurs pas avec la même célérité. L'ennemi ne répond plus que par de rares coups à la vive fusillade qui jonche la terre de ses morts; le trouble, la frayeur mortelle qui se sont emparés de lui l'empêchent de songer à sa défense. Les vainqueurs, qui viennent d'être renforcés par le secrétaire de district Martin, redoublent le carnage; et bientôt, trouvant les balles trop lentes à frapper, ils se servent de leurs crosses. Une troupe de fuyards s'étant précipitée dans le Rhin, deux seulement purent se sauver, le docteur Ryhiner et le lieutenant Mechel.

La forêt de la Hard devint pour les Bâlois un épouvantable champ de mort. C'est là que tomba le colonel de cavalerie Landerer. Il se trouvait dans les derniers rangs lorsqu'il reçut un coup de feu, ainsi que son cheval. Atteint au bras droit, il prit son sabre de l'autre main pour se défendre contre le lieutenant-colonel Blarer qui accourait pour l'achever. Voyant que son ennemi allait l'accabler, il lui dit: « Je vous donnerai... je vous donnerai.. » « Quoi? » reprit l'autre; « nous ne voulons rien de toi. » Il se redresse alors sur

son séant et s'écrie: «Faut-il donc mourir?» — «Oui, meurs! Vous avez comblé aujourd'hui la mesure de vos forfaits;» et il lui assène le coup mortel. «L'ai-je mérité?» dit Landerer en tombant. Là trouvèrent aussi leur mort le major d'artillerie Auguste Wieland, le capitaine Wettstein et quelques autres chefs.

Les campagnards ne cessèrent de poursuivre et de tuer que lorsque les Bâlois eurent passé la Birs. Arrivés à cette rivière, les vainqueurs pourchassèrent encore à coups de canons une division qui, revenant de Moenchenstein, se trouvait sur une colline derrière St. Jaques, lancèrent quelques boulets contre la ville, puis regagnèrent leurs demeures en poussant des cris de triomphe. Quelques gardes, seulement restèrent pour veiller à la frontière. Il était environ six heures du soir quand le carnage cessa.

Cette immortelle victoire du peuple de la campagne, à laquelle contribuèrent six Polonais, est d'autant plus remarquable qu'elle ne coûta que peu de victimes. A l'exception de ceux qui étaient tombés à la Griengrube aucun ne périt dans le combat. Les ennemis avaient laissé 75 morts sur le sol campagnard; mais à ce nombre ne se bornait point leur perte effective, qui fut suivant les rapports officiels de 168 morts, dont plusieurs étaient des pères de famille de Bâle.

Le plan des Bâlois avait été, comme les autres fois, d'attaquer la campagne de trois côtés. C'est

pour cette raison qu'il n'y eut qu'une faible partie de ses défenseurs qui pût prendre part au principal combat. Deux cents hommes avaient été placés à Sissach pour observer Gueltrekinden, et à-peu-près le même nombre dans le voisinage d'Ormalingen pour le même but. Dès que le colonel Imhof entendit la canonnade de Pratteln, il voulait marcher contre Liestal; mais la plus grande partie du peuple ne paraissait point disposée à le suivre et il dut renoncer à son dessein. Lorsque la nouvelle de la défaite des Bâlois fut arrivée à Gueltrekinden, le colonel, les employés bâlois et vingt-cinq gendarmes s'enfuirent sur le territoire d'Argovie. Gueltrekinden et Boeckten se soumirent volontairement, et déposèrent les armes entre les mains de commissaires que le gouvernement y envoya.

La chose ne se passa pas ainsi dans la vallée de Reigoldswyl. Deux à trois cents hommes de cette vallée s'avancèrent en armes jusque dans le voisinage de Liestal. Attaqués par les défenseurs de la campagne, au nombre desquels se trouvaient environ soixante et dix carabiniers, ils durent, après une longue fusillade, se retirer jusqu'à Boubendorf. Une autre division de la même vallée voulait comme le jour précédent, s'emparer de Liedertswyl et marcher ensuite sur Waldenbourg; mais ils furent arrêtés par une centaine de campagnards sous les ordres du jeune Joerin de Waldenbourg. On se battit toute la journée dans les environs de Liedertswyl. Les soldats de Reigoldswyl s'étaient retirés dans une forêt de pins et retranchés derrière un abattis. Les campagnards s'en approchaient en se glissant sur le ventre, puis faisaient feu, et se retiraient pour

recommencer cette pénible manoeuvre. Un jeune homme de Waldenbourg fut tué dans une de ces attaques. Vers le soir, les campagnards ayant été contraints de prendre position en arrière de Liedertswyl, les Reigoldswylois entrèrent dans ce village où ils se conduisirent de la manière la plus barbare. Bientôt après arrivèrent des renforts avec la nouvelle de la victoire. Le village fut repris et l'ennemi chassé. Les officiers et les employés bâlois s'enfuirent la même nuit sur le territoire de Soleure.

Le 4 Août au point du jour parurent déjà à Liestal des députés de la plupart des communes de Reigoldswyl pour prier qu'on ne marchât point contre leur territoire comme on se le proposait; cependant quelques centaines de campagnards s'y rendirent pour en désarmer les habitants. Le même jour, les communes de Maisprach, d'Anwyl et de Baerenwyl furent prises sans résistance.

Le 5, arrivèrent pareillement auprès du gouvernement de Bâle-campagne des députés de presque toutes les communes qui avaient appartenu à la ville pour annoncer leur soumission, les unes avec réserves, d'autres sans conditions. Le conseil du pays, s'étant assemblé deux jours après, confirma cet accroissement de territoire, et résolut d'envoyer une circulaire à tous les cantons pour obtenir la reconnaissance d'une séparation totale entre la ville et la campagne. Il décida en même temps que tous les fonctionnaires bâlois seraient éloignés.

La nouvelle de l'attaque des Bâlois parvint à Zurich déjà le soir du 3. La diète s'assembla à 11 heures de la nuit. Elle résolut de nommer sur le champ deux commissaires fédéraux, et de les

envoyer le plus tôt possible dans le canton de Bâle pour tâcher de mettre un terme à la guerre civile. On choisit pour commissaires M. le conseiller Steiger de Lucerne et M. le conseiller Meyenbourg de Schaffhouse. Elle se hâta aussi d'expédier des courriers auprès des états de Berne, de Soleure et d'Argovie, afin que ces cantons missent à la disposition des commissaires celles de leurs troupes qui n'étaient pas encore au service fédéral. Elle chargea le directoire d'en confier le commandement à un chef habile. Le 5, elle décida que le canton de Bâle, ville et campagne, devait être occupé par des troupes fédérales. Ces corps de troupes devaient être fournis par les trois cantons que nous venons d'indiquer, et par Frybourg, Schaffhouse, Vaud et Genève.

Environ dix mille hommes furent dirigés sur le canton de Bâle. Après plusieurs pourparlers entre la ville et les commissaires, ensuite desquels la diète se vit obligée de nommer un troisième commissaire dans la personne de M. Fetzer, de Rheinfelden, on fit entrer à Bâle, le 11 Août, quatre bataillons d'infanterie, une demi compagnie de cavalerie et une batterie d'artillerie, sous les ordres de M. le colonel Dufour, de Genève.

Peu de jours après on envoya aussi des troupes dans la campagne; mais elles furent réparties avec une partialité frappante par le colonel Wiedmer; tandis que quelques communes en étaient presque exemptes; d'autres en étaient surchargées, en raison directe de leur amour pour la liberté.

Le 18 Août, la diète mit enfin un terme aux malheureuses dissentions du canton de Bâle en décrétant la séparation d'avec la ville de toutes les communes située sur la rive gauche du Rhin, qui

devaient, dès cet instant, être régies par la constitution de Bâle-campagne, et être délivrées de l'occupation militaire. D'après le même décret la ville et ses trois communes d'outre-Rhin avaient à se donner sans délai une constitution nouvelle; tous les biens de l'état devaient être partagés et, en général, toute communauté cesser entre les deux états. Ce ne fut que le 26 Août que ce décret obtint la majorité légale de la diète. Bâle-campagne, comme on pense bien, s'empressa de remplir les conditions de partage qui lui étaient imposées, et se vit, dès le milieu de Septembre, libre de troupes fédérales. Bâle-ville, quoiqu'il en coûtât à son orgueilleux entêtement, dut enfin s'exécuter. Elle se retira de l'union de Sarnen, ainsi que les autres états qu'elle avait séduits, et envoya des députés à Zurich.

Quant aux frais occasionnés par les troubles du canton de Bâle, la confédération s'est chargée de la moitié de ceux qui précèdent le mois de Mars 1832, lesquels se montent à plus de 400,000 fr.; l'autre moitié a dû être payée par le canton qui les a nécessités. Ceux qui ont été faits depuis cette époque, et qui s'élèvent à environ 900,000 fr., sont tombés à la charge de la ville seule. Cette quotité ayant aussi été payée, Bâle a été délivrée au mois d'Octobre de l'occupation fédérale. Le dommage causé par l'incendie de Pratteln a dû pareillement être supporté par elle. La commission de partage, qui avait fixé son siége à Aarau, s'est acquittée habilement de sa tâche difficile. Les relations entre la ville et la campagne commencent à être moins acerbes, et s'adouciront de plus en plus. Le fanatisme de parti, qui a failli précipiter Bâle, et la Suisse entière dans un abîme sans fond,

cède peu-à-peu à la raison plus calme. Mais tandis que la ville se relève de sa chute, la campagne tombe dans la déconsidération, et l'affaire de Moutenz a pour jamais terni l'éclat du 3 Août. Elle aurait pu former un état digne de servir de modèle aux autres *), si ses chefs avaient montré des vues plus grandes et plus nobles; tandis que ceux-ci l'ont placée au dernier rang des cantons régénérés. Le peuple ne recueille de ses combats et de ses sacrifices que quelques fruits chétifs qu'on semble lui accorder à regret. Une constitution dont les dispositions n'ont point encore été réalisées; un changement de fonctionnaires, qui n'a pas tourné à l'avantage de toutes les communes; une faible diminution dans les impôts; quelques améliorations peu importantes; voilà tout ce que le peuple a obtenu jusqu'ici. La vraie liberté civile; l'égalité réelle des droits; le respect pour la constitution; des lois qui soient en harmonie avec la dignité des citoyens; des institutions où le peuple puisse éclairer son esprit et ennoblir son coeur; voilà ce que Bâle-campagne attend encore.

*) Si elle ne peut leur servir de modèle, elle leur sert au moins d'exemple. N. du trad.

Fautes d'impression qu'il est essentiel de corriger.

Page 104 ligne 14 en remontant, au lieu d'imprudence, lisez impudence.
— 110 — 6, au lieu de majorité, lisez minorité.
— 120 — 1, au lieu de vogues, lisez vagues.
— 148 — 3, au lieu de 1789, lisez 1798.
— 150 — 6, en rem., au lieu de la constitution déterminait lisez la constitution le déterminait.



